

U d'of OTTAWA



39003004748629



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

POÉSIES
DAUPHINOISES
DU XVII^{ME} SIÈCLE

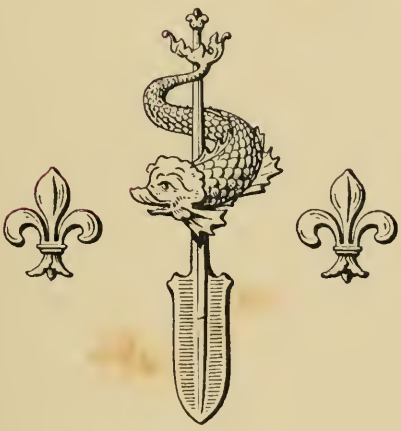
Lyon. — Imp. A. Rer, 4, rue Gentii. — 12199

JUIN 14 1972

ce

POÉSIES
DAUPHINOISES
DU XVII^{ME} SIÈCLE

Publiées par
H. DE TERREBASSE



A LYON

Chez L. BRUN, Libraire, Rue du Plat, n° 13.

M. D. CCC. XCVI.

50





A M. WILLIAM POIDEBARD

MON CHER AMI,

On ne reprochera pas à la fortune d'avoir été aveugle en déposant entre vos mains les nombreux et antiques parchemins, auxquels votre cabinet a fourni un sûr asile contre les injures du temps et celles des hommes. Mieux que personne, en effet, vous êtes à même de les apprécier, de pénétrer leurs secrets et de les mettre en valeur. Mais, n'étant point un de ces savants envieux et farouches, pour lesquels le plaisir d'autrui devient une traverse, vous vous plaisez à communiquer ces précieux documents aux travailleurs qu'ils peuvent intéresser. Je n'imposerai point à votre modestie la liste de vos nombreux obligés, et me bornerai, pour ma part, à vous remercier

de la délicate complaisance, avec laquelle vous avez bien voulu me confier votre curieuse collection de POÉSIES DAUPHINOISES du XVII^e siècle. Nous devions les publier ensemble. Malheureusement, votre santé, un instant ébranlée, ne vous a point permis de consacrer à ce travail toutes vos ressources de paléographe habile et de généalogiste exercé. Mon amitié aura, du moins, la satisfaction de vous dédier l'œuvre dont vous avez fourni la moelle, et d'inscrire, à la première ligne de cet opuscule, un nom dont on eût aimé à reconnaître la docte empreinte sur chacune des pages.

Le dossier poétique, objet de cette publication, a été formé par Aymar de Blanc de Blanville et par Marie de Prunier, sa seconde femme. Le travail du mari, brillant officier dans sa jeunesse, est accusé par la réunion de chansons et de vers libres; la collaboration de la femme, par le choix de pièces d'un genre plus littéraire et plus réservé, intéressant la famille, les amis et les voisins. Quelques-uns de ces vers sont originaux et signés; les autres ont été transcrits, en écritures variées, sur des feuilles détachées. L'orthographe de ces copies est, d'ordinaire, tellement fantaisiste que nous avons cru devoir la réduire

aux principes de notre grammaire contemporaine, dans le but d'éviter au lecteur des étonnements stériles et fastidieux à la longue. Les pièces insignifiantes ou étrangères au Dauphiné, celles jouissant des honneurs d'une impression répandue ont été éliminées.

La Côte-Saint-André, résidence ordinaire des Blaville, et Grenoble où cette famille possédait, par ses alliances, de nombreuses relations, ont vu naître, de 1620 à 1670, à peu d'exceptions près, ces compositions un peu frivoles. Ce ne sont que chansons, rondeaux, épigrammes, rimes amoureuses, produits d'une littérature légère et sans prétention. Si la facture n'en est point toujours impeccable, l'esprit y court les lignes. Les poètes sont gens de joyeuse humeur, chantant entre amis, après boire, badinant sur la dernière aventure, ou rimant pour s'attirer les bonnes grâces des belles et galantes dames.

Il ne faudra point trop s'étonner si, en pareille matière, il se rencontre parfois des expressions vives, risquées, même grossières. Les effacer serait affecter une pruderie peu en rapport avec les habitudes de ces hommes élevés, quel que fût leur état, au bruit des armes des Lesdiguières et des Créquy, sans avoir eu le loisir d'approfondir les délicatesses d'une politesse raffinée dont on ne se souciait guère, du reste,

dans les ruelles de la Fronde et même dans les cercles de la Cour. Quant aux dames, à en croire Bussy-Rabutin, « elles eussent languï dans l'oisiveté, si elles n'eussent fait les avances, ou si elles avaient été cruelles ; il y en avait beaucoup de pitoyables et quelques-unes d'effrontées ». On peut rencontrer, dans ce recueil, certains mots assortis à cette médisance ; mais la physionomie de la société dauphinoise est plus délicatement et plus sûrement révélée par deux écrivains, auxquels un séjour prolongé et des relations nombreuses ont permis d'étudier les coutumes de la province et les mœurs de ses habitants. « Les Dauphinois, écrit d'Avity, dans les MŒURS DES FRANCOYS DE CE TEMPS (1625), sont courtois, affables de bon & gentil esprit, libres en parole & sociables, mais un peu diffimulez, & hauts à la main, ayant bonne opinion d'eux-mêmes, & se vantans volontiers... La noblesse est aussi toute vaillante & courageuse... A Grenoble, & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaifent fort d'être parées ; & depuis quelque temps, ceste vanité s'est gliffée par toute la Province. Je dirai ce mot à la loüange des Damoiselles de Dauphiné, que l'on en voit fort peu en France qui les égalent en esprit, & gentillesse, & que parmy leur

franchise, & familiarité qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommandation sur toutes les femmes du monde : tellement que c'est presque une merveille d'ouyr parler d'une femme qui face l'amour au désavantage, & au préjudice de sa réputation. » On ne peut, de meilleure grâce, affiler une malice. Pourtant Le Pays, dans ses *AMITIEZ, AMOURS ET AMOURETTES* (1655), a su broder, sur le même thème, des variations non moins fines et non moins captieuses. « Grenoble est une ville située dans un vallon entouré de montagnes prodigieuses. Cependant ce vallon, ces montagnes & tous ces rochers, qui semblaient destinez du Ciel pour servir de demeure aux Ours, & aux autres bestes sauvages, sont habitez par les gens du monde les plus civilisez & les plus polis. Les hommes y ont de l'adresse & de l'esprit infiniment. Les femmes y sont bien faites, & quoy que montagnardes, ne peuvent point passer pour des bestes farouches : Car si ce que l'on dit est vray, elles n'ont point l'humeur d'Ourfes, ny de Tygresses, & l'on n'a point encore veu qu'elles ayent étranglé ny déchiré personne. Au reste, quoy qu'on soit icy loin de Paris, l'humeur de Paris ne laisse pas d'y régner. On y aime la propreté, l'éclat & la magnificence. La galanterie & l'esprit y paroissent plus qu'en lieu du monde. On

dit mesme que parmi les hommes il s'en trouve beaucoup qui écrivent admirablement bien en Prose & en Vers, & parmy les Dames quelques-unes qui s'en meslent, & plusieurs qui en connoissent la beauté & la délicatesse. On dit de plus, qu'entre l'un & l'autre sexe, il se fait grand commerce de fleurettes & de sours, & qu'on y a une si grande connoissance de ces deux sortes de marchandises, qu'on juge d'abord si les fleurettes sont de bale, ou façon de Maître, de la Cour ou de la Province. Pour les sours on y connoist les degrez de leur ardeur, mieux que chez les chimistes ceux de la chaleur du feu. »

Les nombreuses indiscretions qui émaillent ce recueil raniment ces portraits, en en accentuant les détails. D'importants et nombreux personnages y sont pris à partie, et toutes les dames ne rapportent point leurs voiles intacts, de ces excursions au Parnasse. Cependant, d'ordinaire, nos poètes se contentent de chatouiller l'épiderme, sans l'écorcher, et ne ménagent point, à l'occasion, les louanges et les hyperboles flatteuses.

C'est une heureuse chance de pouvoir ajouter quelques feuillets inédits à l'œuvre des d'Avity et des de Lorme; d'enrichir d'une troisième épître les compositions de Valantier, et de mettre en lumière

un petit poème de l'abbé de Saint-Firmin, dont deux ou trois sonnets ne permettaient point d'apprécier le talent si vanté. Il en est de même pour le conseiller Etienne Roux, connu par les éloges de Chorier et de Guy Allard, mais possédant, pour tout bagage, un sonnet placé en tête de l'Histoire du Dauphiné. Plusieurs pièces révéleront l'esprit fin, le talent humoristique et facile de ce poète oublié. A ses côtés prend naturellement place sa nièce, Madame de Blanc de Blanville, dont les modestes débuts peuvent faire sourire, mais à laquelle les exemples et les bons conseils de son oncle E. Roux et de son voisin T. de Lorme ont su vite inspirer le sentiment et la correction poétiques. Le Pays, en disant : « Quelques dames du Dauphiné se meslent d'écrire des vers, » a certainement songé à Madame de Blanville qu'il avait dû connaître à la Côte-Saint-André, « où il venait reprendre son embonpoint à la table du comte de Saint-Paul ». Les vers du mari, Aymar de Blanc de Blanville, ne nuiront pas à la réputation du ménage, auquel on pourra prêter, en outre, bien des compositions anonymes, tout en en réservant un certain nombre à de Lorme et à des rimeurs grenoblois et côtois restés inconnus.

On exagérerait la valeur de ces poésies en les con-

sidérant comme le type de l'état des lettres, à cette époque, car nombre de dauphinois contemporains ont observé, plus scrupuleusement qu'eux certains de nos auteurs, les règles de la versification et les préceptes de la grammaire. En revanche, elles sont l'expression sincère du mouvement intellectuel qui s'opérait, alors, au sein de la société polie, et fournissent, en outre, de curieux aperçus sur les coutumes et les individus.

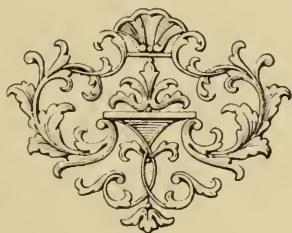
Pour faciliter les recherches sur la condition et l'état des personnes et des familles citées dans ces poésies, nous avons établi, à la suite de ce recueil, une table alphabétique des noms propres destinée à réunir les indications diverses. Certaines notices, par le fait même de la notoriété du sujet, ont été écourtées ; en raison inverse, quelques autres ont été l'objet de commentaires importants. Quant aux noms et aux pseudonymes dont nous n'avons rien dit, ce ne sont pas ceux-là qui nous ont coûté le moins de travail. Les détails accessoires concernant la date, l'origine ou l'objet de la composition, ont été réunis succinctement, en forme de préambule, et placés en tête de chaque pièce.

Si nous nous étions borné à feuilleter les armoiriaux, les nobiliaires, les biographies et les études

spéciales, notre œuvre eût été fort aisée. Nous avons cru lui donner plus d'intérêt, en nous attachant à dépouiller, sans pourtant négliger les faits acquis, les documents inédits dispersés dans les dépôts publics et dans les collections particulières, ou conservés dans les familles, et mis à notre disposition avec une rare bienveillance.

Quoi qu'il advienne de ce petit livre, destiné à ajouter une page à l'histoire littéraire du Dauphiné, nous prions les curieux de l'accueillir avec sympathie, en excusant les délits des poètes et les fautes de l'éditeur.

Château de Terrebonne (Isère), 31 décembre 1895.





POÉSIES DAUPHINOISES

DU

XVII^E SIÈCLE

I

Cette chanson satyrique est fort curieuse par le nombre des personnages, appartenant au monde officiel de Grenoble, dont elle esquisse le caractère, en leur attribuant les qualités ou les défauts contraires à leurs habitudes. On y voit défiler les membres du parlement, ceux de la chambre des comptes et du bureau des finances, et les plus brillants officiers de l'entourage de Lesdiguières. Les couplets ont été composés au cours de l'hiver de 1621-1622, à l'usage d'un cercle restreint, car il n'était pas, alors, sans danger de badiner avec les personnes d'importance. L'auteur appartient, évidemment, à la société dont il détaille les petits travers, en rimes faciles et spirituelles. Attribuer cette chanson à Etienne Roux, alors jeune avocat, ne serait point dépasser les bornes de la probabilité, si

on la compare aux différentes pièces signées de lui et placées, comme celle-ci, dans la collection formée par les de Blanc de Blanville, ses parents.

LE REBOURS DE LA COUR DE GRENOBLE

*C'est une chose bien certaine,
Plusieurs se font ouvrir la veine
Pour éviter de plus grands maux ;
Quant à moi qui suis de la ville,
Je loge à la Truie qui file,
Pour ce que je hais les métaux,*

*Semblable à ce grand duc & prince¹
Qui commande à cette province.
Quant au gouverneur de ces lieux²,
Il fait tellement les dames,
Que, pour leurs amoureuses flammes,
Ses créanciers en valent mieux.*

*Le premier président³ s'amuse
A mener ce grand en buse.
Saint-Julien⁴ prononce des mieux.
Du Cros⁵ fert des pensionnaires,*

Les renseignements, sur les divers personnages, sont placés après les poésies, suivant l'ordre alphabétique des noms indiqués dans les notes.

1. BOURBON (Louis de). — 2. BÉRENGER (Abel de). — 3. FRÈRE (Claude). — 4. ÉMÉ DE SAINT-JULIEN (Octavien). — 5. CROS (Charles du).

*Saint-André⁶ en prend les affaires.
Expilly⁷ n'est point envieux.*

*On croit Bouquéron⁸ un prodige,
Mais de Portes⁹ lui fait la figue.
Le Maistre¹⁰ est un grand financier.
Mistral¹¹ est grandement capable.
Cornu¹² ne veut voir à sa table
Pas de filles du bas métier.*

*La Roche¹³ & du Faure¹⁴ se moquent
Des dévotieux qui se portent
A révéler un crucifix.
Romette¹⁵ & Moret¹⁶ se ressemblent.
Jomaron¹⁷ & la Baume¹⁸ s'assemblent
Pour aller chevaucher Philis.*

*Charency¹⁹ est heureusement fixe.
Le Roux²⁰ prend une chaude-pisse,
Ponnat²¹ le menant aux bourdeaux.
De Coste²² de la continence,
Lescot²³ des points de conscience
(Saisissent) le garde des sceaux²⁴.*

6. PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ (Laurent de). — 7. EXPILLY (Claude). —
8. BÉATRIX-ROBERT DE BOUQUÉRON (Gaspard). — 9. PORTES (Claude de). —
10. MAISTRE (Jean-Louis le). — 11. MISTRAL (Joachim). — 12. CORNU
(Pierre de). — 13. VACHON (Louis de). — 14. FAURE (François du). —
15. REVILLASC (Raynaud de). — 16. MORET (Ennemond). — 17. JOMARON
(Jean). — 18. BAUME (Pierre de la). — 19. CHARENCEY (Guillaume de). — 20.
ROUX (Philippe). — 21. PONNAT (Jean Baptiste de). — 22. COSTE (Arthus).
— 23. LESCOT (Jean de). — 24. BASSET (André).

*Vulson²⁵ se veut rendre jésuite.
 Veyssilieu²⁶ se rend athéiste.
 Armand²⁷ hait les commissions.
 Putod²⁸ aux plaideurs est affable,
 Du Pilbon²⁹ l'épargne à la table.
 Pointières³⁰ fuit les concussions.*

*Périssol³¹ est exempt de gloire,
 Gilliers³² excellent en mémoire,
 La Rochette³³ sans vanité.
 Ferrand³⁴ & Leyssin³⁵ s'étudient
 A contrecarrer ceux qui dient
 Que Lalô³⁶ va sans gravité.*

*Ponterrays³⁷, Sautereau³⁸ se dresse.
 Audeyer³⁹ & Baro⁴⁰ s'apprêtent
 Pour enseigner les trois bureaux.
 La Coste⁴¹ croît son parentage.
 Calignon⁴² n'a point de bagage.
 De Dorne⁴³ hait les maquereaux.*

*Déageant⁴⁴ est remis en grâce.
 De Franc⁴⁵ a repris sa place.
 Bazemont⁴⁶ n'est point usurier.*

25. VULSON (Marc de). — 26. RABOT (Laurent). — 27. ARMAND (Daniel d')
 — 28. PUTOD (Pierre). — 29. PILHON (René du). — 30. VIRIEU (Jacques de).
 — 31. PÉRISSOL (Samson de) — 32. GILLIER (Michel de). — 33. FUSTIER (En-
 nemond) — 34. FERRAND (Octavien). — 35. LIONNE (Hugues de). — 36. VESC
 (Jacques de). — 37. VIRIEU (Gaspard de) — 38. SAUTEREAU (Guillaume de). —
 39. AUDEYER (Jean-Claude). — 40. BARO (Gaspard). — 41. SIMIANE-LA COSTE
 (Claude de). — 42. CALIGNON (Abel de). — 43. DORNE (Claude de). — 44. DE-
 AGEANT (Guichard). — 45. FRANC (Jean-Baptiste de). — 46. BAZEMONT (Macé de).

*Le Blanc⁴⁷ n'a jamais porté cornes.
De Barfac⁴⁸ demeure en ses formes.
Perrot⁴⁹ est un vaillant (courrier).*

*Granieu⁵⁰ j'émeut & cabriole.
Catilbon⁵¹ n'use de bricolle.
De Gresse⁵² est partout sérieux.
La Morte⁵³ se plaît à la danse.
Pourroy⁵⁴ va fort en décadence,
Et Dalliez⁵⁵ n'est plus glorieux.*

*Aymon⁵⁶ poursuit fort qu'on déchasse
De ce lieu un nombre de garce,
De Chaulne⁵⁷ en est solliciteur,
La Baume⁵⁸ juge s'y oppose ;
Ce serait une rude chose
D'en priver Le Franc⁵⁹ leur tuteur.*

*Laffrey⁶⁰ est d'humeur courtisane.
La Fare⁶¹ aime une paysanne.
Du Guâ⁶² fait encore un pasquin.
Beaufin⁶³ n'a point d'arrérage.
Du Mas⁶⁴ publie son lignage.
Plantière⁶⁵ a frotté Montmorin⁶⁶.*

47. BLANC (Pierre le) — 48. PERRINET (Gaspard de). — 49. PERROT (Pierre). — 50. GRATTET (François de). — 51. CATILHON (Antoine de). — 52. ARMAND (Pierre d'). — 53. MORTE (Jean de la) — 54. POURROY (Artus). — 55. DALLIEZ (Reymond). — 56. AYMON (Jean-Louis). — 57. CHAULNES (Antoine de). — 58. BAUME (Bon de la). — 59. FRANC (Jean-Baptiste de). — 60. CALIGNON (Louis de). — 61. POLIGNY (Pierre de). — 62. BÉRENGER (Gaspard de). — 63. BÉRENGER (Alexandre de) — 64. VIGNON (Antoine) — 65. TOUR-GOUVERNEMENT (Pierre de la). — 66. TOUR GOUVERNEMENT (Jean de la).

*Des Blains⁶⁷, courageux aux armes,
De Saint-Martin⁶⁸ brave les armes.
Bardonenche⁶⁹ est un grand sauteur.
La Motte⁷⁰ ses moulins veut vendre.
La Bourgade⁷¹ mourra de peur.*

.

*Plusieurs auraient sujet de plainte
Parce qu'ils n'ont aucune atteinte
Au contenu de ce rebours ;
C'est pour ne découvrir les ruses.
Je leur en ferai des excuses,
Étant revenu de la Cour.*

*Si quelqu'un croit être assez sage
Pour se plaindre de cet ouvrage,
Il en acquerra du renom ;
Et s'il en cherche des copies,
L'auteur, méprisant leurs envies,
Leur en donnera sans son nom.*

67. FAURE (Pierre.) — 68. ARMUET (Guillaume). — 69. BARDONENCHE (de)
— 70. MORGES (Bertrand de). — 71. BOURGADE (Flottard de la).





II

Ces révélations indiscrètes, échappées des galantes ruelles grenobloises, intéressent non seulement l'étude des mœurs de l'époque, mais aussi celle de l'histoire locale. Cette chanson offre une grande analogie avec la précédente, et peut être attribuée à Etienne Roux, dans les mêmes conditions. Sa date est établie, d'une façon précise, par la présence du duc d'Arpajon, à Grenoble, en 1662.

GALANTERIES GRENOBLOISES

*Que le président d'Allières¹
Méprise les faux appas
Des dames belles & fières
Et n'en veuille qu'aux repas,
Que Bazemont² & de Chasse³
Y prennent tous deux leur place.*

REFRAIN

*Je me ris de leur destin,
Pourtou que j'aie du vin.*

*Que dedans sa casquette
L'on cherche la Marechal⁴,
D'humeur fine mais coquette,*

1. PÉRISSOL (Laurent de) — 2. BAZEMONT (Louis de). — 3. SAUTEREAU (Guillaume de). — 4. MARÉCHAL (N.).

Prendre le bien pour le mal,
Que toujours elle caresse
La plus gaillarde jeunesse,
Je me ris.....

Que Montfleury⁵ de Grenoble
Soit un illustre faubourg,
Que la fille la plus noble
Y brille, avec un beau jour,
Qu'on y voie, dans la semaine,
Des galants à quarantaine,
Je me ris.....

Que la Garnier⁶ ne témoigne
Avoir d'autres sentiments
Que d'emporter en Bourgogne,
Le cœur de plusieurs amants,
Et qu'elle soit toujours prête
De caresser sa conquête,
Je me ris.....

Que Didamire s'empresse
Pour le prince Léontin,
Et qu'elle n'ait de tendresse
Que pour ce jeune blondin,
Qu'elle fasse la grimace
A ceux qui briguent sa place,
Je me ris.....

5. MONTFLEURY (couvent). — 6. GARNIER (Henri-François).

Que la Mathieu⁷ soit sensible
Au doux attrait de Treffort⁸,
Et qu'elle lui soit paisible
Pour jouer à cheval fort,
Qu'ils se parlent à l'oreille,
Qu'un soit beau, l'autre soit belle,
Je me ris.....

Que la Bucher⁹ s'évertue
D'établir sa vanité,
Et qu'on la voie dans la rue,
Marcher avec gravité,
Qu'elle méprise le monde,
Et que le vulgaire en gronde,
Je me ris.....

Que Saint-Firmin¹⁰ se promène,
Tous les soirs, avec Juston,
Que souvent il se démène
Pour manier son teton,
Qu'il donne de l'exercice
A l'écolier ou au novice,
Je me ris.....

Que l'on voie la de Buffière¹¹
Faire fiançage coquet,
Et que Bouchage¹² et Ferrière¹³

7. MATHIEU (François). — 8. ARMAND (Pierre d'). BOUFFIER (de). — 9. BUCHER (Claude-Antoine). — 10. SIMIANE (Alphonse de). — 11. BUFFEVENT (Abel de). — 12. GRATTET (François de). — 13. MANISSY (François de).

Caressent la Saint-Bonnet¹⁴,
 Et que pour avoir une jupe,
 La Bally¹⁵ fasse la dupe,
 Je me ris.....

Qu'on dise que la Franquière¹⁶
 Se peut vanter de beauté,
 Et que de Lauberivière¹⁷
 L'on aime la majesté,
 Qu'on publie que Madonte¹⁸
 Toutes les autres surmonte,
 Je me ris.....

Qu'on se promène en Très-Cloître¹⁹
 Pour chercher la Saint-Faulchon²⁰,
 Qu'on la trouve à sa fenêtre,
 Sous un sale capuchon,
 Qu'on la voie dans la cadence,
 Lorsqu'elle a rempli sa panse,
 Je me ris.....

Qu'on se querelle & se gronde,
 Qu'on se pique dans le jeu,
 Qu'un marquis, dedans le monde,
 Fasse nique au cordon bleu,
 Que de gardes & de pages
 L'on forme les équipages,
 Je me ris.....

14. CHAPONAY (Humbert de). — 15. BALLY (François). — 16. AYMON (Jacques). — 17. POURROY (Philippe de) — 18. MADONTE. — 19. Très-Cloîtres, Tracloître, rue de Grenoble. — 20. FALCOZ-SAINT.

*Que Quinsonnas²¹ se mutine
Contre la belle Mistral²²
Et que d'Avrilly²³ s'obstine
A devenir son rival ;
Que la Tour²⁴ & Tournelle²⁵
S'aiment comme tourterelle,
Je me ris.....*

*Que la Perrot²⁶ & Montbive²⁷
Soient toujours du même accord,
Et que l'un pour l'autre vive,
Si l'on veut, jusqu'à la mort,
Que souvent, vaille que vaille,
Ensemble fassent ripaille,
Je me ris.....*

*Que l'aimable Bourguignotte
Aille droite comme un jonc,
Qu'elle fasse la bellotte
Pour plaire au duc d'Arpajon²⁸,
Que la Buffière²⁹ en enrage,
Avec tout le badinage,
Je me ris.....*

*Que la Chaffau³⁰ s'escarmouche
Contre la mode du temps,
Et que son plâtre & sa mouche*

21. POURROY (François de). — 22. MISTRAL (Jean Baptiste). — 23. BARBE (Pierre) — 24. BURTIO (de). GARCIN (Ennemond de). — 25. ARMAND (François d') — 26. PERROT (Pierre). — 27. SIMIANE (François de). — 28. ARPAJON (Louis d'). — 29. BUFFEVENT (Abel de). — 30. MOREL (André).

Rendent plusieurs mécontents,
 Que sa démarche déplaîse,
 Qu'elle aille à pied ou en chaise,
 Je me ris.....

Que l'Albout³¹ & la Franquière³²
 Jouissent du doux moment,
 Et que d'Ambre³³ n'aime guère
 La Virieu³⁴ qui l'aime tant,
 Que d'Allière³⁵ & la Vaulferre³⁶
 Ne se jettent point la pierre,
 Je me ris.....

Que la Vatilieu³⁷ se mêle
 De s'acquérir des galants,
 Que son mari la querelle
 Et prenne la clef des champs,
 Et que Vaulferre³⁸ & Franquière³⁹
 La traitent de familière,
 Je me ris.....

Que la Saint-Ours⁴⁰ soit seulette
 Souvent avec Beauregard⁴¹,
 Qu'elle ne soit point coquette
 Si ce n'est par le hazard,

31. BOUT (Oronce le). — 32. AYMON (Jacques). — 33. GELAS (François de).
 — 34. PRUNIER (Nicolas de). — 35. PÉRISSOL (Laurent de). — 36. POURROY
 (Aymar de). — 37. VACHE (Ennemond du). — 38. POURROY (Aymar de). — 39.
 AYMON (Jacques). — 40. SAINT-OURS (Henri de). — 41. MICHEL (Sixte de).
 BAUDET (Ennemond).

*Qu'elle soit par trop sévère,
Sous l'aile de sa grand-mère,
Je me ris.....*

*Que la veuve Bellebrune⁴²
Ait souvent à ses côtés
De l'Ille⁴³ qui l'importune
Pour jouir de sa beauté,
Que pour la robe & l'épée
Elle soit nymphe ou fée,
Je me ris de leur destin
Pourvu que j'aie du vin.*

42. MOTTE (de la). — 43. CHAMBRIER (Claude). BEAUMONT (Guillaume de).





III

Les vers badins suivants, dans le goût de ceux de Scarron, et transcrits d'après l'original, sont adressés par Etienne Roux, en 1655, à M^{me} de Murinais dont le mari était également un disciple d'Apollon. Quelques traits spirituels, touchant les Dames de la Côte-Saint-André, ne nuisent pas à l'intérêt de cette pièce.

*Dame qui dansez à merveille
Et qui brillez de non pareille,
Si plutôt, comme je l'entends,
Vous n'êtes celle de ce temps ;
Vous dont la grâce & le mérite
Passent tous ceux-là de Carite,
De Climène et d'Amarilis,
D'Astrée & Clorisse & Philis,
Et de toutes ces gaudinettes
Dont on nous compte des sornettes ;
Vous dont l'œil plein de feu tralut¹
Bien mieux que ne fait le culut²,
Et qui réglez dedans la Côte³
Comme fait, en hiver, la crotte ;
Vous chez qui le brochet est dur,
Où l'on boit toujours le vin pur,*

1 Tralure, briller. — 2. Culut, ver luisant. — 3. Côte-Saint-André (la).

Sinon qu'on en fasse mélange
 Avec cette eau de fleur d'orange
 Dont vous régalez vos germaines,
 Quand on leur fait laver les mains ;
 Bref, vous dont la magnificence
 Nous a si bien rempli la panse,
 Qu'il n'est ceinture ni pourpoint
 Qu'il n'ait fallu croître d'un point ;
 Je vous rends tout autant de grâces
 Qu'il en tiendrait en cent besaces,
 Ou plutôt, si vous l'aimez mieux,
 En deux cents pipes de vin vieux,
 Ou bien en cinq ou six cents balles
 Beaucoup plus grandes que des malles.
 Je vous fais plus de compliments
 Et plus de remerciements
 Que n'en pourrait, avec étude,
 Pour témoigner sa gratitude,
 D'un baiser de ton beau teint frais,
 Faire Monsieur de Murinais⁴.
 Puisses-tu, pour ta bonne chère,
 Garder toujours ta bonne mère ;
 Puisses-tu pour tes grands festins,
 N'entendre jamais des lutins ;
 Puisses-tu pour tes bonnes sauces
 Avoir des gants de fripe-sauces⁵ ;
 Puisses-tu pour tous tes ragoûts,

4. MURINAIS (Antoine-François de). — 5. Fripe-sauce, gourmand.

*Avoir toujours un temps bien doux ;
 Puisses-tu pour tes confitures,
 N'avoir que bonnes aventures,
 Au bal paraître avec éclat,
 N'en revenir point le cul plat,
 Y danser souvent la bourrée,
 Avoir la bourse bien dorée,
 Faire bâtir à peu de frais,
 N'avalier que des œufs bien frais,
 Faire, quand tu voudras, ripaille,
 Te remplir de foin ou de paille,
 Avoir toujours du vin au pot,
 Faire valoir maître Charlot,
 N'avoir jamais à ton carosse,
 Cheval poussif, aveugle ou roffe,
 Avoir de Boulogne un chichon⁶
 Plus gras que n'est la Rubichon⁷,
 Avoir toujours belle vendange,
 Que Bacchus n'aille point au change,
 Et par un coup saint & hardi,
 Faire changer la Reverdi⁸,
 Avoir toujours fraîche la bouche,
 Faire bien ta seconde couche,
 Et préparer plus d'héritiers
 Qu'on ne voit pas de bénitiers ;
 Bref, puisses-tu, malgré l'envie,
 Mener toujours joyeuse vie,
 Et faire aussi bonne maison*

6. Petit chien anglais fort à la mode. — 7. RUBICHON. — 8. REVERDY.

Que le roi, sans comparaison,
 Car comparaison ne peut être
 Entre la sujette & le maître,
 Je crois, pourtant, qu'il souffrira,
 Alors que quelqu'un lui dira,
 Les vœux dont ma reconnaissance
 Veut payer ta magnificence.
 Que j'ajoute à ce que j'ai dit,
 Que ton mari soit en crédit,
 Et qu'il dispute, à l'Eminence⁹,
 Le gouvernement de la France.
 Je veux aussi que ton poupon
 Soit un jour espiègle & fripon.
 Je souhaite que de tes filles
 Aucune n'entre dans les grilles,
 Non, pas même dedans Lavars¹⁰,
 Je veux qu'elles forgent des dards,
 Des sortilèges & des charmes
 A faire à tous rendre les armes,
 Et qui fassent des Murinais
 Plus que leur mama n'a pas faits.
 Je veux qu'elles soient du grand vol,
 Qu'elles imitent la Saint-Pol¹¹,
 Qu'elles soient d'aussi riche taille,
 Que jamais personne n'en raille,
 Qu'elles mettent bien par écrit,

9. Le cardinal MAZARIN. — 10. LAVAL-BRESSIEU, couvent. — 11. GIRARD DE SAINT-PAUL (de). Madame de Saint-Paul était de petite taille, comme l'indique le second quatrain de la pièce LV.

*Qu'elles aient de Lenfrey¹² l'esprit,
De la Savel¹³ la bonne mine,
L'aimable humeur de la Batine¹⁴,
Et qu'elles soient, sans aucun soin,
Aussi belles que la Nantoin¹⁵.
Après cela ma pauvre muse
N'a plus rien dans sa cornemuse,
Elle est au bout de ses souhaits,
Et pour grands que soient tes bienfaits,
Il faut qu'elle cesse d'écrire,
Pour n'avoir plus rien à te dire,
Sinon que de ces vers l'auteur
Est ton fidèle serviteur.*

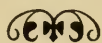
E. ROUX.

*Si le très ne peut trouver place
Parmi cette sorte de vers,
Je déclare à tout l'univers
Que, sans contrainte & sans grimace,
Je l'aurais mis assurément
A la fin de ce compliment.*

A Lyon, 18 janvier 1655.

*D'où je salue toute la Côte, à la réserve de la
Gasle¹⁶, parce qu'elle rime sur la gale.*

12. LANFREY (de.) — 13. ARZAC DU SAVEL (d') — 14. COLOM DE BATINES.
— 15. CHABOUD OU CHABO DE NANTOIN. — 16. GALLES (de).





IV

Suivant les dates des mariages des dames et des demoiselles célébrées par Etienne Roux, dans cette chanson, en forme de madrigal, ces couplets ont dû être composés vers 1656-1658. Françoise Roux, signataire de l'envoi, nous apprend que son père joignait, à ses nombreuses qualités, les charmes d'une jolie voix.

CHANSON

POUR MADAME DE FRANQUIÈRES ¹

*Si vous craignez le serein du jardin,
Un peu trop près de la rivière,
Prenez, Philis, du papier le plus fin,
Coiffez-vous en, à la Franquièrè.
Vous trouverez ce remède excellent,
A tous vos maux il peut suffire.
Ce fut ainsi qu'un médecin galant
Traita le sien qu'il n'osait dire.*

POUR MADEMOISELLE DU FAURE ²

*Amour, il faut assembler vos galants.
Voici le jour de votre empire,*

1. AYMON (Jacques). — 2. FAURE DE LA RIVIÈRE (Antoine du). PRUNIER (Nicolas de).

*Marion vient d'achever ses quinze ans,
Il est temps que chacun soupire.
Cber Alidor, il faut vous déclarer,
De crainte qu'un plus long silence
Ne puisse, enfin, à tous les coups parer
Des rivaux de la présidence.*

POUR MADEMOISELLE DE MANTEYER³

*Philis, pourvu que vous ne changiez pas,
Saint-Jean⁴ vous promet sa constance,
Il trouve en vous tous les mêmes appas,
Mais non pas tant de complaisance.
Il a changé de lieu, non pas d'amour ;
Mais de nous un chacun l'assure
Que vous changez bien souvent votre cour,
Sans pourtant changer de demeure.*

POUR MADAME DE CHEVRIÈRES⁵

*Qu'est devenu cet agréable temps
Où l'on voyait la Chevrière
Gagner des cœurs & faire plus d'amants
Que feu la belle race entière.
L'on ne la voit qu'au pied de nos autels,
Et ses yeux, la source des flammes,
N'allument plus que des feux immortels
Et n'en veulent qu'aux belles âmes.*

3. FAURE DE MANTEYER (Marie du). — 4. BOFFIN (Félicien de). FRANCON (de).
— 5. LA CROIX (Jean V de) ; sa femme ou sa sœur Jeanne DE BOFFIN.

POUR MADEMOISELLE DE LA COSTE⁶

*Où sont les cœurs qui ne se rendent pas
Aux doux accords de ma Silvie,
Sa belle voix fait des certains trépas
Dont l'on meurt sans perdre la vie.
Jamais celui qui charma les enfers
Et qui fut en tirer sa femme,
Par ses chansons ne brisa tant de fers
Qu'en fait la voix de cette dame.*

POUR MADAME DE MISTRAL⁷

*Où cachez-vous, Philis, ce beau poupon
Dont à peine on vous croit enceinte ?
Vous le portez, en sorte tout de bon,
Qu'il semble que c'est une feinte.
Jadis l'hymen douta de son pouvoir,
Dans un âge comme le votre,
Mais à présent vous lui faites bien voir
Qu'un enfant peut en faire un autre.*

POUR MADEMOISELLE DU FAURE⁸

*Tout doit céder aux droits de Marion,
Rien ne résiste à son empire ;
Pour concevoir qu'elle est ma passion,*

6. SIMIANE (Claude de). Justine, sa fille. — 7. MISTRAL (Jean-Baptiste). On voit fréquemment, à cette époque, des jeunes filles se marier à 15 ou 16 ans.
— 8. FAURE DE LA RIVIÈRE (Antoine du).

*Il faudrait sentir mon martyre.
Mon cher Tirfis, les peines des amants
Ne s'expriment pas par la bouche;
Mes soupirs & mes regards languissants
Ont bien dit le mal qui me touche.*

POUR MADEMOISELLE DU FAURE⁹

*Si mon respect, mes soupirs & mes vœux
Pouvaient déclarer mon martyre,
Philis saurait mes tourments & mes feux,
Sans qu'il fut besoin de lui dire.
Je suis soumis à ses jeunes attraits,
Depuis le temps de leur naissance,
Et j'ai senti la force de ses traits,
Avant qu'elle en fut la puissance.*

POUR MADEMOISELLE DE MANTEYER¹⁰

*Faut-il, Philis, que mon cœur amoureux
Soit accusé d'être volage ?
Verrais-je ici récompenser des vœux
Qui triomphent d'un long voyage ?
Ha ! mon amour, tu t'es mal ménagé,
Près de ces lys & de ces roses,
Puisque tu peux lui paraître changé,
En lui disant les mêmes choses.*

9 FAURE DE LA RIVIÈRE (Antoine du). — 10. FAURE DE MANTEYER (Marie du)

Ces chansons ont été faites sur les paroles suivantes :

*Si votre cœur vous pressait, en secret,
D'aller jusqu'où l'amour engage,
Jettez les yeux sur un amant discret,
Pour vous guider en ce voyage.
Eloignez-vous de ces jeunes ardents,
De qui les feux n'ont guère à vivre ;
Prenez les miens, quoique moins éclatants,
Ils sauront bien mieux vous conduire.*

*Ni le barbon, ni le jeune blondin
Ne valent rien pour le voyage ;
L'un est trop prude & l'autre trop badin,
L'un est trop fou, l'autre est trop sage.
Mais le milieu serait bien votre fait,
Entre la sagesse et l'enfance.
Vous trouverez, dans ce guide parfait,
De l'esprit & de la constance.*

Si l'air était aussi aisé à envoyer que les paroles, je vous l'aurais envoyé, tout de même. Mais lorsque mon papa¹¹ ira à Paris, il vous l'apprendra, puisqu'il chante mieux que votre très humble et obéissante cousine et servante.

FRANÇOISE ROUX.

11. Roux (Etienne).





V

Etienne Roux a composé cette pièce, en prose mêlée de vers, à l'occasion des fêtes célébrées, en 1665, à Lemps, lors du mariage de son neveu, Adrien II de Prunier, seigneur du lieu, avec Marie de Montchenu. Sans avoir l'intérêt des *entrées* royales ou princières, les renseignements, sur celles des seigneurs de moindre importance, ne sont ni moins rares, ni moins curieux pour l'histoire des anciennes coutumes.

DESSEIN DES INSCRIPTIONS DES PORTES DU BOURG ET DU CHATEAU DE LEMPS¹, POUR L'ENTRÉE DE LA NOCE DE MONS^r DE LEMPS² DANS LEDIT LIEU.

La grande porte du bourg, par laquelle entrera la noce, sera entourée d'un arc garni de festons de buis; & aux deux côtés dudit arc seront posés, sur les buis, deux écussons des armoiries de l'époux³ & de sa maîtresse⁴; & sur le haut dudit arc, il y aura un cartouche dans lequel sera peinte une grosse tour à créneaux, à la forme de celle des armoiries de mons^r de Lemps, en laquelle tour la porte sera peinte ouverte, & au devant de la porte, sera peint Cupidon, avec son carquois au

1. LEMPS (Isère). — 2. PRUNIER (Adrien II de). — 3. De gueules à la tour donjonnée et crénelée d'argent, maçonnée de sable. — 4. De gueules à la bande engrêlée d'argent. Montchenu-Thodore brisait d'un aigle d'azur, en chef sur la bande.

dos, son arc à la main gauche, menant, de la main droite, une fille, vêtue comme on peint les grâces, qui portera à sa main droite un bouquet de roses & de lis, avec cette devise au-dessus de la tour, omnia vincit amor, et au-dessous dudit cartouche, ce sixain :

*Il n'est point de tour assez forte
Dont Amour ne s'ouvre la porte ;
Il est partout le bienvenu,
Partout il se fait faire place.*

*Mais il n'est point si fort qu'en menant une grâce
Comme celle de Montbenu.*

Le portail de l'entrée du bourg au château sera pareillement garni de buis, avec deux écuffons semblables, aux deux côtés, & sur le haut de l'arc de buis qui sera sur ledit portail, il y aura un cartouche, dans lequel sera peinte une montagne, avec quelques petits arbres, depuis la base jusqu'au milieu, & le reste de ladite montagne sera sans aucun arbre ; sinon au sommet de ladite montagne, sera peint un arbre prunier, au pied duquel sera peint Cupidon, avec son carquois au dos & son arc à la main, avec cette devise, sic placuit illi, & au bas dudit cartouche, ce sixain :

*Tout cède au pouvoir de l'Amour,
Les Dieux même lui font la cour ;
Il est maître de toute chose,*

*Et quoique enfant, il est si fier,
Qu'il n'est rien qu'il ne change & ne métamorphose,
Comme il fait ce mont en prunier.*

La porte de l'entrée du bâtiment du château sera pareillement garnie de buis, avec deux écussons sur le buis, aux deux côtés; & un cartouche sur le haut de l'arc de buis, dans lequel sera peinte une grosse tour, à créneaux, semblable à celle des armoiries de mons^r de Lemp; sur le haut de ladite tour, sortiront des créneaux, à moitié de corps, la Paix, l'Amour & l'Abondance; & la Paix portera, à la main droite, une palme & au bras gauche, un feston d'épis de blé, de raisins & de fruits; l'Amour, au milieu, avec son carquois au dos, son arc & sa flèche à la main; l'Abondance tiendra, avec les deux mains, une corbeille pleine de fruits, de raisins & d'épis de blé, qu'elle versera; & au-dessus dudit cartouche, en haut, sera peinte une grosse étoile & au-dessus de tout, cette devise, Pax, amor, abundantia in turribus tuis, avec ce quatrain, au bas du cartouche :

*L'astre qui domine en ces lieux
Vous promet, de la part des dieux,
Par cette nouvelle alliance,
La paix, l'amour & l'abondance.*

Dessus un des piliers de la halle du bourg, du côté de la grand'rue, il y aura un cartouche, lequel sera

garni de buis tout autour, dans lequel sera écrit ce quatrain :

*Cette balle, autrefois le lieu de l'abondance,
Où l'aimable Cypris soulait faire sa cour,
Par ce couple d'amants & par leur alliance
Va bientôt devenir le marché de l'Amour.*



VI

La bonne humeur d'Etienne Roux se donne carrière, en ces lignes plaisantes, inspirées par le mariage de son neveu. (Voir pièces V et VIII.)

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE, PAR M^R LE CONSEILLER ROUX, A MADAME DE LA CLUZE¹, FEMME DE M^R DE LEMPS², LORS DE LA BIENVENUE DE LA NOCE, AU LIEU DE LEMPS³.

Vous voilà donc dans votre Rome & dans votre empire. Vous voilà Reine de la balle & des grainetiers & n'en déplaise à la bonne Cérès, vous voilà, bien mieux qu'elle, la déesse de l'abondance. C'est présentement, Madame, qu'on vous peut bien appeler dame

1. 2. PRUNIER (Adrien II de). — 3. Voir LEMPS.

de Lemps⁴, de Colombe⁵ & de Bevenais⁶, & comme une autre reine d'Espagne, vous pouvez vous vanter que le soleil lève à toute heure sur vos sujets, puisque vous en avez jusque sur les plus hautes de nos Alpes, dont Agnières⁷ & la Cluze⁸ sont des témoins. Enfin vous voilà presque aussi grande dame que celui de vos prédécesseurs qui se disait seigneur de vingt-deux terres⁹, puisque il ne s'en faut que de dix-sept que vous n'en ayez autant. En vérité, vous êtes si grande & si puissante que ma lettre n'ose presque pas vous approcher, & si ce n'était le grand besoin que j'ai de ma femme¹⁰, dont il est temps que je vous demande la restitution, puisqu'il y a déjà plus d'une heure & quelques minutes, que vous me l'avez ravie, je n'aurais pas eu la hardiesse de vous écrire.

Il me semble que je vous vois passer sous ces arcs de triomphe, à votre arrivée, & que j'entends les harangues de tous les magistrats de Lemps & du chancelier du marché qui vous demandent votre protection, & qui espèrent que les fruits de prunier ne leur manqueront jamais, puisqu'il est enté sur votre mont. Que de coups de mousquets & de fusils se sont tirés à votre abord ! Mais surtout que de verres avalés à votre santé ! Que la vigne de la Côte¹¹ aura été bien attaquée, & que de

3. 4. 5. 6. Voir LEMPS. — 7. AGNIÈRES (Hautes Alpes). — 8. LA CLUSE (Hautes-Alpes). — 9. ARTUS de PRUNIER, trésorier et receveur général en Dauphiné, etc., acquit une immense fortune. — 10. ROUX-DÉAGEANT (Estienne). — 11. La Côte-Saint-André (Isère). Lors du passage du roi Louis XIII à la Côte, on lui offrit deux pièces de vin blanc, prises chez M. de Blanc de Blanville, suivant le reçu des officiers du gobelet, du 22 décembre 1622.

voyages pour les cantines, du plat pays vers la montagne !

Mais pourquoi, Madame, m'avez-vous cru indigne de cette Côte ? D'où vient que vous avez préféré ma femme, & pourquoi la mettez-vous dans vos plaisirs, pendant que vous me laissez tout seul, faire pénitence à Grenoble ? Boit-elle, ou fait-elle les vers mieux que moi ? Je pouvais bien m'empresser si fort à publier votre bonté, jusque dans le Parnasse, si vous me traitez présentement avec tant de rigueur, & si au lieu de me donner quelque part à la belle humeur de l'illustre Vitrolles¹², vous m'abandonnez au chagrin de la chicane de l'édit. En vérité, Madame, ce n'est pas bien un tour de nièce, & vous ne prétendez pas, sans doute, ne l'être que de ma femme. Mais hélas, la poure, que je la plains ! Qu'elle va être bien jouée, & que votre froideur va bien se moquer de sa promptitude ! Que de brulots en campagne, & que son nez sera souvent employé aux accords de la musique, puisqu'il est bien de taille à ce service ! Rendez-la moi, pourtant, telle qu'elle est, si vous voulez me faire plaisir, & ne pas encourir la disgrâce du palais qui vous ordonne de le faire, sous de si grandes amendes, que votre mari, tout riche qu'il est, n'aura pas assez de bien pour les payer.

Rendez-moi ma grosse dondaine,
Rendez-moi son nez à crochet.

Rendez-moi sa grosse bedaine,
Et jusqu'à ce moment ni carpe, ni brochet,
Perdrix, ni mets plus délectable
Ne paraîtra sur votre table.

De là vous pouvez juger s'il fait bon choquer les
Muses, & je vous déclare, de la part de la mienne, que
si vous ne me rendez promptement Cato, ma Calliope
vous fera affront, & dès à présent elle ne peut s'em-
pêcher de vous dire :

Qu'en dépit soit du mariage
Qui si fort a troublé le mien !
Il me semble n'avoir plus rien.
Ne voyant plus, dedans ma cage,
Celle-là qui toujours a fait tous mes plaisirs
Et qui la seule a pu contenter mes désirs.

Qu'en dépit soit la bienvenue
Qui m'a privé de ma Cato,
Qu'on ne peut me rendre assez tôt,
Tant j'aime & je chéris sa vue,
Puisqu'elle seule, sans mentir,
Peut me plaire & me divertir !

Qu'en dépit soit de votre noce,
Des nocières & des nociers
Dont les cuistres & pâtisiers
Relèvent les ventres en bossé,

*Et les feront crever, si bientôt ne sont mis
Au râtelier de Montfleury¹³!*

*Qu'en dépit soit de mon neveu
Et de sa dame de la Cluse,
Contre qui je sens que ma muse
Est sur le point de prendre feu,
De pester & de faire rage
Contre le nœud de mariage!*

*Qu'en dépit soit de ma sœur¹⁴
Et de sa fille de Blanville¹⁵
D'avoir fait sortir de la ville
La souveraine de mon cœur,
Et de m'avoir réduit à prendre quelque quinte,
Pendant que ma dondaine pinte!*

*Dépit soit même de ma femme
Qui si bien m'a voulu quitter,
Quoiqu'elle m'ait vu dépiter
Du mépris qu'elle a fait de mon ardente flamme,
Pour se trouver à des repas
Où, par malheur, je ne suis pas!*

*Qu'en dépit soit de vous tretous,
Sans excepter même Vitrolle¹⁶,
Ni le jeune allemand qu'il tient en son école,*

13. MONTFLEURY (couvent de). — 14. PRUNIER (Adrien I de). — 15. BLANC DE BLANVILLE (Aymar de). — 16. VITROLLES.

*Que je crois être parmi vous !
Bref, si vous ne rendez mon aimable badaude,
Puissez-vous ne point voir jamais danse ni vaude¹⁷ !*

*Puisseient vos marchés être à sec,
Votre carnaval sans rebec,
Votre étang sans perche ni tanche,
Votre robe sans haut de manche,
Votre cuisine sans gibier,
Et sans foin votre râtelier !
Puisse tout votre bois de Bièvre¹⁸
Être sans levrant & sans lièvre,
Et même celui-là du Lier¹⁹
N'avoir ni laie ni sanglier,
Enfin, si le sort m'en veut croire,
Puissez-vous tous prendre la foire !*

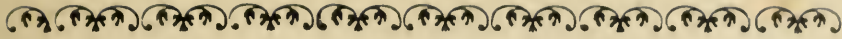
A condition pourtant qu'elle ne fera que vous purger de vos humeurs peccantes, si vous en avez, & sans intéresser votre santé qui m'est trop chère pour lui vouloir faire du mal.

Je suis, Madame, votre très humble & très obéissant serviteur.

E. ROUX.

17. Vogue, en patois vaudo. — 18. BIÈVRE (forêt et plaine de). — 19. LIERS (forêt et plaine du).





VII

On peut attribuer ces couplets à Etienne Roux, dont les relations, avec la société de la Côte-Saint-André, étaient fort nombreuses.

*Amants qui mourez mille fois,
Quand, sur le luth, on vous dit quelque chose,
Venez de la Crose¹
Entendre la voix!
Elle vaut mieux que toute la musique ;
C'est une voix tout à fait angélique.
Ha, qu'elle est charmante !
Qu'elle a de douceur,
Alors qu'elle chante !
Il n'est point de cœur
Qui puisse être en défense
Quand cette dame, en cadence,
Daigne nous faire voir
Son aimable pouvoir.*

*Braves disciples de l'Amour,
Vous qui brûlez de ces plus belles flammes*

1. BÉRENGER (Marguerite de), femme de G. DU SERF DE CROZE, était parente des Roux, par suite du mariage d'Honorade de Burillon, sœur de Marguerite, femme de Philippe Roux, avec Gaspard de Bérenger du Guâ.

Que sentent les âmes
Qui lui font la cour,
Venez, amants, venez rendre l'hommage
Que vous devez aux beautés d'un visage!

Ha, qu'il a de charmes!

Ha, qu'il a d'appas!

Et qu'en ses armes

Il fait de trépas;

Car, d'une seule œillade,

Il peut faire un cœur malade;

Et si pourtant Nantoin²

Vous n'en guérissait point.

Amants qui vivez de langueurs
Et ne savez, auprès d'une maîtresse,
Que pester sans cesse,
Contre ses rigueurs,
Changez de ton, de discours & de mine,
Si vous voulez imiter la Batine³.

Ha, qu'elle est aimable

Sa gentille humeur!

Qu'elle est agréable!

Malgré le malheur

Que parmi tant d'adresse,

D'esprit & de gentillesse,

L'amour trouve si peu

De flammes & de feu.



VIII

Cette lettre, transcrite d'après un brouillon, a été écrite au moment des noces dont il est parlé dans les pièces V et VI et, probablement, adressée à Françoise, fille de E. Roux et de C. Déageant, femme de Charles de Virieu-Pupetières, par un de ses neveux de Virieu. A la fin du premier alinéa, il est fait allusion à une chanson, dont une copie se retrouve dans le dossier. Elle a été imprimée, avec quelques variantes, sous le titre de *Railleries contre une vieille*, dans les œuvres du poète forézien D. Palerne. Paris, 1884.

« Je veulx chāter aussy les tetins qu'elle cache
Comme un riche butin,
Car ils ressemblent à ceulx de quelq' vieille vache
Qu'on a traiçt au matin. »

Mademoyselle ma tante, je croirais avoir fait un grand manquement si votre laquais s'en retournerait sans vous envoyer des nouvelles de ce pays. Je ne pouvais pas faire mes compliments, si désireux on était de savoir de vos nouvelles; l'on vous attendait avec un grand désir, car vous aviez donné l'espérance de vous voir en ce pays; vous y êtes soubaitée particulièrement par une damoyfelle, nouvelle venue, sur le récit de vos mérites & de vos belles humeurs; elle a obscurci tous les soleils de ces contrées que, s'il n'y a un prompt secours par votre présence, adieu l'honneur de la

patrie, car elle est douée de tant de belles qualités, que tout le papier qui se fait à Vienne n'y suffirait pas. Mais pourtant je vous en dirai un petit échantillon. Pour commencer sa taille est sans pareille, car elle est déliée comme le tonneau de vin doux que vous regrettez tant ; sa démarche n'est pas lubrique, mais chancelante comme une oie boîteuse ; elle devrait bien savoir des nouvelles, car elle va de tous côtés, si est-ce pourtant qu'elle n'en débite guère, ni se hasarde guère en long discours, de peur de naufrage ; son esprit est vif comme celui d'une citrouille, son entretien des ennuyeux, comme un fantôme ; pour revenir à sa personne, son visage est une face à pleine lune, & coyfia comme une poulally courroffia ; son sein à besaces ; son teint de limace ; son cul, le maître des culs, lanturelu ; bref, c'est un parfait ouvrage racourci de la nature, en gros & petit volume ; c'est une entière & pareille description à celle que nous avons lue ensemble, enfin c'est le rebours de votre personne.

Pour les réjouissances, grandes, tant en courses de bagues, danses que festins où l'on n'a pas oublié de boire à votre santé. Je l'ai su de bonne part. Pour votre mama¹ elle a été des noces jusque au menton &, pendant huit jours que la fête a duré, elle n'a pas perdu un coup de dent, & ne s'en est point retournée sans avoir farci sa litière de dragées, macarons, biscuits, confitures & autres petits pieds.

1. Probablement Catherine Deageant, femme d'Étienne Roux.

Je ne fais plus que vous dire, sinon que pour l'accomplissement de toutes les réjouissances, l'on ne désirait que la présence de votre personne, comme l'on fait encore, & en l'attendant, je vous supplie de me continuer toujours la qualité que j'estime par-dessus toutes.



IX

La critique aurait mauvaise grâce à censurer la facture de ces vers dont la grâce naïve fait le principal attrait. Leur auteur est une toute jeune femme, Marie de Prunier, mariée en 1653 à Aymar de Blanc de Blanville. T. de Lorme, dans sa *Muse nouvelle*, Lyon, 1664, rappelle quelques-uns des traits de cette dame :

« Votre air majestueux et votre riche taille
 Livrent aux cœurs rude bataille
 Et font des captifs sans dessein ;
 Mais, sans parler des autres charmes,
 Les globes de votre beau sein
 Ne causent-ils pas bien d'alarmes ? »

LETTRE DE MADAME DE BLANVILLE A SON MARI

*Mon cher, c'est trop parler en prose,
 J'ai à te dire plusieurs choses*

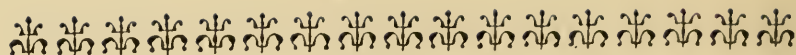
Que tu verras dedans ces vers,
 Quoique possible de travers
 Il paraisse à ton grand génie.
 Pourtant, ce qui vient de Marie¹
 Te doit paraître bien plus doux
 Que les vers de Revel² & Roux³,
 Et bien plus forts, dedans leur style,
 Que ceux de Corneille & Virgile.
 Étant donc dans cette croyance,
 Je te dirai, en confidence,
 Le chagrin que j'ai dans le cœur
 Et qui fait toute ma douleur ;
 C'est un mal qui est bien plus grand
 Que le plus violent mal de dent.
 Pour dire donc ma maladie,
 C'est ce qu'on nomme jalousie.
 En effet n'ai-je pas raison
 D'entrer dans ce fâcheux soupçon ?
 Tu ne vois rien que de charmant,
 De beau, de doux & de galant ;
 Il faudrait être bien revêche
 Pour, dans son cœur, n'avoir de brèche,
 Et résister à ces beautés
 Qui semblent des divinités,
 Et qui sont pour avoir raison
 Des ennemis de Cupidon ;
 Car qui leur pourrait résister

1. PRUNIER (Adrien I de). BLANC DE BLANVILLE (Aymar de). — 2. MURINAI (Antoine-François de). — 3. ROUX (Etienne).

Et pour leurs yeux ne pas bruler ?
 Il en est des blondes & brunes,
 Lesquelles ne sont pas communes
 Dans les talents qu'elles ont acquis,
 Car on ne saurait, dans Paris,
 Trouver rien de plus achevés
 Que sont ces aimables abrégés.
 Il en est, pour les difficiles,
 Des enjouées & des habiles,
 J'entends ce bel enjouement
 Qui donne de peine aux amants.
 On en trouve de plus sévères,
 De celles qui savent l'histoire ;
 Enfin on y peut contenter
 Un amant le plus dégoûté.
 Après cela, suis-je une bête
 D'avoir un peu mal à la tête ?
 Prends garde, surtout soit fidèle,
 Et n'approche pas trop ces belles ;
 Car si tu leur donnes ton cœur,
 Devrais-je aller chez Someur⁴,
 Pour y aller dire fleurette,
 Et pour y faire une conquête,
 Enfin, je ferai un amant,
 Prends-toi garde au changement⁵.

4. Someur à la Côte-Saint-André, en 1659. — 5. Pièce X, réponse à cette lettre.





X

La réponse de M. de Blanville, aux graves reproches de sa femme (pièce IX), est gaie et spirituelle. On ne saurait terminer plus galamment une amoureuse querelle. Malheureusement l'expression des sentiments ne s'accorde point toujours avec les règles de l'art poétique.

LETTRE EN VERS BURLESQUES

ÉCRITE PAR M. DE BLANVILLE A M^{ME} DE BLANVILLE (1654)

*Ma très aimable Marie,
Que je chéris plus que ma vie,
Je te suis obligé de l'excès
Que tu as fait, ces jours passés,
De m'écrire en prose & en rime.
Devrais-je monter à la cime
Du mont Parnasse pour y boire,
Ou du moins mettre en l'écritoire
De l'eau claire des neuf muses,
Je ne veux passer pour buse
Sans te rendre la pareille?
Mais, je te prie, ferme l'oreille,
Et comme ta longue absence
Me met tout hors de cadence
Et que j'en suis mélancolique,*

De ma veyne poétique,
Ne saurait sortir que de grossier
Et aussi rude que d'acier.
Mais si j'étais voisin, comme vous,
De ce divin esprit de Roux¹,
Le plus fertile de Grenoble
Et du royaume le plus noble,
Le mignon de toutes les muses,
Je ne te ferais des excuses
De ma chétive rimaille
Qui n'est que boïe & que lie,
À l'égal de ses beaux vers
Qui courent tout l'univers ;
J'implorerais son assistance
Pour me montrer la cadence ;
Mais toi qui, par proximité,
Tu as peut-être emprunté
Son style ou, par science infuse
De sa lignée, les neuf muses
T'ont fait boire de leur eau,
Que t'a donnée cette Isabeau²,
Isabeau ta chère mère,
Que j'honore & je vénère.
Quoi qu'elle soit la plus aimable,
Qui soit sur la terre habitable,
Je souhaiterais une chose d'elle,
Qu'elle ne fut pas si cruelle

1. Roux (Etienne). — 2. Roux (Philippe). PRUNIER (Adrien l de).

Envers moi qui tout enrage
De ce qu'elle garde mon gage,
Bien plus longtemps qu'il ne faudrait ;
A moi qui ai le juste droit
De te posséder pleinement,
Et de ne te quitter un moment ;
Elle s'en doit destituer,
Autrement ne saurait entrer
En la terre de promesse,
Sans en faire restitution.
Mais revenons à ma pensée
Qui s'est un peu égarée
Sur le tort que l'on me fait,
Et remettons-nous sur le fait,
Que j'avais déjà proposé,
De vouloir faire un composé
De vers, où je trouve plus de raison
Que de rime et de liaison.
Mais, baste, il faut faire un effort,
Puisqu'amour nous inspire si fort
De faire de la poésie,
Quoi qu'on en parle ou qu'on en die,
Et que mes vers soient de travers,
Bossus, tortus & à l'envers,
A cent pieds & à cent chevilles,
Et qu'ils marchent sur des annilles.
Pourtant, ma chère Marion,
J'emprunterai le morion,
Et pour faire meilleure mine,

*Je prendrai la javeline
 De Pallas, pour me défendre
 De ceux qui voudraient entreprendre
 De blâmer ma bardieffe
 D'écrire en vers, à ma maîtresse,
 Une réponse à sa rime
 Dont je fais plus de l'estime
 Que de celle du grand Boissac³,
 Quand il y en aurait un plein sac.
 Et pour revenir à la plainte,
 Que tu m'as si bien dépeinte,
 Du mal de tête que tu as
 Que je ne voie, au pays bas,
 Des belles de nos contrées
 Pour qui je n'ai que des pensées
 Chastes, & sans aucun dessein
 De leur fouiller au fond du sein.
 Quoique leur beauté, sans seconde,
 Soit si charmante que le monde
 A prou peine d'y résister.
 Elles sont plus dures que rocher.
 Les galants y perdent leur temps
 Et en sont tous très mécontents.
 Puisque tu as l'âme si belle,
 Te dois-tu mettre en la cervelle
 Une pareille faiblesse
 Que celle que ta détresse*

3. BOISSAT (Pierre de).

T'a fait mettre sur le papier,
Qu'il ne fallait point copier
Pour l'envoyer à ton mari,
Qui est si très fort marri
De voir que tu le soupçonnes,
Sans aucune raison bonne?
Puis le temps que j'ai contracté
Un hymen avec ta beauté,
Tu dois croire que mon âme
Ne brûle d'aucune flamme
Que de la tienne qui se nourrit,
Avecque joie, dans mon esprit,
Et brûlera tant que la matière
De l'individu sera entière.
Outre, mon amour conjugal,
Qui n'a rien au monde d'égal,
Et que le dieu d'hymen m'ordonne
De n'aimer autre personne.
Je suis épris & si bien enchanté
De cette incomparable beauté
De ton âme & de ton corps,
Que j'aurais un éternel remords
De commettre infidélité,
Et ne garder la chasteté
Que j'ai promise à toi, Marie,
Jusque à la fin de ma vie.
Je prendrais plutôt, avec les dents,
Dix mille charbons ardents,
Et la mort la plus cruelle,

Que de faire tort à ma belle.
Juge maintenant de la chose,
Si tu dois être jalouse,
Si tu as de bonnes raisons
D'aller chercher par les maisons,
Et prendre l'heure du berger
D'un galant, pour te venger
Contre ton mari, le plus chaste
Qui soit dans ce monde vaste,
Et qui est des plus fidèles
Qui soient deffous les étoiles.
Mais toi, quoique généreuse,
Issue de race pieuse,
Et que je ne voie rien en toi
De faible & de bas aloi,
Tu es, comme un rocher dans l'onde,
Posée dans la ville du monde
La plus périlleuse aux tempêtes
Qui tombent deffus les têtes
Des hommes, sans que le plus souvent
Ils sentent ni pluie ni vent,
Et sans que, par un malheureux bien,
Le plus souvent, ils sachent rien
Qu'ils portent le nom de l'oiseau
Qui chante au bois le sien, tout haut,
Et ne se fait ce changement
Que par le seul consentement
Du sexe le plus fragile
Que Dieu ait formé de l'argile.

*C'est pourquoi, prends bien garde à toi,
Et ne te mets en désarroi,
Ainsi tiens-toi ferme aux attaques,
Et renvoie moi trestous, aux Parques,
Ces picorants d'amour insignes
Qui font croire qu'ils sont dignes
De mériter faveurs des dames,
Par leurs feintes & fausses flammes.
Celles qui sortent de la cité,
L'honneur sauf, ont mérité
Des éternelles louanges
Et d'être mises au rang des anges.
Ce n'est pas que je doute mie
De la haute vertu de Marie;
Mais comme tu m'as écrit de la sorte,
Souffre aussi que je t'exhorte.
Garde que nul n'ait première place
En l'honneur de ta bonne grâce,
Et qu'Aymar soit toujours maître
De ton cœur, & pour en être
Le seul & entier possesseur.
Il t'en supplie de tout son cœur,
Et promet de te maintenir
Le sien, jusqu'au dernier soupir,
Et la place qu'il t'a promise
Le plus près de sa chemise.*





XI

Les carquois de l'amoureux et poétique ménage de Blanc de Blanville¹ ont fourni les flèches qui voltigent autour de l'Amour. Quelques-unes se sont égarées, mais les phases de la lutte peuvent se rétablir ainsi :

1^o L'Amour irrité contre un gentilhomme, par M^{me} de Blanville. (La pièce manque.)

2^o Réponse d'un gentilhomme aux vers de l'Amour irrité, par M. de Blanville. (Pièce XI.)

3^o Réponse de l'Amour, par M^{me} de Blanville. (La pièce manque.)

4^o L'Amour irrité, apaisé, etc., etc., par M. de Blanville. (Pièce XII.)

5^o Réponse de M^{me} de Blanville, etc. (Pièce XIII.)

6^o Réplique de l'Amour, par M. de Blanville. (La pièce manque.)

7^o Réponse de M^{me} de Blanville. (Pièce XIV.)

Les quatre morceaux XI, XII, XIII, XIV, bien supérieurs aux deux précédents, IX et X. œuvres des mêmes auteurs, semblent avoir été inspirés et corrigés par le poète T. de Lorme dont ils rappellent l'esprit et le style. M^{me} de Blanville est également l'auteur des pièces XX, XXI.

RÉPONSE D'UN GENTILHOMME

FAITE AUX VERS DE L'AMOUR IRRITÉ CONTRE LUI

*Vous triomphez de moi & vous faites le brave
Contre un pauvre vaincu que vous faites esclave,*

1. BLANC DE BLANVILLE (Aymar de).

Bien loin de mépriser votre illustre pouvoir,
 Je me range toujours au point de mon devoir.
 Je vais, je viens, je cours & je compte fleurette,
 Je brûle pour Philis, ainsi qu'une allumette,
 Et malgré ses mépris & toutes ses rigueurs,
 Si j'en avais plusieurs, elle aurait tous mes cœurs.
 Ne me menace plus de faire ma disgrâce;
 Elle est faite à présent, si je n'ai pas la place
 Que mon amour espère en son affection,
 Et qu'il croit être due à tant de passion.
 Ne me reproche plus les rubans de mon frère.
 Il faut qu'un malheureux porte un habit austère.
 Il les porte, il est vrai, parce qu'il est heureux,
 Et moi je me néglige, étant si malheureux.
 Quand vous voudrez finir & mes maux & mes peines,
 Je vous promets d'avoir toujours du point de Gênes.
 Je cède à ce germain, peut-être en propriété,
 Mais non pas en l'amour dû à cette beauté.
 Quand vous me traiterez avec moins de rudesse,
 Et qu'elle souffrira le nom de ma maîtresse,
 Je serai leste alors, je deviendrai coquet,
 Je causerai enfin, ainsi qu'un perroquet,
 Je parlerai phébus, je ferai des merveilles,
 Je jouerai du luth, à charmer ses oreilles,
 Je ferai des chansons, de la prose & des vers,
 Et je publierai ma prison & mes fers,
 Je ferai des sonnets, des quatrains, des vètilles,
 Et je lirai ces vers, jusque dedans les grilles.
 Je ferai donc, pour elle, ce que firent jadis

*Les plus fameux galants de tous les Amadis.
N'est-ce pas (roi des cœurs) reconnaître tes charmes,
Se confesser vaincu, rendre et baisser les armes,
Et, malgré ses mépris, lui offrir tous mes vœux?
C'est ce que peut pour elle un parfait amoureux.
Ne m'accuse donc plus de mon peu de justesse,
Et me rends propice cette belle maîtresse.*



XII

L'AMOUR IRRITÉ APAISÉ PAR L'AIMABLE ET GENTILLE DE BLANVILLE QUI A FAIT LES VERS DE LA RÉPONSE DE L'AMOUR IRRITÉ CONTRE UN GENTILHOMME.

*La douceur de vos vers, leur charmante éloquence,
Tout puissant que je suis, me mettent sans défense.
Melpomène, Uranie vous cèdent en esprit,
Et vous les surpassez par vos rimes sans prix.
Moi qui porte la guerre dans les plus belles âmes,
Je m'avoue vaincu & je vous rends les armes.
Je ne m'étonne point si tant de mes sujets,
De leurs empressements, vous ont fait tout l'objet,
Et si de vos rigueurs on les voit souvent plaindre.
Ayant blessé un Dieu, les hommes doivent craindre.
Vous devez espérer qu'on vous dresse un autel,*

*Si votre esprit brillant a touché l'Immortel
 Qui veut, dès à présent, se charger de vos chaînes.
 Moi qui en donne aux autres qui leur font tant de peines,
 Je jure par Minerve, par Pallas, par Pluton,
 Par le mont du Parnasse, par le bel Apollon,
 Que je veux vous céder mon empire & mon trône
 Qui pour toute parure a du noir & du jaune.
 Le jaune vous promet de mon cœur possession,
 Le noir est le solide de mon affection.
 Junon toute jalouse vous viendra rendre hommage,
 Vénus, ma folle mère, vous connaissant plus sage,
 Quittera ses faiblesses, recevra vos conseils
 Qui sont justes, solides, qui ont peu de pareils.
 Je ne suis plus volage, constamment je vous aime;
 Vous m'avez arrêté, plus forte que moi-même.
 Vos charmes m'ont ôté, sans peine, le bandeau,
 Vos lumières m'obligent à cacher mon flambeau.
 Que l'on n'aille donc plus consulter mon oracle!
 L'Amour devient muet, vous faites ce miracle;
 Lui qui fait si souvent parler le plus grand sot,
 Proteste fortement de ne dire plus mot.*



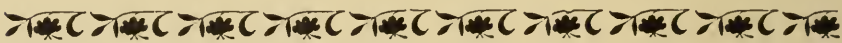


XIII

RÉPONSE DE MADAME DE BLANVILLE
AUX VERS DE L'AMOUR APAISÉ, CI-DEVANT IRRITÉ

*Amour, vous condamner à garder le silence,
Vous qui parlez si bien, c'est faire à l'éloquence
Le plus sensible affront qu'elle reçut jamais ;
C'est tarir l'Hippocrène, & chasser désormais
Ces neuf savantes sœurs, qui nous prêtent leur tasse,
De l'aimable séjour du beau mont de Parnasse.
Quoi donc, voudriez-vous bien maltraiter l'univers ?
Seriez-vous si cruel que de faire des fers
Et défendre aux amants la liberté des plaintes,
Lorsqu'ils ont ressenti l'effort de leurs étreintes ?
C'est bien assez, Amour, d'avoir perdu les yeux ;
Conservez-vous la langue et faites, qu'en ces lieux
Où votre mère & vous exercez votre empire,
Si l'on souffre toujours, qu'on le puisse au moins dire.
Jamais dans les Etats, sous les plus rigoureux,
Les tyrans n'ont ôté la plainte aux malheureux.
Il n'est pas juste aussi, qu'après tant de louanges
Qui m'ont presque habillée à la mode des anges,
Je demeure muette & dans le compliment
Qui va vous assurer de mon ressentiment.
Mais puisque vous parlez par la voix d'un oracle*

*Dont l'esprit, parmi tous, passe pour un miracle,
 Qui pourrait, mieux que moi, ternir votre flambeau,
 Qui porte, comme vous, sur le front un bandeau,
 Et dont les yeux feraient plus de chaleur qu'un poile,
 S'ils ne s'étaient cachés deffous l'ombre d'un voile?
 Souffrez que je lui dise, aussi bien comme vous,
 Qu'elle m'a fait des vers, si charmants & si doux,
 Que les miens ne sont rien, & qu'il faut que ma muse
 Lui cède le laurier & lui demande excuse ;
 Que s'il faut que, des deux, l'une perde la voix,
 Il vaut mieux que ce soit la mienne, mille fois.
 Je me tais donc, Amour, & garde le silence,
 Pendant qu'elle fera valoir son éloquence.*



XIV

AUTRE RÉPONSE DE MADAME DE BLANVILLE

*Vous faites bien, Amour, de rompre le silence.
 Vous faites grand plaisir à la belle éloquence
 Qui, depuis quelques jours, la dague dans le sein,
 Ne voyait, qu'à regret, ce funeste dessein
 De demeurer muet & fermer une bouche
 Qu'il n'est point de rocher que sa douceur ne touche.
 Parlez toujours, Amour, puisque, parlant si bien,*

Il n'est esprit ni cœur que, dans votre entretien,
 Vous ne rendiez sujet, quoiqu'il en puisse dire,
 Aux agréables lois de votre aimable empire;
 Soit que vous paraissiez quelquefois irrité
 Et que vous fassiez voir quelque malignité,
 Vous ménagez si bien la rigueur de vos peines,
 Qu'on trouve des douceurs au milieu de vos chaînes.
 Que si vous paraissez en état de soumis,
 Votre bonté détruit vos plus fiers ennemis.
 Rien ne peut résister au pouvoir de vos charmes.
 Tout vous cède & vous rend, très volontiers, les armes.
 Ne parlez point des Rois, il n'en est point que vous;
 Tout le reste est captif, tout fléchit comme nous.
 Les Nantoin¹, les Savel² & les plus belles dames
 Ne peuvent résister à l'ardeur de vos flammes.
 On ne peut éviter de brûler de vos feux;
 Vous faites des liens menus de nos cheveux.
 Après cela, jugez si moi, dans mes faiblesses,
 Je pourrai résister à toutes vos caresses;
 Mon génie est pas plus ferme que ces beautés
 Dont vous avez déjà ravi les libertés.
 Épargnez donc, Amour, l'une de vos esclaves!
 N'attaquez désormais que les fiers & les braves,
 Et laissez Marion jouir de son repos,
 Si vous ne voulez pas la maigrir jusqu'aux os.

1. CHABOUD (de). — 2. ARZAC (d').





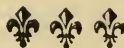
XV

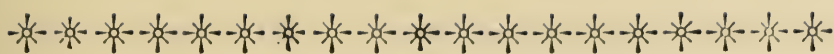
Ce portrait et les stances suivantes, pièce XVI, ont été laborieusement composés par quelque jouvenceau de la Côte-Saint-André, plus féru des pratiques de la langue latine que pénétré des règles de la poésie française.

A MADEMOISELLE, MAD^{le} BLANCHE DE BLANC DE PURAS¹

*Blanche de nom, & de Blanc surnommée,
Et de Puras; nom que la renommée
Connaît assez être exempt de reproche;
Mais disons mieux, ton âme qui approche,
En sa candeur, la pureté d'un ange,
Ton corps qui est aussi blanc que la neige,
Nous font bien voir que tu es sans pareille,
Et qu'en ce lieu tu es une merveille.
Nulle ne peut à toi se comparer,
Et dignement on pourra t'appeler,
Puisque partout tu es sans tache nulle,
Blanche de nom, différent, sans macule.*

1. BLANC DE PURAS (Philibert de).





XVI

STANCES

*Si ne savez mon nom, je suis Dame Carême,
Qui aux miens fait porter la couleur pâle & blême ;
Je macère leur chair, & les fais repentants
Des maux par eux commis, en leurs jours précédents ;
Je suis, de longue main, errante en ce bas monde,
Où tous les ans je fais ma course vagabonde
Et la parvais au temps qui me fut limité
Jadis, par nos aïeux pleins de divinité.*

*Maintenant que le cours de mon voyage arrive,
Il faut que chacun, qui me veut suivre, vive
Selon les saints statuts qui règlent ma saison.
Pour mieux se préparer à dévote oraison,
Qu'on jeûne tous les jours, n'usant point d'autres viandes
Autres que celles-ci, au goût bien peu friandes,
Mais propres pour la chair légèrement nourrir
Et qui, en son devoir, la savent contenir.*

*Pour plus facilement mon cours parachever,
Je mène, avec moi, ces trois nymphes de mer
Qui, présidant aux eaux et campagnes humides,
S'appellent, entre nous, Déeses Néréides.*

*Elles servent de guide à mes pauvres pêcheurs,
Leur portent un bonheur & les rendent plus surs
Sur les eaux de la mer, ou bien sur les rivières,
Quand les vents vont soufflant leurs barques poissonnières*

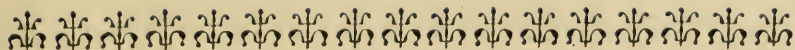
*Nous sommes bien fournis de tout propre attirail,
De nasses & d'engins, de rets & de tramail,
Pour suivre cette dame, au long de son voyage;
Aussi ne craignons point tempête ni orage,
Etant accompagnés de ces nymphes des eaux
Dont les yeux éclairants nous servent de flambeaux.*

*Sitôt que le pêcheur voit arriver l'orage,
Qu'il voit l'air se troubler, auprès de son rivage,
Il s'en court retirer, sous le creux d'un rocher,
Pour y être couvert durant le grand danger.
De même nous faisons, quand la vague importune
Nous agite & nous vient troubler notre fortune.*

*Qu'un écueil dangereux menace notre nef?
Pour être garantis de l'outrageux méchef,
Nous allons à l'abri du roc de Viriville¹,
Qui nous est favorable & sur tout autre utile,
Jusque à tant que le temps soit plus clair & serein,
Et après nous allons poursuivre notre train.*

1. VIRIVILLE. Petit village près de la Côte-Saint-André.





XVII

Thomas de Lorme était propriétaire à Saint-Hilaire, près de la Côte-Saint-André, il y surveillait ses intérêts ruraux, tout en préparant l'impression prochaine de ses poésies, et vivait, en bonnes relations, avec ses voisins de Blanville. Si l'on compare, avec ses livres imprimés, ce billet et divers écrits de sa main, on voit que son orthographe s'est heureusement civilisée, au contact des protes lyonnais.

Monfr Monsieur de Blanville, seigr de Bizornnes.

A Saint-Hilaire, ce der aoust 1663.

Monsieur,

Si j'eusse peu recepvoyr quelque argent, qu'il m'est deub, je me ferois donné l'honneur de vous aller satiffier p^r ce que je vous dois, qu'est la cause que je ne vous ay pas faiçt scavoir de mes nouvelles. Je vous asseure, Monfr, qu'aussitôt que j'auroy faiçt quelqu' escriptures ou je travaille présent, je feroy mon possible de vous satiffier. S'il vous plaiçt d'avoir encor un peu de patiance, je fais battre du bled d'ont je vous bailleray si lagrées & argent que j'espère recepvoyr. Je ne désire pas différer davantage à retirer ma quite de vous car j'en veux sortir, & bien tot, & suis toujours, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur,

DE LORME¹.

1. LORME (Thomas de).





XVIII

Par cette lettre, en brouillon dans le dossier, M. de Blaville recommande son ami de Lorme au duc de Lesdiguières, père de François-Emmanuel de Bonne de Créquy, comte de Sault, alors âgé de dix-neuf ans, auquel est adressée l'épître dédicatoire de *la Muse Nouvelle*, 1664.

De la Coste Saint-André en Dauphiné.

Monseigneur, un jeune homme de la Coste nommé de Lorme, qui est advocat au parlement de Grenoble, ayant esté sollicité de faire mettre en lumière des jolies productions d'esprit qu'il a faiçtes en poésie, qui ont esté approuvées par plusieurs personnes de capacité, ayant le dessein de les desdier à M^{sr} le comte de Sault¹, il s'est adressé à moy pour accompagner par cellecy la lettre qu'il luy escrit, & comme je n'ay pas l'honneur d'estre cogneu de M^{sr} le Comte, j'ay pris la liberté de vous l'escire, et tout ensemble de vous féliciter, Monseigneur, de l'heureuse issue et retour de vos enfants de leur grande campagne de l'armée d'Allemagne. Je vous soubaite, Monseigneur, & a eux toute sorte de prospérité & de santé, & vous supplie très humblement de me croire, avec tout respect & soumission, Monseigneur, votre très humble & très obéissant serviteur.

1. BONNE DE CRÉQUY (François-Emmanuel de).





XIX

Si les satyres, les épigrammes et les diverses malices poétiques de T. de Lorme, répandues dans les salons et dans les ruelles de la Côte, lui avaient valu certaines inimitiés, il trouva, par contre, d'actifs défenseurs, dans M. et M^{me} de Blanville, comme on peut le voir dans cette lettre et par la pièce n^o XX.

Madame,

La bonté qu'a eüe Monsieur, de m'avertir de quelques discours qui se sont tenus à mon desavantage parmy certaines gens, a produit en moy un effet bien different de celui qu'il semble qu'on en devoit attendre ; car au lieu d'estre affligé, comme on l'auroit peut-estre crü, de ce qu'on m'accuse d'avoir manqué, ou de vouloir manquer à une parole donnée ; cela mesme m'a obligé à violer le serment que j'avois fait de ne plus avoir de commerce avec les Muses. Ceste tentation, à laquelle je n'ay pü resister, quelque obstacle que je luy aye d'abord opposé, m'est venuë ce matin, comme j'estois sur le point de sortir du lit ; & le ressentiment qui m'a servy d'Appolon, m'inspirant le dessein de faire un portraict raccourcy & naïf de l'oïsveté, qui est la source de tous les vices, & particulièrement de celui de la médifance, dont je me plains, a tellement animé mon

entbousiasme, qu'en moins d'un demy-quart d'heure ma veine s'est accouchée d'un Rondeau redoublé¹, que je vous envoie. Je scay tres-bien, Madame, quelque preoccupé que je puisse estre de cette passion, dont le propre est d'aveugler, que ma production ne merite pas de paroistre auprès des vostres merveilleuses, qui n'ont pas moins d'éclat que de solidité, ni moins d'admireurs que de juges. Mais comme je suis autant persuadé de vostre generosité obligeante, que de vostre discernement & de vos autres qualites parfaites, j'ose croire que vous ne desapprouverez pas la liberté que je pren d'exposer ma censure à la vôtre, & de vous supplier de me dire vostre avis de mon In-Promptu. Joint, Madame, qu'estant vray que c'est louer la vertu que de blâmer son contraire, j'estime qu'après le vœu que j'ay fait de finir mes vers par l'Eloge de la vostre, j'y satisfais, autant qu'il est en mon pouvoir, bien loin d'y contrevénir en descriant un vice si opposé à l'activité de vostre bel esprit, qui ne se repose jamais.

Il y a quelque temps que j'avois déjà fait un Sonnet² pour la mesme batterie, & j'ay bien voulu le joindre au Rondeau, pour sçavoir quel jugement vous ferez de deux pieces dont le genre est si different, quoyque la matière soit semblable. Au reste, Madame, si j'ay déjà mal reüssi & dans l'une & dans l'autre, ce qui me console et m'excuse en quelque maniere, c'est la

1. *La Muse Nouvelle. Les Fainéants*, p. 117. Cette pièce se trouve en manuscrit dans le dossier. — 2. *Id. Les Truands*, p. 136. Cette pièce se trouve en manuscrit dans le dossier.

difficulté de la chose ; car tout le monde convient que ce sont deux sortes de poésie des plus mal-aisées, l'une pour les reigles étroictes et limitées qu'il y faut observer, & l'autre pour l'abondance des rimes masculines & feminines qui sont toutes pareilles & les cheutes des quatre premiers vers, selon leur rang, dans les couplets suivans.

Mais, Madame, à quoy bon vous dire tout cela, puisque rien n'échappe à v̄re connoissance, & que vos judicieuses remarques penetrent ce qu'il y a de plus caché dans un ouvrage ? Aussi n'est-ce pas dans le dessein de vous instruire, vous dont les plus habiles feroient gloire de prendre leçon, mais seulement pour me justifier par avance, que j'ay proposé ces raisons. Or puisque nous en sommes sur la justification, je suis obligé de declarer que je ne pretens en point faire que dans l'esprit des personnes comme vous, dont la raison ne se laisse jamais obscurcir par le nuäge des fausses opinions, & non dans la pensée de bien de gens, que je ne croy pas fort capables de porter un jugement comme il faut, quoyqu'ils soient assez vains pour s'imaginer le contraire, & pour ne point douter que le droit de decider toutes choses ne leur appartienne par prerogative. Ainsi, Madame, malgré toutes les calomnies qu'on a debitées contre moy, la grace que je vous demande tres-humblement, après tant d'autres dont je vous suis redevable, c'est de prier Monsieur de ne pas prendre la peine de faire connoistre aux personnes qu'il sçait l'innocence & la rectitude de mon procedé dans l'af-

faire dont il a oüy parler, ni de s'en mêler en nulle maniere. On tireroit trop d'avantage, si l'on croyoit que j'eusse besoin de l'autorité d'un homme de la sorte pour me desfendre contre un adversaire, qui (à m'expliquer sans déguisement) n'est seulement pas digne de moy. J'ose esperer que vous ne mépriserez pas la priere que je vous fais avec toute l'ardeur & la soumission possible puisque j'ay l'honneur d'estre,

*Madame,
vostre tres-humble, tres-obeissant
& tres-dedié serviteur,*

T. DE LORME.

A la Coste ce 17 aoust.

M. DC. LXIV.



XX

Cette apologie de T. de Lorme serait l'œuvre de M^{me} de Blanville, si l'on en croit la lettre précédente et ces vers :

Le zèle sans égal que vous montrez, Madame,
A détruire l'injuste blâme
Que l'on attribüe aux Rimeurs,
Est si glorieux au Parnasse
Que tous les amis des neuf Sœurs
Vous doivent venir rendre grâce...

La Muse Nouvelle, p. 48, à M^{me} de Blanville.

CONTRE LES FAUX INTERPRÈTES DES OUVRAGES
DU POÈTE MODERNE¹

*Malins & vicieux esprits,
Qui tramez le dessein énorme
De faire maltraiter de Lorme
Qui vous a peint dans ses devis!
Séditieux, dont l'ame ingrate
Ne peut souffrir la vérité!
S'il mérite que l'on le batte,
C'est pour vous avoir trop flattés.
Médisants rengainez vostre bile!
En vain vous formez ce projet,
Un homme tout d'esprit, une âme si subtile,
Pour vos grossières mains est un trop beau sujet.*

*Son livre², qui fait tant de bruit,
N'est qu'une pure friperie,
Où chacun, à sa fantaisie,
Va prendre l'habit qui lui duit.
Pourquoi dunque maudite engeance,
Pourquoi, sans cesse, criez-vous
Qu'une satyre vous offense,
Et qu'un sonnet est contre vous?
Il tient de beaux chapeaux, il tient de sales jupes,
Il tient la perle & le rubis,*

1. LORME (Thomas de). — 2. *La Muse Nouvelle*, Lyon, 1665, in-12.

*Il ajuste les fins, il habille les dupes,
Enfin chacun, chez lui, peut trouver des habits.*

*S'il fit, contre les médifants³,
Une satire véritable,
Il a cru son âme comptable
De souffrir tant de fainéants.
Ce pieux & docte génie
A prétendu, par leçon,
Nous faire perdre la manie
De médire de la façon.
Mais il a beau crier & beau faire invective
Contre nos esprits endurcis,
Il prodigue ses soins & perd sa lessive
A donner la blancheur à des cœurs si noircis.*

*Celui qui prend, pour lui, les vers
Qui font tant d'éclat à la Coste,
Est, s'il me semble, le vrai hôte
Où logent tant de noms divers.
Pour moi, je dis & je déclare
Que je n'y prétends du tout rien;
Je ne suis pas assez avare
Pour prendre d'un autre le bien.
Se pique qui voudra des noms que le poète
Donne à plusieurs dans ses écrits;
Il en faut être atteint, ou du moins être bête,
Pour se persuader que l'on y est compris.*

3. La Muse Nouvelle, Les Fainéants, p. 117. Les Truands, p. 136.





XXI

On lit dans *la Muse Nouvelle*, p. 170, cette épigramme peu flatteuse pour quatre dames de la Côte-Saint-André.

LES VIEILLES COQUETTES

Véritables miroirs de la coquetterie,
Palénice, Bélise, Amarante, Philis,
Votre jeune verdeur est, à présent, flestrie,
Et votre teint n'a plus de roses ni de lys.
Tout le monde, autrefois, vous comblait de louanges,
Moi-mesme, je vous ay mille éloges donnez ;
Mais si, dans ce temps-là, vous paroissiez des anges,
Vous estes, maintenant, des diables incarnez.

Sous ce nom de Bélise, M^{me} de Blanville a été célébrée dans un madrigal, conservé dans notre dossier et reproduit, sans la dédicace et sans la signature qui révèle un pseudonyme de T. de Lorme, p. 192 de *la Muse Nouvelle*.

POUR MADAME DE B.

MADRIGAL

Bélise a des appas si charmants et si rares,
Qu'ils captivent les plus barbares.
Elle brille de majesté,
Son esprit est divin, sa taille est sans seconde,
Et sa généreuse fierté
Imprime le respect au cœur de tout le monde.

L'INCONNU.

Bélise la vieille n'a, évidemment, rien de commun avec Bélise la divine. Il suffit pour s'en assurer de lire, p. 177 de *la Muse Nouvelle*, le remerciement, en forme de madrigal, adressé à

M. de Blanville, par le poète « sur ce que, m'ayant donné à souper, il m'avait montré des beaux vers et fait boire d'excellent vin ». Au surplus, les vers suivants dédiés à de Lorme, à propos des vieilles coquettes, sont l'œuvre de M. de Blanville

MADRIGAL A L'AUTEUR

SUR LE PORTRAIT DE QUATRE FEMMES

*De Lorme, de qui les devis
Vivront autant que la nature,
De grace, refais la peinture
De la Bélise & de Philis,
De Marante & de Palenice ;
Car, à te parler sainement,
Tu leur as fait trop d'injustice
De les traiter également.
Ces quatre femmes sont des hypocrites,
Des esprits malins incarnés.
Pour l'une, il n'est pas vrai ; pour trois, je te le quitte,
Car Palenice semble aux démons décharnés.*





XXII

On lit p. 175 de *la Muse Nouvelle* :

EPIGRAMME A UNE DEMOISELLE A QUI UN CARROSSE, EN VERSANT,
TOMBA SUR LE DERRIÈRE

Aminte, dont la voix nous charme bien souvent,
Lorsque vous lui donnez carrière,
Le carrosse, en tombant, vous ferma le derrière ;
Mais j'aymerois bien mieux vous fermer le devant.

Un autre poète, peut-être M. de Blanville, témoin de la mésaventure, lui a consacré les quatrains suivants. Voiture, « *l'âme du rond* » de l'hôtel de Rambouillet, a composé, lui aussi, à propos d'un accident pareil, « *Stances sur une dame dont la jupe fut retroussée en versant dans un carrosse, à la campagne.* »

QUATRAINS

*L'on dit que Aminte, en se levant,
Mit sa chemise & sa jupe au vent,
Et que l'on vit son aimable joquet¹
Se fermer, de frayeur, dans son petit bosquet.*

*Dans le char de mon allié,
L'orgueil romain parut humilié.
Enfin, il fallut succomber ;
Rome, au pied de Carthage, alla presque tomber.*

1. JOCA, se dit, en patois, d'une fille joufflue.

*Mais elle tomba noblement,
Toujours superbe, en son abaissement.
Et l'on entend dire, partout,
J'aime mieux Rome à bas que Carthage debout.*

*Quel bonheur pour moi c'eût été
D'être, pour lors, Romaine, à vos côtés!
J'aurais de l'illustre romain
Conservé le secret & pris la chose en main.*

*Je pense que peu s'en fallut,
Qu'à l'invisible on ne fit salut,
Et, qu'en son propre original,
La chute ne fit voir son bijou virginal.*

*Ensemble, puissions-nous verser,
Un jour, Lucreffe, mais sans nous blesser,
Quand même il m'en coûterait cher,
Si je verse à propos, je pardonne au cocher.*





XXIII

Motif pour une mascarade, ou une entrée de ballet. On trouve plusieurs pièces, du même genre, dans les œuvres de Cornu et d'Expilly.

AUX DAMES

*Mesdames, si vos cœurs avaient, comme un rocher,
Envers les affligés, l'insensible nature,
Ces trois pauvres marchands le sauraient-ils toucher
Des plaintes qu'ils feraient de leur triste aventure?*

*Que si vous désirez en savoir le sujet,
Qu'un favorable accueil enflamme leurs courages
A parler des pertes dont ils furent l'objet,
Sans avoir ressenti de la mer les naufrages.*

*L'amour, aveuglément, ravissant leurs esprits
Par un fatal objet de trois belles Déeses,
Les a si doucement de leurs vertus épris
Que, pour les adorer, ils perdent leurs richesses.*

*Les captifs, par les Turcs ou Mores arrêtés,
Peuvent, par leur rançon, avoir quelque ressource,
Mais ils perdent l'espoir d'avoir leurs libertés
Depuis, qu'en les perdant, on leur a pris leur bourse.*





XXIV

Un des nombreux poètes de la Côte-Saint-André, ayant médit de quelque dame, s'attira cette algarade, en trois morceaux. Les deux premiers, XXIV et XXV, peuvent être attribués à de Lorme, le troisième, XXVI, provient du labeur d'un rimeur expérimenté.

QUATRAINS

*Agréable forêt de l'amour,
Seul espoir des courtisans,
Oubliez ces médifants,
Car ils ont joué leur tour.*

*Prenez garde, médifants,
Cupidon est en colère,
Que vos langues de vipère
Troublent le repos des amants.*

*S'il prend son arc & ses flèches,
Il vous blessera si avant
Que vous verrez, incontinent,
Votre cœur rempli de brèches.*

*Et vous apprendrez après,
Etant soumis à son empire,
De ne jamais plus médire,
Et de devenir plus discrets.*



XXV

LE SECOND PROTECTEUR DES DAMES

*Quel cœur généreux & vaillant
Ne serait irrité du blâme
Qu'un sot rimeur & insolent
A publié contre les dames?
Il a craché contre le Ciel,
D'avoir voulu vomir son fiel
Contre une chose si parfaite,
Puisqu' Apollon ne peut doter
Aucun du titre de poète,
Qu'il n'ait dessein de les louer.*





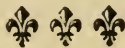
XXVI

LE TROISIÈME PROTECTEUR DES DAMES

*Beautés, clairs astres de ces lieux,
Ceux-là sans doute étaient sans yeux,
Qui, oubliant toute sorte de respect,
Ont embrassé la médisance ;
Mais, quant à moi, je pense
Qu'ils n'ont eu la volonté, s'ils ont eu l'effet.*

*Car, étant douées d'une vertu sublime,
Vous n'êtes sujettes à aucun crime,
Outre que, sans être vaines
Et sans point de cruauté,
Vous surpassez en beauté
Les merveilles d'une Helène.*

*Jupiter même adore vos merveilles,
Les voyant être sans pareilles,
Et je crois que, si les Dieux
Étaient sujets à des passions,
Ils abandonneraient les cieux
Pour vous offrir leurs affections.*





XXVII

Ce morceau est remarquable par la bonne facture du vers, l'heureux choix des expressions et la délicatesse des sentiments ; on y retrouve, à un haut degré, les principales qualités de T. de Lorme, le naturel, la correction et l'esprit. Le dossier en contient deux copies, chacune d'une écriture différente.

SUR UN COMMANDEMENT DE N'AVOIR QUE DE L'AMITIÉ

*Mon cœur enfin, Caliste, à vos lois est soumis,
Et j'en fais l'amitié dame & paisible reine ;
Mais, hélas ! qu'on a de la peine
A n'être que de vos amis.*

*Je me suis arraché, par un effort extrême,
Le désir obstiné de céder à vos coups,
Et j'ai tout fait contre moi-même,
Pour ne rien faire contre vous.*

*Languissant, épuisé par cette violence,
Il semblait, chaque instant, que je dusse périr ;
Vous-même eussiez mis en balance
Si je devais vivre ou mourir.*

*On eût dit, aux efforts que cet ordre m'impose,
Que je souffrais de maux qu'on ne peut exprimer,*

*Et je ne faisais autre chose
Que m'empêcher de vous aimer.*

*De quelque rude trait dont l'amour perce une âme,
Alors, qu'à force ouverte, il en veut triompher,
Je souffrirais moins de sa flamme,
Que je ne souffre à l'étouffer.*

*Quand, au cœur d'un amant, sa force s'est montrée,
On en ferait plutôt sortir ce dieu jaloux
Que s'opposer à son entrée,
Lorsqu'il se présente avec vous.*

*Vous voulez cependant qu'on s'en puisse défendre,
Et que, pour vous, un cœur s'en tienne à l'amitié.
Peut-on vous voir & vous entendre,
Et ne vous aimer qu'à moitié?*

*A quel secret tourment faut-il que l'on s'apprête,
Pour n'être pas touché d'un objet si touchant?
Comment voulez-vous qu'on s'arrête,
Au milieu d'un si doux penchant?*

*En me laissant mes maux, vous serez plus humaine ;
Celui que vous m'ôtez m'est plus cher que le jour.
Dieux ! Il faut avoir votre haine,
Ou bien n'avoir plus mon amour.*

*Il le faut condamner en le faisant connaître.
Vous ne pouvez, au fond d'un cœur infortuné,
Ni laisser de le faire naître,
Ni le souffrir quand il est né.*

Mais, avec l'amitié, je ne le puis confondre.
Soyez rude, Caliste, & me laissez brûler ;
Si vous ne voulez lui répondre,
Pour le moins laissez-le parler.

Ou si, pour votre humeur, c'est encor trop prétendre,
Si cet audacieux n'y doit pas aspirer,
Qu'au moins, sans vous rien faire entendre,
Je puisse en secret soupirer.

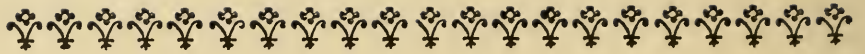
Vous le punirez mieux, sans vouloir qu'il périsse ;
Au lieu d'un court trépas, il mourra bien souvent.
Il n'est pas de plus grand supplice
Que d'ensevelir un vivant.

Hélas ! que veux-je dire, & quelle est mon audace ?
Que ma faiblesse, ô Dieux, est digne de pitié !
L'amour a regagné la place
Où pensait régner l'amitié.

D'abord j'ai cru pouvoir n'être que votre frère ;
Mais après tant d'efforts & de soins superflus,
Malgré toute votre colère,
Je suis quelque chose de plus.

Caliste, comme vous je veux être inflexible,
Je veux toujours aimer, dussé-je être haï.
Quand on exige l'impossible,
On ne veut pas être obéi.





XXVIII

Les fleurettes galantes, XXVIII à LI, sont en partie l'œuvre de T. de Lorme qui a beaucoup cultivé le madrigal et le rondeau. Les noms de quelques belles Côtoises donnent un certificat d'origine à cette collection, à laquelle les Blanville, les Muri-nais, etc., ne sont peut-être point étrangers.

QUATRAINS

*Philis, votre pitié n'a rien qui me soulage,
Lorsque vous me plaignez & ne m'accordez rien.
Compatir à mon mal, sans faire davantage,
C'est vous faire du mal, sans me faire du bien.*

*Tous vos regrets pour moi n'ont rien qui me console,
Je vous vois soupirer sans être satisfait ;
Dire que vous m'aimez, ce n'est qu'une parole,
Et vous savez, Philis, que je souffre en effet.*

*Vous êtes trop sensible & trop peu secourable,
Par la seule pitié pensez-vous me guérir ?
C'est adoucir un peu la mort d'un misérable,
Mais ce n'est pas, Philis, l'empêcher de mourir.*






XXIX

MADRIGAL


*Allez, soupirez, allez trouver Sylvie,
Pour lui découvrir mes langueurs.
Dites-lui qu'enfin je me meurs,
Et qu'au moment qu'elle m'ôte la vie,
J'ai pour ses yeux tant de crainte et d'amour
Qu'elle y perdra, quand je perdrai le jour.*



XXX

MADRIGAL

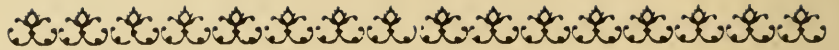
*Devant les yeux de la belle Amaranthe,
Thyrsis était près de mourir,
Au trépas il allait courir,
Et d'une voix langoureuse & mourante
Il s'écriait, ô miracle d'amour,
Près du soleil faut-il perdre le jour?*



XXXI

MADRIGAL

*Les regards de Philis avaient tant de douceur,
Que j'ai cru, mille fois, qu'elle approuvait ma flamme,
Mais je ne vois que trop, aux rigueurs de son ame,
Que les trompeurs parlaient sans l'ordre de son cœur.*



XXXII

L'incorrection du dernier vers gâte cette déclaration cavalière.

MADRIGAL

*Philis, j'ai pour vous tant d'amour,
Que je ne dors ni nuit ni jour.
Ne parlons point de mariage,
Car je n'y pense nullement ;
Mais si je fers ton beau visage,
C'est pour mon divertissement.*

*Mon amour est au dernier point ;
Et, par ainsi, tu ne dois point
Me refuser aucune chose,
Car je t'aime de tout mon cœur.
Mais si tu crois que je t'épouse,
Ma foi, je suis ton serviteur.*

*Si tu veux, comme je prétends,
Nous pourrons bien vivre contents,
Brûlons, tous deux, de même flamme,
Et vivons en communauté,
Et sans avoir le nom de femme,
Tu en auras l'utilité.*





XXXIII

MADRIGAL

*Je suis jaloux, ma Philis,
Je le chante, je le dis,
Mon âme fort inquiète
Le fait bien connaître à tous.
Ha! si vous êtes coquette,
Je serai toujours jaloux.*

*J'ai de la fidélité
Autant que vous de beauté.
Apprenez d'être discrète,
Cachez mieux vos rendez-vous,
Car, tant que vous serez coquette,
Je serai toujours jaloux.*

*Je suis de mauvaise humeur
Et grimace à faire peur,
Il est vrai; mais si vous faites
A vos galants les yeux doux,
Je ne puis vous croire coquette
Sans vous paraître jaloux.*

*Philis, mettons nous d'accord,
Vous avez le premier tort,
Aimez d'un' amour parfaite,*

*Mais, c'est à dir' entre nous,
Ne soyez jamais coquette,
Je ne serai plus jaloux.*



XXXIV

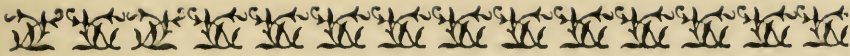
RONDEAU

*Ab! qu'elle est belle,
Qu'elle a de charmes & d'appas,
Je ne saurais, étant près d'elle,
M'empêcher de dire tout bas,
Ab! qu'elle est belle!*

*Que je vous aime,
Objet dont mon cœur est charmé!
Pourquoi n'en faites-vous de même,
Puisqu'on n'a jamais tant aimé
Que je vous aime?*

*Mon infortune
Est plus forte que mon amour;
Je sais que je vous importune
Et qu'un rival fera toujours
Mon infortune.*

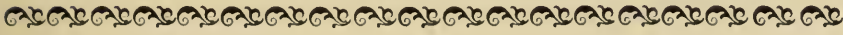




XXXV

RONDEAU

*Quand je vous baise,
Je satisfais à mon désir,
Pourquoi faites-vous la mauvaise?
Puisque vous y prenez plaisir,
Quand je vous baise.*



XXXVI

RONDEAU

*Ta bonne grâce,
Belle Philis, a tant d'appas,
Qu'elle enflamme les cœurs de glace
Et les retire du trépas,
Ta bonne grâce.*



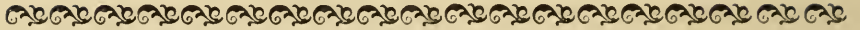
XXXVII

RONDEAU

*Belle Saint-Ange¹,
Les Dieux mirent tous leurs efforts*

1. POTERLAT (de).

*Pour faire, en vous, ce beau mélange
De dons de l'esprit & du corps,
Belle Saint-Ange.*

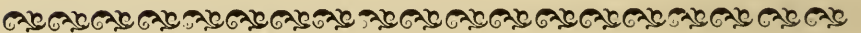


XXXVIII

RONDEAU

*Dans la débauche,
Philis, je ne crains plus vos coups ;
Ne m'en faites point de reproche,
Car tout est plus charmant que vous,
Dans la débauche.*

*Philis, je change,
Tant de soins ne me plaisent pas ;
Fussiez-vous belle comme un ange,
Le cabaret a plus d'appas,
Philis, je change.*



XXXIX

RONDEAU

*C'est pour les brunes
Qu'amour a des traits tous puissants ;*

*Leurs grâces ne sont pas communes,
Et tous les transports que je sens,
C'est pour les brunes.*

XL

RONDEAU

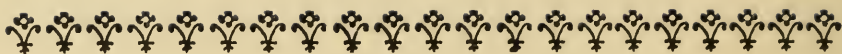
*Sur votre bouche
Je n'arrête jamais les yeux,
Qu'un ardent désir ne me touche,
Philis, de m'en expliquer mieux,
Sur votre bouche.*

*En ton visage
Que je vois de charme & d'appas !
Mais lorsque je te rends hommage,
C'est pour ceux que je ne vois pas,
Sur ton visage.*

XLI

RONDEAU

*Mourant d'envie
De demander quelques secours ;
Quand je suis auprès de Silvie,
Le respect m'ôte le discours,
Mourant d'envie.*



XLII

RONDEAU

*Que de merveilles
Et que de transports ravissants,
Quand ta voix flatte nos oreilles,
Ou tes discours charment nos sens,
Que de merveilles !*

*Que tout le monde
Se plaigne de votre départ ;
Ma douleur sera sans seconde,
Et j'y prends, Margot¹, plus de part
Que tout le monde.*



XLIII

RONDEAU

*Un feu si doux s'allume dans mon âme,
Que, dans l'ardeur d'une si belle flamme,
Mon cœur brûlant se donne tout à vous.
Mais vos froideurs, Marion², me font craindre
Que vous n'ayez la pensée d'éteindre
Un feu si doux.*

1. SERF DE CROZE (du). — 2. BLANC DE BLANVILLE (Marie de).

*Que votre nom éclate dans l'histoire,
Et que vos yeux se flattent de la gloire
D'avoir soumis tous les cœurs à Nanon !
J'aime mieux, dans l'ardeur qui me touche,
Un seul oui de votre belle bouche,
Que votre nom.*

*Que votre sein montre d'aimables choses !
Il joint les lys à l'empire des roses,
De tous les deux il fait le souverain ;
C'est un tyran qui m'expose au martyre.
Et toutefois, Cloris, on ne désire
Que votre sein.*

*Qu'on aime mieux mourir que vous déplaire.
Mourir pour vous, Marion, & se taire,
C'est un respect qu'inspirent vos beaux yeux ;
Ce sont des rois, sur un trône de rose,
Et toutefois vous avez quelque chose
Qu'on aime mieux.*

*De vos beautés le pouvoir est extrême,
Mais n'oser pas dire que je vous aime,
C'est m'exposer à trop de cruautés.
Un seul soupir, près de vous, est un crime,
Et cependant mon cœur est la victime
De vos beautés.*



XLIV

RONDEAU

*Lorsque je tiens ma bouche sur la tienne,
Quelle allégresse est pareille à la mienne,
Et n'est-ce pas la fleur de tous les biens?
Pour ce plaisir n'use point de remise
Car, je ne puis jamais lâcher ma prise,
Lorsque je tiens.*

XLV

RONDEAU

*Comme un rocher vous avez l'âme dure;
Vos cruautés font le mal que j'endure,
Et la pitié ne saurait vous toucher.
Vous jugez mal de me croire très sage,
Pour me tenir ferme dans cet orage,
Comme un rocher.*

XLVI

RONDEAU

*Il est constant, adorable Saint-Ange¹,
Que sous vos lois tout le monde se range,*

1. POTERLAT (de).

*A cet honneur le plus brave prétend,
Dussiez-vous être à ses vœux peu propice,
Et chaque jour l'affliger d'un supplice,
Il est content.*



XLVII

RONDEAU

*Abandonnez la coutume des belles.
Pour mon ami laissez là ces cruelles.
Rendez, Philis, ses désirs fortunés.
Blessez son cœur, par vos œillades,
Mais ôtez-le du nombre des malades
Abandonnés.*

*L'une de vous occupe ma pensée,
Et les beaux yeux, dont mon âme est blessée,
Lancent des traits si charmants & si doux
Qu'à ce plaisir je consacre ma vie
Pour adorer, sous le nom de Silvie,
L'une de vous.*

*Un peu plus bas, oserais-je vous dire,
Que c'est pour vous, belle, que je soupire
Et que mon cœur s'est pris à vos appas?
J'aime vos yeux, votre sein, votre bouche;
Mais un désir plus violent me touche,
Un peu plus bas.*

*Il faut parler le langage des anges
Pour publier vos divines louanges.
Rien, ici-bas, ne les peut égaler.
Et toutefois, par un effet contraire,
Pour faire voir qu'un mort s'en doit taire,
Il faut parler.*

XLVIII

RONDEAU

*De vos rondeaux, adorable Clitie,
Vous réservez la meilleure partie ;
Sous votre nom vous cachez les plus beaux.
Gardez-les tous, ou me donnez les vôtres ;
C'est pour eux seuls que j'estime les autres
De vos rondeaux.*

XLIX

RONDEAU

*Jusqu'au revoir, que Margot vous possède !
Qu'à vos désirs toute chose succède !
Que vos soupirs la puissent émouvoir !
Que tous les jours, ça restant cette belle,
Vous receviez quelque faveur nouvelle,
Jusqu'au revoir !*

L

RONDEAU

*De votre voix les rondeaux sont en fête,
Et chacun d'eux à cet honneur s'apprête;
Sans vous, Margot¹, ils étaient aux abois.
En cet état, leur aventure est telle,
Qu'ils recevront une grâce nouvelle
De votre voix.*

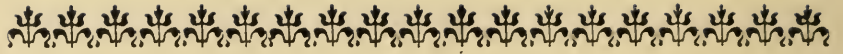
L I

RONDEAU

*Un doux plaisir se glisse dans mon âme
Aux seuls pensers de l'objet qui l'enflamme,
Et son abord augmente mon désir.
Mais le respect m'empêche de lui dire,
Chère Philis, en amour on désire
Un doux plaisir.*

1. SERF DE CROZE (du).





LII

Cette lettre badine, malheureusement sans adresse, est écrite à quelque abbé de ruelle, en quête de galante aventure.

Mon Ami, mon Révérend Père,

J'ay pensé meurement au conseil que vous me mandates l'autre jour sur le fait de la reprobation; mais apres y avoir songé je n'ay trouvé qu'un avis à vous donner que vous trouverez au bas de cette lettre. Il me semble cependant que la teste vous ayt tourné tant je vous trouve novice en tout cecy, tout proffes que vous estes, & l'on diroit que vous ignorez encore que sans la grâce on ne scauroit prospérer.

*Mais peut estre cecy vous passe,
Et, dans vostre adversité,
Sans doute vostre sainteté
Ne se souvient plus du traitté
Qui fait mention de la grâce.*

*Je vous apprends, par charité,
Qu'il en est une infinité :
Primo, la grâce de bien dire,
La grâce du bon air, celle de bien escrire,
La grâce de la propreté,
La grâce de la voix,*

Celle même de rire,
Celle de liberalité
Conduit souvent au port ou l'on aspire.
Mais de toutes l'on a vanté
La grâce de la nouveauté.

Mettez, mettez, mon pere, bien devotement la main sur la conscience. Voyez laquelle de ces grâces vous manque, qui n'a pas manqué sans doute a quelqu'autre plus zelé que vous qui aura le tout au moins eu la derniere qui suffit en bonne foy pour vous faire reprouver. Mais songez de plus que vous venez de gagner au jeu mil louis, qu'il est malaisé d'avoir la fortune & l'amour favorable en même temps, quoyque l'une mene à l'autre bien souvent, car l'on ne rencontre jamais gueres tant de biens a la fois, c'est a les bien prendre de quoy vous consoler dans un semblable malheur.

Vous vous confuzmez sur ma parole en regrets & en discours superflus, si vous vous abandonnez aux plaintes & aux reproches. C'est parler aux rochers, mon pauvre pere mon amy, Juppieter que tres bien connoissez fit mieux ses affaires par la pluye que par le tonnerre.

La pluye dont il se servit fait prosperer la moindre flurette, elle attendrit les rochers, elle enchante les arbres & pour parvenir aux lieux les plus difficiles, de tous les chemins, c'est tout le plus court & le meilleur. Que si l'expediant que je vous propose ne réussit pas, si même vous n'estes pas en estat de le pratiquer, comme

la fortune est journaliere, il n'y a pas plus de salut que dans l'aveugle resignation a la volonte de la toute belle que vous servez.

Croyez, mon pere mon amy, que les fascheuses, cruelles, inconstantes, coquettés ou prudés, quand Dieu vous a appellé a ceste vacation, l'expedient des expedients c'est ma foy de les laisser faire, mais afin que vous en fassiez vostre proffit & que vous puissiez le retenir :

*Mon amy mon reverend pere,
Dans un semblable malheur,
Tout le plus court & le meilleur
C'est, ma foy, de les laisser faire.*



LIII

Cette épître, en brouillon et surchargée de corrections, n'a point été terminée. C'est une satire contre Jean de Lacroix de Chevrières, président à mortier au parlement de Grenoble, qui poursuivit, avec rigueur, l'exercice des privilèges et des droits attachés à ses nombreuses seigneuries. (Voir : BOUT DE SAINT-DIDIER, Oronce le.)

Le curé de Clérieu présenta au roi Louis XIV, en 1660, une requête contre le président de Chevrières qui « depuis vingt-deux ans, s'est entièrement appliqué à persécuter ses voisins et justiciables de toutes conditions, par plus de dix mille procès qu'il leur a intentés. Il a augmenté ses revenus, depuis vingt ans de plus de 80.000 livres annuelles... au sujet de quoi le curé,

désirant soulager le troupeau qui lui est commis, n'a pas appréhendé d'exposer sa personne et sa vie... pour en porter plainte... »

*Vous monseigneur de la Berchère¹,
 Qui tenez la première chaire,
 Qui avez dignement été mis
 Dans l'auguste palais de Thémis,
 En la province delphinale,
 Pour la charge présidentielle,
 Et, avec grande estime & honneur,
 Tenez la place de gouverneur ;
 Vous devez être bien averti
 Du bon & du mauvais parti
 Qui se trouve en cette province
 Trop éloignée de notre prince.
 Je vous donne donc cet avis,
 Par ce court burlesque devis,
 Qui tiendra bien plus du ramage
 D'un lourd gazetier de village,
 Que du style de celui de Paris,
 Duquel vous avez tant d'écrits.
 Je vous dirai qu'un président²
 Qui, partout où il met la dent,
 Fait autant de mal qu'une chèvre,
 Qui tue poirier, pommier, genièvre,
 Il porte aussi d'elle le nom,
 En a l'effet & le renom.*

1. GOUX DE LA BERCHÈRE (le). — 2. LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean de).

*Enfin, ce nom est tout funeste,
Et tout le monde le déteste,
Car il dévore le laboureur,
Le marchand, le noble & le seigneur.*



LIV

Couplets indiscrets et malins, intéressant la société de Grenoble, composés vers 1620-1621.

CHANSON

*Monsieur dit qu'il enrage
Que son conseil lui va disant :
Faites ce mariage
Que l'on prétend,
Que l'on prétend,
Qui est bon à prendre
Est bon à vendre.
Il faut s'accomoder au temps.*

*Comtesse¹, ton absence
Nous a causé mille trépas,
Mais ta douce présence*

1. BONNE CRÉQUY (François de), comte de Sault. Probablement Catherine, sa première femme.

*A tant d'appas,
A tant d'appas,
Que Sassenage²
Dit qu'il enrage
D'être aveugle & de te voir pas.*

*Madame de Simiane³,
Vous êtes fort mal équipée ;
Vous n'avez rien qu'un âne,
Et un mallier,
Et un panier,
Pour faire entrée
A la contrée,
Au plus beau lieu du Dauphiné.*

*Madame de la Baulme⁴,
Votre mari est de retour,
Et plus noir qu'un fantôme ;
Mais l'amour,
Mais l'amour,
Vous a fait naître
Blanche & brunette
(Déchirure).*

*Saint Jean⁵, c'est grand dommage
Qu'un vieux registre de cent ans⁶
Ait ton pucelage.*

2. SASSENAGE (Gaspard de). — 3. SIMIANE (Gaspard de). — 4. BAUME (de la).
— 5. FRANCON (Jean de). — 6. CORNU (Pierre de).

*Mais l'argent,
Mais l'argent,
Fait que, sans crime,
Comme victime,
On donne au richard son enfant.*

*Cet esprit de vinaigre,
De tous les amants le rebut,
Vieille, puante & maigre
 Dos de un luth⁷,
 Dos de un luth,
 Va donc Franquière⁸,
 Vieille forcière,
Parier avec Belzébuth.*

*Générale avocate⁹,
Je vous le dis certainement,
Vous êtes délicate,
 Prenez Bressieux¹⁰,
 Prenez Bressieux,
 Pour votre propre,
 Car il vous offre
Des hommes le plus précieux.*

7. Expression métaphorique, peu commune, signifiant plate. — 8. AYMON (Jean-Louis). — 9. FASSION (Claude de). BOFFIN (Félicien de). — 10. GROLÉE (Louis de).





LV

On rencontre dans cette pièce, les noms de plusieurs dames ou demoiselles de la Côte-Saint-André, ce qui permet d'attribuer, à un rimeur de cette petite ville, la composition, vers 1640, de ces épigrammes dont quelques-unes sont fort lestes et fort méchantes.

Voir à LOUVAT une curieuse lettre, qui n'est peut-être point étrangère à la sixième strophe.

DORIMONT

*J'estime vos beaux yeux, j'adore votre mine.
Rien ne peut, dans ce lieu, à vous se comparer.
Songez à vous, ma belle, si vous faites la fine,
Jamais le temps perdu ne se peut recouvrer.*

SAINT-PAUL ¹

*Ton esprit, ton mérite vaut plus que tant d'appas,
L'on croit que pour ta taille tu dois être dernière;
Dispute bien ton droit! Tu ne paraîtrais pas
Si tu ne te mettais au rang de la première.*

DAUTUN ²

*Que les discours fâcheux d'un mangeur de merluche
N'obtiennent rien sur toi, contre ta volonté ;*

1. GIRARD DE SAINT-PAUL (de). — 2. HOSTUN (d').

*Il vaut mieux l'écouter quand c'est qu'il épluche
Un point de controverse, qu'un de ta liberté.*

BAZMUN (?)³

*Puisque l'apparence
Te fais adorer la présence
D'un amant qui est si parfait,
Tu n'as qu'à prendre son tableau,
Et l'entretien sera plus beau
Que si tu l'avais en effet.*

CABINET⁴

*Si le corps de ton édifice
A ce cabinet est égal,
Je ne veux rien, pour mon service,
Que la chambre du cardinal.*

GUIMETIERE⁵ ou LOUVAT⁶

*Si vos actions sont sans crainte,
Vos plaisirs seront sans profit ;
Si, d'hazard, vous êtes enceinte,
C'est plutôt d'un doigt que d'un v**.*

DEGIERES⁷

*Bannissez la mélancolie,
Jouissez, pendant votre vie,
De tous ces passe-temps divers,*

3. BAZEMONT (fille de Louis ou d'Adrien de). — 4. SIBEUD (de). — 5. FERRAND-TESTE — 6. LOUVAT. — 7. PÉRISSOL (Samson de).

*Vivez franche d'inquiétude,
La troisième béatitude
Vous garantira des Enfers.*

PERRARD (?)

*Dorinne, c'est à tort qu'on te croit médisante ;
Je fais ton innocence, & le crois autrement,
Car, avec vérité, tu n'es pas plus méchante,
Que serait un vieux singe ou bien quelque sergent.*

BLANVILLE⁸

*Blanville, si tu veux te mettre entre mes mains,
Je fais bien le moyen, sans faire un grand miracle,
De te donner un pied, sans l'aide d'aucun saint,
Pour te guérir le mal que l'on croit incurable.*

GODUMIERE⁹

*Vos plus proches parents vous mettent en prison,
Sans être criminelle, nul d'eux ne vous caresse ;
Mais Dieu, qui fait le tort qu'on vous fait sans raison,
Ne vous condamnera que de brûler sans cesse.*

Melius est tamen nubere quam uri.

8. BLANC DE BLANVILLE (Marie de Verdonnay, première femme d'A. de). —
9. HOSTUN (d').





LVI

Les mœurs de l'époque, plus que la littérature, sont intéressées par ces rimes folâtres dédiées, ainsi que la pièce LVII, à quelque *honneste dame*.

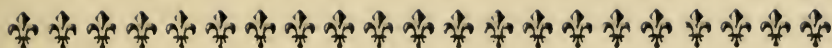
*Grosse reine aux cheveux blonds,
Avec qui vient & deux violons,
Chez vous, est l'amoureux déduit.
N'est-ce pas y vivre sans bruit?*

*Deux douzaines de gentils-hommes,
Chaussés, trouffés, fraises en pommes,
Faits en hommes de biscuit;
Et tous sans y faire du bruit.*

*Autant de dames & de filles,
Jolies, redressées comme quilles,
Tous les neuf mois faisant leur fruit;
Voilà des affaires sans bruit.*

*Bref, les bals, l'amour & la danse,
Tout est chez vous en abondance,
L'on y baise & ce qui s'en suit,
Et personne ne craint le bruit.*

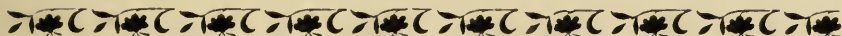




LVII

AUX DAMES

*Nous sommes six,
Et ne sommes que deux,
Qui tous les deux
Valons autant que six,
En toutes choses; vous n'en sauriez douter,
Si vous voulez nous expérimenter.*



LVIII

Les salons de la Côte-Saint-André ne dédaignaient point les petits jeux d'esprit et, les uns aux autres, se plaisaient à se renvoyer la balle. La phrase flamande peut être l'œuvre de M. de Blanville ou d'un autre officier des armées de Flandre. L'énigme rimée exercerait encore la sagacité des amateurs de devinettes.

A MADAME DE BOCZOZEL ¹

LAQUELLE EST PRIÉE DE LA COMMUNIQUER A CEUX QUI DOIVENT
PRENDRE PART

*Messieurs & Dames,
Vous avez témoigné tant de libéralités aux*

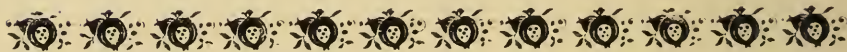
1. PORTE DE BOCZOZEL (de la).

testes (sic) que vous avez envoyées que nous craignons qu'il ne vous en soit pas assez restées, pour avoir l'intelligence de ce qui suit.

Myn goede vrient na alle ghebiedenissent ich bidde v minne lyen lat vbelieve my nu te senden det v vintich guldenen die ghy my schuldich zyt vvant scherlych ichbehefse grootelych vandoene ².

*L'enseveli sortira du tombeau,
Un an après, on le verra paraître,
Toujours changeant, mais jamais il n'est beau ;
Retirez-vous, car il est toujours traître.*

Les Dames de l'abstinence assemblées.



LIX

Les pièces LIX, LX, LXI, LXII, sont les plus anciennes du dossier ; elles ont été composées par Pierre d'Avity, originaire de Tournon, qui s'établit en Dauphiné au commencement du xvii^e siècle. Sur les mêmes feuillets on trouve : *De la Chauve-*

2. « Mon cher ami, après tous les respects, je vous prie, mes chers amis, qu'il vous plaise instamment de m'envoyer ces vingt florins dont vous m'êtes redevable, car bien certainement j'en ai grandement besoin. » Cette phrase est écrite en vieux flamand, ou plutôt en danois, comme savait le parler Rabelais. Dans mes chers amis, le pluriel est le résultat d'une faute d'orthographe, il faut lire mon cher ami.

Souris. — *Sur ce qu'une dame n'avait appelé dissimulé, sonnets imprimés, avec des variantes, dans les Travaux sans Travail, par P. d'Avity*¹. Lyon, Th. Ancelin, 1601, in-12.

ANAGRAMME

SUR LE NOM DE TRÈS ILLUSTRE ET VALEUREUX SEIGNEUR
SCIPION DE CHAMPIER²

*Sur tout fleurit l'éclat de ce champion de prix,
Celui qui est d'amour le champion de Cypris,
Il a toujours gagné le prix & la victoire ;
Pour graver ce renom au temple de mémoire,
Jamais ce brave cœur de ce champion prisé
On n'a connu poltron en combat refusé.
Nous l'avons toujours vu & vaillant & fidèle,
Défendant de son Dieu & du Roi la querelle,
Étant aimé des grands & de mille ennemis,
Chacun de Scipion se dit le cher ami,
Honorant sa vertu, par la France estimée,
Au noble champ de Mars fleurit sa renommée.
Même ment près d'ici on prisé ce champ beau.
Pour autant tu peux bien prendre ce nom nouveau :
Je champion de César à nul autre semblable,
Étant un vrai César, champion de prix louable,
Rien ne m'empêchera, le comble de mon heur,
Que je n'aille mourir dedans le lit d'honneur.*

1. AVITY (Pierre d'). — 2. CHAMPIER (Scipion de).





LX

SUR LE COLOMBIN

SONNET

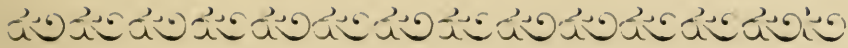
*J'ai beaucoup entrepris, c'est pourquoi je le porte
Ce riche colombin, ce plaisir de vos yeux,
Madame, c'est pour vous qu'il m'est si gracieux,
C'est pour vous seulement qu'au Ciel il me transporte.*

*Vraiment, j'en suis épris d'une si belle sorte
Que mon cœur en est peint ; mon désir soucieux,
Peignant ainsi mon cœur, peignit dans les cieux
Cette couleur sans que toute couleur est morte ;*

*De là vient que le ciel, en son arc bigarré,
Veut de telle couleur toujours être paré.
De là tous les cœurs sont de couleur colombine.*

*Céleste est la couleur du colombin divin
Dont je crois que mon sang deviendrait colombin,
Pour offrir le divin à la chose divine.*





LXI

P. d'Avity, dans ses *Travaux sans Travail*, adresse à M^{lle} de Lathomi un sonnet sur l'incarnat, différent de celui-ci et beaucoup plus convenable.

SUR L'INCARNATION

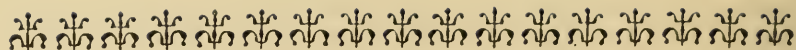
*Petite ninflette, à robe incarnatine,
A l'incarnate joue, à l'incarnat tétou,
A l'incarnate fraise, à l'incarnat bouton
Qui, d'un bout incarnat, honore la poitrine.*

*Petite, dont la chose, à la fraise argentine,
Semble, en couleur, l'auberge où le poil folleton
Blanchit sur l'incarnat, couleur qui du brandon
Du petit amoureux prend sa couleur divine.*

*Ceux qui ont le cœur haut voudront, d'un arc divin,
Incarner l'incarnat dans ton incarnation ;
Moi qui, plus naturel, rien de grand ne retrouve,*

*T'avertis seulement d'un point, à ce matin,
Que mon blanc viendrait bien sur ton incarnation.
Si tu ne le crois pas nous en ferons l'épreuve.*





LXII

Pour expier ses rimes libertines, P. d'Avity a composé en prose : *Le Bannissement des Folles Amours*, Lyon, B. Vincent, 1618, in-12, « Livre rempli d'une belle doctrine morale », suivant l'attestation de F.-I. Fodéré, docteur en théologie.

SUR LE VERT

*De la verte couleur vous êtes amoureuse,
C'est aussi la couleur propre à votre printemps ;
Cette vive couleur convient aux jeunes ans,
Vous êtes aussi jeune & d'elle désireuse,*

*Vous aimez des beaux près la verdure joyeuse,
Des jeunes arbrisseaux les rameaux verdissants,
Et les fruits de Cérès, non encor blondissants,
Contentent de vos yeux la clarté merveilleuse.*

*Mais quoi, vous n'aimez point l'inconstant vert de mer,
Ni le vert sombre aussi qu'on ne doit estimer
Pour ce qu'il est toujours témoin de quelque perte.*

*Mais c'est le seul vert gai qui contente vos yeux,
Et je gagerais que ce qui vous plaît mieux,
C'est de voir, en tout temps, la queue gaie & verte.*





LXIII

L'épître suivante, pièce rarissime, imprimée sans nom de lieu et sans date (Grenoble), en 8 pages in-8°, a été composée vers 1634, par un poète qui signe VALANTIER. Certaines révélations intimes, les noms de quelques belles Grenobloises, appartenant toutes à des familles parlementaires, des détails sur l'art de chevaucher avec grâce, la description de la cérémonie, etc., donnent à ces vers un certain intérêt.

Le nom de Valentier ou Valantier, petit fief du Viennois (Bonne-Famille), était porté par une branche de la famille de Pascal établie à Grenoble, et représentée, alors, par noble François de Valantier ¹, avocat qui signait VALANTYER, 1611-1666, avec lequel ce rameau s'est éteint. Chorier, Guy Allard, etc., sont muets sur les œuvres et les qualités littéraires de ce personnage auquel on peut attribuer : I. Portrait de M^s le duc d'Esdiuières, par Valantier. Grenoble, Verdier, 1622, in-4° de 22 p. (Bibl. de Grenoble). — II. Discours à messire Expilly, signé Valantier. Grenoble, Verdier, 1627, in-8° de 88 p. (id.). III — Epître à M^{me} la comtesse de Sault, reproduite ci-dessous. (Bibl. de Terrebonne)

1. PASCAL (François de).

A MADAME LA COMTESSE DE SAULT ¹

POUR SON RETOUR DE BOURGOGNE EN DAUPHINÉ
OÙ L'ATTENDAIT SON MARI, MONSIEUR LE COMTE DE SAULT, LIEUTENANT GÉNÉRAL
POUR LE ROY EN LADITE PROVINCE

*Que tardez-vous, la non-pareille,
Des vertus la rare Merveille,
Parfaite Comtesse de Sault,
De venir de vostre Bourgogne,
Qui fait au.....
En Dauphiné, qui bien mieux vault?*

*Dauphiné, que je peux vous dire,
Ne préparer, pour vous, qu'à rire,
Qu'à fester, & passer le temps
En Vizites, en Promenades,
En Bals, Balets & Mascarades,
Et faire d'Hyver un Prin-temps.*

*Dauphiné, dont vous estes l'Ame,
Et qui jour & nuit vous reclame,
D'impatience de jouir
Du Retour de vostre Presance.
Helas ! tirez-le de souffrance,
Et le préservez de mourir.*

*Revenez, la plus désirée,
Revenez, la plus adorée,*

1. BONNE-CRÉQUY (François de).

*Pour jouir absolument
De tout ce qu'il a plus aimable,
Et qu'il aura de plus capable
De vous donner contentement.*

*Il prosterne, à vostre Rancontre,
Tout ce que son circuit vous monstre
De beau, de bon & gracieux,
Ses Monts, ses Forests, & ses Plaines,
Ses Fleuves, Ruisseaux & Fontaines,
Ses fleurs, ses fruits & tous ses vœux.*

*Il advoïe que vostre face
Porte tant d'honneur & de Grace,
Et vostre vertu d'ornement,
Que sans vous son soleil est sombre,
Et il n'a des vertus que l'ombre,
Et ses Cieux sont sans firmament.*

*Il a de vous des-ja le gage
Qui luy doit servir de cordage
Pour vous r'avoir, vostre moytié,
Vostre Cœur, un austre vous-mesme,
L'home seul que vostre cœur ayme.
Pouvez-vous tant vivre à moitié?*

*Il est, croyez-moi, impossible,
Et à vostre santé nuisible,
Je suis assez bon Médecin
Pour vous obliger de me croire,*

*Et de revenir pour mieux faire,
Ou tenez-moy pour un badin.*

*Mais, quand vous pourriez sans lui vivre,
Si luy ne peut pas vous en suivre,
Ni vivre séparé de vous,
Sans se blesser la Conscience,
Certes je l'absous de l'offence
Et mets le peché dessus vous.*

*Quand il meritaist de vous prendre
Et vous luy, vous deustes entendre,
Par le droict divin & humain,
Que vous ne devez vous disjoindre,
Ains tant que vous pourrez conjoindre,
Dez le soir jusqu'au lendemain.*

*J'entends bien la Philosophie,
Et assais de Theologie,
Et encores du droict escrit,
Pour vous prouver que ma parole
Ne vous doit point estre frivole,
Ny vous causer auqu'un dépit.*

*Que s'il est ainsi (belle Dame),
Voyez en quel peril vostre âme
Est tous les jours de se damner,
Faute de venir faire conte
De ses Devoirs, à vostre Comte,
Et de vous faire r'amener.*

*Ab! que je crains que les Delices
D'autruy ne vous soient des supplices,
Et que tant de Devotion,
Que vous pratiquez à tout' heure,
Ne puisse, pour trop grand Demeure,
Vous garder de Damnation !*

*Revenez donc, sans tarder gueres,
Et vostre fille d'Esfiguieres¹,
Pour luy faire au moins six germains,
Qui desvalent de leur Ancestre,
Et que tous leurs biens puissent estre
Plus dignes que tous les humains.*

*Que si l'amour de vostre mere
Vous y retient, faites luy croire
Qu'il vaut mieux qu'elle vienne icy,
Où vous lui tiendrez compagnie,
Et je fourniray de folie
Pour la garentir de Soucy.*

*Dictes luy que les sainctes pages
Obligent toutes femmes sages,
Pour adberer à leurs maris,
D'abandonner Couzins & Freres,
Oncles, Enfans, Peres, & Meres,
Et tous leurs Parens & Amis.*

1. Cette fille n'a pas survécu.

*Diçtes lui que la Conscience
L'oblige, & vous, à Patience,
Et qu'il vous en faut revenir
Promptemant, car l'affaire presse,
Mais qu'elle n'en aye tristesse
Et vous tienne en son souvenir.*

*Pour bien vegner vostre Arrivée,
Je prendray la botte & l'espée,
Et monteray mon grand cheval
Qui vous fera la Reverance,
Comme moy, par obeissance,
Sans vous faire ny dire mal.*

*Bref, en quatre briefs coups de langue,
Je vous diray pour tout' harangue,
Madame, Dieu vous fauve & gard',
Vous soyez l'aussi bien venuë
Que vous estiez bien attenduë,
De vos Graces faites moy part.*

*Puis après, par Galanterie,
Rejoignant la Cavalerie
Qui vous y viendra au devant,
Sur luy je feray cent passades,
En vous faisant cent bonnetades
A costez, Dernier, & devant.*

*Et, pour l'Amour des belles Dames
Qui nourrissent d'amour les flames,*

*Je veux qu'incontinent apres,
Droit sur deux pieds comm' un centaure,
Il coure pour la pasle-Faure²,
Et la Saint-André³, tout expres.*

*Pour les Pourroy⁴, je veux qu'il face
Tant qu'il pourra, de bonne grace,
Deux Sauls, & remis à son pas,
Pour l'amour de la Cheviere⁵,
Je luy dourrey double carrière,
Et reviendray à l'Entre-pas.*

*Puis, pour l'Amour de la Rochette⁶,
J'iray par saut & par corbette
Durant deux cents pas de chemin,
Et autant je veux qu'il en face
Aussi tost, par un volte-face,
En memoire de la Laissin⁷.*

*Pour la Moret⁸ & pour la Côte⁹
Je veux qu'il galoppe & qu'il trotte,
Ainsy que pour la Veycillieu¹⁰,
Pour les Baro¹¹, & les d'Uriage¹²,
Je veux qu'en son brutal langage
Il leur binne, en signe d'A-Dieu.*

2. FAURE DE LA RIVIÈRE (Antoine du). — 3. PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ (Laurent de). — 4. POURROY (de). — 5. LACROIX DE CHEVRIÈRES (Félix de). — 6. FUSTIER (Ennemond). — 7. LIONNE (Hugues de). — 8. MORET DE BOURCHENU (Pierre). — 9. SIMIANE (Claude de). — 10. RABOT (Laurent). — 11. BARO (Gaspard). — 12. BOFFIN (Félicien de).

*Et pour les belles que j'oublie
De toute la grand' compagnie
Qui sera à vostre Retour,
Je veux qu'il face la Débauche
De cent voltes, à droit & gauche,
Pour leur tesmoigner mon Amour.*

*Vous verrez, abordant la Porte
De la ville, une grande Escorte
De jeunes gens tous bien parez
Aborder vostre Compagnie
D'un Salue de mousqueterie,
Et à vous servir préparez.*

*Du peuple les Ruës ornées,
Et de Jacemin parsemées,
Et les canons porte-boulets
Crieront d'une grand' lieffe :
Vive Madame la Comtesse,
Nous ferons toujours ses valetz.*

*Après les concerts des Trompettes,
Des Hauts-Bois, Violons, & Muzettes,
Lesquels, dans vostre basse-cour,
Accueilliront vostr' Arrivée,
Comm' une nouvelle Espouzée
Qui porte le vase d'Amour,*

*Vous verrez (Je meurs quand j'y pence)
Mourir d'Aïze, en vostre Presence,*

*Monseigneur le Comte de Sault,
Dans la douceur des Accolades
De vos corps & de vos œillades.
Ha ! d'Hypochbras le cœur me fault !*

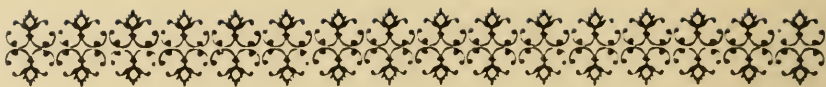
Alors tous les Sieurs & les Dames

*.....
Ravies d'Ayze de vous voir,
Viendront vous faire Reverence
Et, vous offrant obeissance,
Vous soubaitteront le bon soir.*

*Après eux aussi tost leurs filles,
Les plus belles & les plus gentilles,
Viendront vous reverencier ;
Mais si vous avez trop d'Affaire
A les baizer, faites-le faire.*

VALANTIER.





LXIV

Ces sonnets, extraits des archives de l'hôpital de Grenoble, œuvre d'auteurs différents et inconnus, ont défrayé la malignité grenobloise, vers 1580-1582, aux dépens d'une *Damoiselle* de Valentier. Il n'est pas question, dans ces vers, des filles du président Claude de Pascal de Valentier, trop âgées alors pour tenter les galants ; mais plutôt de Diane de Fléard mariée, le 5 janvier 1578, à Laurent de Pascal de Valentier, capitaine d'arquebusiers, qui se distingua au siège de la Mure, sous les ordres de Mayenne. Cette dame est qualifiée du titre de *Damoiselle*, appliqué, suivant la coutume du temps, aux femmes mariées et nobles. L'allusion à cet état est sensible, car l'auteur rappelle le bel exemple de Didon ou Elisa qui, pour ne point violer le serment d'éternelle fidélité vouée à son mari, se brûla sur un bucher.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, dit le preneur de villes, héros de cette aventure, vint à Grenoble à la fin d'août 1580, et y séjourna à diverses reprises, jusqu'en janvier 1582. Son second fils, Charles-Emmanuel, naquit dans cette ville, le 17 octobre 1581, et y fut baptisé, en grande pompe, le 18 décembre suivant.

SONNET POUR SAUVER L'HONNEUR D'UNE DAMOISELLE
NOMMÉE M^{LLE} DE VALLANTIER¹, DE GRENOBLE

*Eh bien, cela est fait, la faute j'ai commise !
Misérable, j'ai bien trop méprisé l'honneur !*

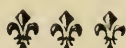
1. PASCAL DE VALENTIER (de).

*Mais, celui qui ne peut être autre que vainqueur
A bien eu le pouvoir de vaincre ma franchise.*

*Selon l'occasion une faute est remise.
La grâce, la beauté, la vertu, la grandeur
De ce prince lorrain² assiégèrent mon cœur.
Hé, comme eussé-je pu me garder d'être prise ?*

*Me permette, du moins, mon malheureux destin
Vivre si chastement, désormais, qu'à la fin
Chacun imprime, en soi, de moi cette croyance*

*Que ma pudicité & mon affection
Ne pouvaient s'asservir qu'à la perfection
De ce prince qui fait le bonheur de la France.*



RÉPLIQUE AU SONNET PRÉCÉDENT

SONNET

*Tu répliques ainsi, pour sauver ton bonheur.
Eh bien, cela est fait ! J'ai la faute commise.
Sur quoi je te réponds qu'après, du preux de Guise³
Tu ne devais taxer la beauté ni grandeur.*

*Car bien que sa vertu montrât grande vigueur
D'accomplir son dessein, selon son entreprise,
Si tu eusses gardé, cependant, ta franchise,
Oncques il n'eût été de ton cœur le vainqueur.*

2. LORRAINE (Charles de). — 3. LORRAINE (Charles de).

*Mais, en te promenant au lorrainois dédale,
Tu devais bien d'Elis⁴ contempler la médaille,
Laquelle t'eût sortie, requérant son beau don.*

*Ou bien, si tu mourais, à faute de le faire ;
Après l'avoir bien fait, du moins tu devais faire,
Pour sauver ton honneur, ainsi comme Didon.*



LXV

Ces deux diatribes ne sont point des chefs-d'œuvre de bon goût ; pourtant le dossier en contient deux exemplaires : l'un manuscrit, l'autre imprimé, en forme de placard, en caractères italiques, avec encadrement, sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur (Grenoble). Quant aux gros mots, ils ont été tracés, au sortir de l'audience, par une plume exercée dans l'art de la versification et ayant probablement quelques accointances avec les collectionneurs cotois.

SONNET SATYRIQUE ESCRIT DE CHAMBERY A MILLET
SOUS LE NOM DE FRANDI PASSAREL

AU SOT MILLET, MATURIN DE GRENOBLE

*Orgueilleux Escarbot, eslevé dans l'ordure,
Et qui roule du fient, pensant mourvoir les Cieux,*

4. Didon, appelée aussi Elisa, fille de Belus, roi de Tyr, ayant perdu son mari Acerbas, assassiné par Pygmalion, passa en Afrique où elle fonda Carthage. Demandée en mariage, par son voisin Hiarbas, qui la menaçait de la guerre, en

*Ta rime n'ayant rien que ne soit vicieux,
Avec quelle pudeur veux-tu que je l'endure?*

*Je consens qu'un borbier serve à ta nourriture,
Et ton nom mesprisable en soit moins odieux.
Mais je ne puis souffrir que, sur nos demy Dieux,
L'escume de tes vers jette sa pourriture.*

*Brutal, d'où ton esgout est le doux Element,
Je scay que la faveur d'un sage Parlement
Pour te donner du droit a perdu sa Justice :*

*Et comme elle est sans yeux, son Glaive sans fourreau,
C'est a tort que la Cour dilaye ton supplice,
Sinon qu'elle n'ayt plus ni Juge ny Bourreau.*

FRANDI PASSAREL.



RESPONSE AU SUPPOSÉ FRANDI PASSAREL

*Faquin, qui que tu sois, ta pensée est bien lasche,
Elle tient de ce Fou qui te sert de Flambeau.
Ta bouche trop puante, & ton sale Libeau
Meritent l'excrement des viandes que je masche.*

cas de refus, elle se brûla publiquement sur un bûcher, préférant la mort à la violation du serment de fidélité fait à son mari défunt. Virgile a enrichi cette légende de nombreuses variantes.

*Vray Cornard limoneux que la coquille cache,
Tu scays que l'Escarbot vole comm' un Oiseau :
Mais toy qui tient tousjours en terre le Museau,
Tu ne scais que baver sur le fient de ta Vache.*

*C'est pourquoy, Limaçon (que je ne cognois pas),
Si je suis Escarbot j'appreste ton Repas,
Attendant qu'un gibet esleve tes merites.*

*Et parceque mes Vers qui l'ont esté donnés,
Sont fleurs à un Pourceau : au lieu des Marguerites
Reçois de mon mespris un estron par le nez.*



LXVI

L'auteur de cette verte réplique a témoigné plus de bonne volonté que de correction. T. de Lorme dans sa *Muse Nouvelle*, a célébré les bals de Mesdames de la Porte de Bocsozel, de Girard de Saint-Paul, d'Alleman-Champier, les excellents soupers de Monsieur de Blanc de Blanville, et les autres agréments de la Côte-Saint-André.

AU POETASTRE RIMAILLEUR INCONNU QUI FIT JETER DES VERS
AU BAL DE MONS^R DE BOSSEZEL¹

*Pour avoir fait des vers qui n'ont ni goût ni grâce,
Où sans nulle raison tu as si mal rimé,*

1. PORTE (Benoit de la).

*Tu penses qu'on croira que tu auras humé,
Comme un très grand poète, de l'eau du Mont Parnasse.*

*Tu ne vas pas si haut ; ton esprit guilleret
Nous fait assez connaître les lieux que tu fréquentes,
De quoi tu te repais, car tes vers ne ressentent
Que boue de bordel & que l'air du cabaret.*

*Je fais ce qu'il te faut pour bien purifier
Ta rime poétique, de tout ce mauvais air
Et de si sale boue : de l'huile de cotrets
Appliquée finement par cinq ou six valets.*



LXVII

Cette charmante lettre a été écrite, vers 1638-1639, par Mademoiselle Marguerite de Morges, à son oncle, Louis de Grôle, marquis de Bressieu. Celui-ci ne fut point assez cruel pour repousser ce jeune cœur si gracieusement offert, et épousa sa nièce, le 16 novembre 1639. Il était alors, il est vrai, âgé de cinquante ans, environ, mais il avait rempli la charge de premier écuyer de la reine Marie de Médicis, et vécu à la cour ; il s'habillait magnifiquement ; le marquisat de Bressieu, joint à ces avantages, et la peur du couvent pouvaient avoir inspiré à la jeune fille une passion, dont il n'est point permis de douter.

L'intérêt de cette lettre est augmenté par quelques rimes

malignes dédiées aux jeunes Dauphinoises à marier, et reproduites en post-scriptum.

A Monsieur le Marquis de Bressieu¹, à Serres.

Monsieur,

Vous me faites trop d'honneur, je ne le mérite pas, mon cher oncle, & si je pouvais être si glorieuse que d'avoir un peu de bonnes grâces, elles vous seraient toutes acquises, mais ne les ayant pas, je vous supplie d'agréer que je vous donne mon cœur pour l'emporter avec le vôtre, en attendant qu'une belle & riche maîtresse y loge le sien, & alors je lui ferai la place si grande que je pourrai, & me retirerai en un petit coin. Accordez-moi ce que je vous demande, s'il vous plaît, car aussi bien vous êtes tout mon cœur. Pour des galants, je n'en aurai point que vous ne preniez la peine de m'en donner un, alors je les aimerai tout autant qu'il vous plaira me le commander. En attendant ce beau jour, je vous supplie que l'éloignement ne soit point cause que vous oubliiez votre chère nièce qui désire d'être, jusqu'au tombeau, votre esclave.

lxxi

Ma sœur² est votre servante très humble, elle vous offre tout son petit service. Il n'y a point des nouvelles dans Grenoble, si ce n'est que l'on a fait des Montbretons³, je voulais dire des ponbretons, de toutes les

1. GROLÉE (Louis de). — 2. MORGES (Bertrand de), Marguerite sa fille cadette, Louise sa fille aînée. — 3. GROLÉE (Antoine de, seigr de Montbreton).

filles ; je ne les fais pas tous. Monsieur le comte de Cars⁴ est en cette ville, qui plaide, quand il aura gagné ou perdu son procès, il pensera à la nièce de feu sa femme. Voilà tout ce que je fais, adieu mon tout.

La Frère⁵ maudit souvent la Contant⁶,
Son voisin ne pense point au changement,
Mais las ! elle attend
Qu'un dépit lui fasse avoir son amant.

La pauvre La Franc⁷
Elle n'est plus belle^{bis}.
Monsieur de Vaubelle⁸,
Etant de retour,
Maudira le jour
Qui chante pour je me meurs d'amour.

Morges⁹, à ce qu'on dit,
A brûlé ses bottes^{bis}.
Il a l'humeur sotte
Et n'a point d'esprit,
C'est pourquoi la Motte¹⁰
S'en moque & s'en rit.

Petite facétie reposant sur la consonance des mots MONTBRETON et PONT-BRETON. Pont-Breton est employé dans le sens de PONT-NEUF, chanson sur un air connu. Expression locale et peu commune. — 4. PONTEVÈS (Jean de), comte de Carces. — 5. FRÈRE (Louis). — 6. JANON DU CONTANT — 7. FRANC (de). — 8. VALBELLE (Jean-Baptiste de). — 9. MORGES (de, s^r de l'Espine). — 10. Serait-ce Marguerite de Morges de la Motte-Verdeyer, auteur de cette lettre?

*Rouffe Buffelin*¹¹,
Tu auras prou peine
*D'arrêter Flandayne*¹²,
Car il est trop fin^{bis}.
Quand il te promène,
Il t'en conte bien.



LXVIII

On peut supposer que cette pièce monorime est adressée à Marie-Lucrèce de la Tour-Montauban, fille d'honneur de la reine-mère, habitant à Crest, 1660-1698.

*Pour louer comme il faut la belle Montauban*¹,
Ma muse va monter sur son cheval rouan,
Sur le Pégase ailé, plus maigre qu'un bareng,
Mais plus vite, cent fois, que n'est pas un milan
Qui fond sur un poulet ou sur un halbran.
Jadis, sur ce cheval Encelade, à son dam,
Quand Jupiter des dieux manda l'arrière-ban,
*Vit combattre Apollon couvert d'un balandran*²,
De ce dont je vous parle, il y a plus d'un an.

11. LA MOTTE DE BUSSELIN. — 12. LIONNE (Humbert de).

1. TOUR-MONTAUBAN (Marie-Lucrèce de la). — 2. Manteau de campagne.

Mais par où commencer, pour louer Montauban,
 Et qui me guidera dans ce grand océan ?
 Il faut pourtant qu'en gros je vous en fasse un plan.
 Elle a le corps plus droit que Monsieur de Sabran³,
 Sa taille le dispute au cèdre du Liban,
 Près d'elle les amants, plus jaunes que safran,
 Et plus exténués que n'est un cormoran,
 Viennent à ses beaux yeux se brûler, sans écran.
 La nompareille⁴, faite à Gap ou à Sedan,
 N'exhale rien de doux comme fait Montauban,
 Lorsque sa belle bouche, où ne manque une dent,
 S'ouvre pour débiter, sans aucun truchement,
 Alexandre, Cyrus, ou quelque autre roman.
 On admire sa main quand elle ôte son gant ;
 Elle la fit baiser à un prince allemand
 Qui, près d'elle, voulait s'ériger en galant.
 Elle craint Dieu, surtout, & sa bonne maman,
 Et ne manque pas un des sermons de Tourdan⁵.
 On ne la vit jamais souper chez Milleran⁶,
 Ni manger de pistache ou de mirabolan⁷,
 De peur de donner prise à monseigneur Satan.
 On ne voit rien de tel, de Rome à Amsterdam.
 Enfin, la plus parfaite, au prix de Montauban,
 Près d'un bas d'Angleterre, est un bas de Dourdan⁸.

3. Illustre famille de Provence. — 4. Dragées en grains très menus. — 5. Le titulaire du prieuré de N.-D. de Tourdan. — 6. MILLERAN. — 7. Myrobolan, petits fruits desséchés venant des Indes. — 8. Il y avait, à Dourdan, des fabriques de bas de soie et de laine, à l'aiguille.





LXIX

Ce curieux pastiche d'une littérature démodée, œuvre du conseiller E. Roux, est emprunté à une plaquette fort rare : *A son Altesse Royale Madame la Duchesse de Savoye*¹. *Princesse de Piedmont. Reine de Chypre, etc., sur le Zapate*² qui luy fut donné par S. A. R. Monseigneur le Duc de Savoye, le jour de Saint-Nicolas 1665. A Grenoble, chez P. Charvys. M. DC. LXVI. in-4°. On y trouve également des vers composés par le président de Chaulnes, A. Boniel de Catillon, F. Boniel, Le Pays, son ami du Tiger, consul en Egypte, etc.

RONDEAU

*A vous, Seigneur moult preux & Tres-puissant,
Dont l'Esprit Noble, & bel comme agissant
Sçait faire voir nouvelle gentillesse ;
Cetuy Rondeau Muse en Amour adresse
Qui ja n'est doux ne mie florissant.*

*Or ne vis onc rien de si ravissant
Que ce qu'offrit Zapate à la Princesse,
Dont les regards vont toujours s'adressant,
A vous.*

1. SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de) — 2. ZAPATÉ, cadeau, en forme de surprise, déposé, à l'occasion de la fête de saint Nicolas, dans un soulier ou dans une pantoufle, et fort en usage dans quelques cours d'Italie.

*Lors on a veu riche present issant
Des Bezeftans de Perse & du Croissant,
Si le diray pourtant à VOSTRE ALTESSE
Que Don plus beau vous fit vôtre DUCHESSE
En vous donnant son Cœur & s'unissant
A vous.*

Le Conseiller Roux³.

3. Roux (Etienne).





LXX

Les éloges dont Alphonse de Simiane, dit l'abbé de Saint-Firmin, a été comblé par ses contemporains, sont faiblement étayés par les rares et menus vers seuls connus à ce jour. Le petit poème suivant, extrait de la plaquette sur le ZAPATE (voir LXIX), permettra de mieux apprécier les qualités de ce poète grenoblois.

DIALOGUE DE L'AMOUR ET DE L'HYMEN SUR LE ZAPATE DE S. A. R.

L'HYMEN

*Tu ne te plaindras plus de moy,
Superbe Enfant qui sous ta loy
Ranges l'Ame la plus sauvage,
Et te fais par tout rendre hommage ;
Tu n'iras plus semant le bruit,
Que par moy tu te vois détruit,
Que nous ne pouvons vivre ensemble,
Et que les Amans que j'assemble,
Si tost qu'ils sont dans mes liens
Se trouvent delivrez des tiens.*

L'AMOUR

*Par quelle si rare aventure
Aurois-tu changé de Nature ?*

*Quoy ! N'es-tu pas tousjours ce Dieu,
 Qui jette de l'eau sur mon feu,
 Et de qui la molle indulgence
 Me fait souhaitter l'indigence ?
 Qui fais un poison du plaisir,
 Et viens esteindre le désir,
 Par le venin doux & nuisible
 D'une jouissance infaillible ?
 Enfin quand on est sous le fais
 De ce joug qu'on porte à jamais,
 Est-ce d'Amour que l'on soupire ?
 N'est-il pas toujours vray de dire
 Que le liçt où le Mary dort
 Est pour moy le liçt de la mort.*

L'HYMEN

*De la mort ? ingrat & volage,
 Toy-mesme te fais cet outrage ?
 Pourquoi si tost m'abandonner,
 Quand je viens de te Couronner ;
 Quand mesme la plus inhumaine
 Change en douceur toute la peine.
 Est-ce que pour te rebuter
 Il ne faut que te bien traiter ?
 Bisare Enfant, dont le caprice
 Dans le plaisir trouve un supplice.
 Les biens permis font-ils des maux ?
 Et si mille obstacles nouveaux,
 N'arrestent ta bonne fortune,
 Pour toy devient-elle importune ?*

L'AMOUR

*Escoute, sans emportement,
Jamais Mary ne fut Amant.
Mais je ne suis pas seul coupable
De ce mal-heur inévitable.
Souvent pour rester avec toy
J'ay fait de grands efforts sur moy ;
Mais quand le desir m'abandonne,
Faut-il, Hymen, que l'on s'estonne,
Si je cede à ce juste ennuy ?
Tout m'abandonne avecque luy ;
Les Amoureuses défiances,
Les chagrins, les impatiences,
Le Respect tremblant qui retient ;
Enfin tout ce qui m'entretient,
Eschappe à l'Ame la plus tendre,
Quand dans tes nœuds tu l'as sceu prendre,
Le plus soigneux est nonchalant,
Et ne fait plus rien de galant.*

L'HYMEN

*Ab ! cela ne se peut plus dire,
Depuis qu'en son aimable Empire,
Un Prince grand & genereux
S'est fait voir Epoux Amoureux.
Hé quoy donc ! le fameux Zapate,
Dont par tout la merveille esclate,
N'est point venu jusques à toy !*

L'AMOUR

*Qui peut mieux le sçavoir que moy,
 Qui dans le cœur de SON ALTESSE
 En sceus former avec adresse
 L'Ingenieux & grand dessein ?
 C'est à moy d'en faire le vain,
 J'inventay ce galant hommage,
 Et le Zapate est mon Ouvrage.
 Jamais rien de beau, d'esclatant,
 Ny rien dont je sois si content,
 Avec tant de magnificence
 N'a fait esclater ma puissance.
 Tout ce qu'au travers des dangers
 On trouve aux Climats estrangers,
 Dans le Palais de SON ALTESSE
 S'offrit aux yeux de la Princesse ;
 L'Or, les Diamans, les Rubis,
 Et mille autres choses de prix,
 Brilloient d'une beauté nouvelle :
 Mais rien ne brilloit autant qu'Elle.
 Et de-là vient qu'en cette Cour,
 On peut voir l'Hymen & l'Amour
 Unis par un bon-heur extrême :
 Mais aillieurs ce n'est pas de mesme.
 Nous nous brouillons en peu de jours,
 Au lieu qu'icy pouvant toûjours
 Ménager la grace Divine
 Des doux regards de l'Heroïne,*

*Je ne puis que mal à propos
Quitter le grand cœur du Heros.*

L'HYMEN

*Au moins ay-je bien de la joye,
Qu'en cet Illustre Exemple on voye,
Que ce n'est pas, comme l'on croit,
Toujours moy qui te rends si froid,
Qui te perds dans la nonchalance
D'une paisible joiissance ;
Et qui par un meurtre innocent
Te suffoque en te nourrissant.
Souvent ta fuite est au contraire
L'effet d'un mérite ordinaire ;
L'on admire toujours les feux
Des flambeaux qui parent les Cieux,
Le Soleil au plus insensible
Parest toujours un Dieu visible,
Et ce qui peut toujours charmer
Se fait aussi toujours aymer,
Sans que le feu dont on s'allume,
S'allentisse par la coûtume.*

L'AMOUR

*Il est vray que le plus souvent
Quand d'un feu d'éclat decevant
Tu m'as montré l'erreur commune,
Je vais ailleurs chercher fortune ;
Et que cela peut m'obliger*

*A fuir d'un vol prompt & léger :
Mais aujourd'buy ta compagnie
M'est d'une douceur infinie.*

L'HYMEN

*Et la tienne me plaît si fort,
Amour, que mon plus grand effort
Sera de la rendre éternelle.*

L'AMOUR

*Sans que pas un de nous s'en mesle,
Attendons ce bon-heur dans un profond repos,
Des yeux de l'Heroïne & du cœur du Heros.*

L'Abbé de S. FIRMIN ¹.

1. SIMIANE (Alphonse de).





NOTES

*Ces notes sont établies suivant l'ordre alphabétique des noms indiqués
au bas des pages des Poésies Dauphinoises.*

A

AGNIERES, seigneurie au mandement de Dévoluy, au bailliage de Gap. Altitude : 1270 mètres. (p. 28.)

ARMAND (Daniel d'), s^r de Saléon, fils de Raymond qui avait dérogé, vu sa pauvreté et son grand nombre d'enfants, avocat, conseiller à la chambre de l'édit, 1599-1626, teste le 19 septembre 1638. Il reçut des lettres de réhabilitation, ainsi que Pierre et Claude ses frères, en 1606. De son union, avec Françoise de Gaillard de Nicat, il eut : 1^o Pierre, s^r de Vors, conseiller, 1627-1648, mari d'Isabeau Brémond ; leur fille Marie épousa Alexandre de Bardonenche, 1646 ; 2^o Isabeau, mariée, 20 juillet 1623, à Hector de Jouven, s^r du Fayn. (p. 4.)

Pierre d'Armand, baron de Lus et de Beaurières, s^r de Saint-Roman et de Gresse, frère de Daniel, de la compagnie des gens d'armes de Lesdiguières, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, 1591, teste le 7 mars 1614. Il épousa : 1^o 6 mars 1577, Marie-Suzanne, fille de Gaspard Charency ; 2^o N..., fille de Jean Faulcon-Saint, s^r des Herbeys et de Saint-Jacques, 1610. Il eut de nombreux enfants, dont :

Jean, baron de Lus, marié à Espérite de Rémuzat, 9 avril 1606, qui continue la branche, et Abel. (p. 5.)

Abel d'Armand, s^r d'Artemale et de Saint-Jacques, capitaine au régiment de Blacons, 1626, mort au siège de Turin, teste le 7 décembre 1642. Il avait épousé : 1^o 3 septembre 1615, Marie, fille de Claude Sarrazin, s^r de Gresse et de Treffort, qui teste, 4 mars 1630; 2^o 7 juin 1631, Madeleine du Port. Il eut, entre autres enfants :

Pierre d'Armand, s^r des Herbeys, de Saint-Jacques et de Treffort, en partie, rend hommage de cette dernière terre en 1680. Il épousa Esther, fille de Charles de Vesc de Comps et de Genève d'Agout, d'où Mary et Jacques. (p. 9.)

Voir Jean-Claude de BOUFFIER également s^r de Treffort, en partie.

François I d'Armand, s^r de Chamaloc, fils de Claude, auditeur en la chambre des comptes, et de Jeanne Chabanas; pupille de son oncle Daniel d'Armand, 1616; servit au siège de Turin, reçut un congé le 24 septembre 1640, et testa le 12 décembre 1670. Il avait épousé, le 7 novembre 1626, Anne, fille du conseiller P. du Cros, qui lui apporta la terre de Chamaloc où il fit bâtir le château de la Tournelle. De cette union naquirent : 1^o François II, qui suit; 2^o Hector, s^r du Périer, lieutenant au régiment de Plessis-Praslin en 1668; 3^o Isabeau; 4^o Anne, mariée à César d'Alléoud, s^r de Freyduret, d'où : Jean-Louis; Gabrielle, mariée à M. de Piegros; Marie, mariée, 6 avril 1682, à Benjamin de Lamande, originaire de Crest, médecin à Lyon puis à Orange, et deux fils tués à la guerre.

François II d'Armand, s^r de la Tournelle, ne paraît point avoir été marié; il fut successivement, 1671, capitaine au régiment de Plessis-Praslin, et à celui de Navarre. Par son testament, du 29 octobre 1671, pour faciliter le mariage de sa nièce, Marie d'Alléoud, il lui donna son domaine de la Tournelle, son terrier et ses moulins de Chamaloc. Antoine-César de Lamande, mari de Marie Chapat, était en 1744, seigneur de la Tournelle. (p. 11.)

ARMUET (Guillaume), s^r de Bonrepos et de Saint-Martin-d'Hères, second fils de Louis, lieutenant général pour le roi dans les montagnes du Dauphiné, et de Françoise de Saint-Marcel d'Avançon, 9 novembre 1570, commandait une compagnie au régiment d'Auriac, 1597, sous le nom de M. de Saint-Martin. Il épousa, le 10 juin 1623, Catherine, fille d'Abel de Loras, s^r de Montplaisant. Il portait le manteau de l'ordre du Saint-Esprit, aux funérailles de Lesdiguières, 1626. (p. 6)

ARPAJON (Louis duc d'), marquis de Séverac, etc., lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général au gouvernement de Languedoc, ambassadeur en Pologne etc, issu d'une ancienne famille du Rouergue, servit sous Lesdiguières contre les Espagnols, et reçut neuf blessures au combat de Félissan, 1617. Il avait épousé : 1^o Gloriette de Lauzières de Thémimes; 2^o Marie de Simiane; 3^o Catherine-Henriette d'Harcourt, le 24 avril 1659. On lit dans la *Muse de Loret* :

Monsieur d'Arpajon, pair de France,
 Jeudi dernier fit alliance,
 Mais alliance tout de bon,
 Avec l'admirable Beuvron,
 Que l'on sait estre demoiselle
 De riche taille, blanche et belle,

 Et son heureux mari peut dire,
 Possédant un objet si beau,
 Qu'il possède un rare joyau.

Elle mourut le 11 mai 1701, veuve du duc d'Arpajon décédé en 1679. « A cette époque (juin 1662), dit Chorier, le duc d'Arpajon, homme illustre dans l'art militaire et célèbre par ses exploits, se trouvait à Grenoble... il lui prit envie de me voir. » Ce personnage avait probablement été conduit à Grenoble, par un procès contre les Gelas de Leberon et de Voisins, 1654-1659-1665. (p. 11.)

Voir : GELAS DE VOISINS, m^{is} d'Ambres.

ARZAC (Soffrey d'), s^{gr} de la maison forte du Savel, marié, 23 juin 1601, à Jeanne, fille de Soffrey de Bocsozel et de feu Bonne de Murinais, d'où :

1^o Thomas, lieutenant-colonel au régiment du Guâ, marié, 1^{er} août 1652, à Isabeau de Garçin, d'où Marie-Françoise, née en avril 1656, baptisée à la Côte, 19 novembre 1668; Jeanne-Thérèse, bapt. 1664 Marie-Magdelaine bapt. 1659.

2^o François, marié, 15 décembre 1646, à Isabeau de Meffray, d'où Anne-Elisabeth, bapt. à la Côte, 1668.

3^o Françoise, abbesse du monastère de Laval-Bressieu transféré à la Côte, vers 1633, par la démission de Françoise de Bocsozel, sa tante.

Jeanne d'Arzac du Savel, leur mère, veuve en 1647, quitta Tramolet et Tullins, pour venir s'établir à la Côte où elle testa le 22 janvier 1656. (p. 18, 53.)

AUDEYER (Jean-Claude), conseiller 1616, président 1622, mort 1650; avait épousé : 1^o 10 août 1606, Marguerite de Fay; 2^o Françoise de Bazemont qui, devenue veuve, testa le 16 février 1662. (p. 4.)

AVITY (Pierre d'), s^r du Colombier, né à Tournon 15 août 1573, fils de Pierre Davity, habitant cette ville et possessionné à Moras, et d'Ennemonde Roux. Il fit ses études à Paris où, dans une curieuse lettre publiée par Monsieur A. Lacroix, son père lui écrit, le 26 novembre 1588 : « Je ne vous ay jamais manqué de ce qui vous a esté nécessaire; mais il faut que je vous dye qu'il n'y a argent qui vous puisse suffire, et faudroit ordinairement un monnoieur après vous ». P. d'Avity, docteur en droit, avocat au parlement de Grenoble, 1601; châtelain de Moras, 1621; gentilhomme ord^{re} de la chambre du Roi, anobli 1610, s'était établi en Dauphiné où il possédait de beaux biens; il y épousa Madeleine de Fasson, décédée à Moras, 7 juin 1645. Il mourut à Paris, 2 mars 1635. Ecrivain et poète, estimé en son temps, il a laissé : *Les Travaux sans Travail*, Lyon, Th. Ancelin, 1601, in-12; Paris, 1599. — *Le Bannissement des Folles Amours*, Lyon, B. Vincent, 1618, in-12. — *Les Etats et Empires du Monde*, Rouen, J. et N. Courant, 1625, 8^d in-8, 1396 p. suit : *Discours de l'Origine des Religions et des Ordres militaires*, 75 p. — *Stances sur la Marguerite à la suite de la Marguerite Chrétienne* de N. Coëffeteau. Paris, 1627, in-8. (p. 103. Pièces LIX, LX, LXI, LXII.)

Claude d'Avity, son fils, maître ordinaire en la chambre des comptes, 1646-1695, épousa Marie, fille de Jean Buffevant de Murinais et d'Eléonore Servient, avec laquelle il vécut en mauvais termes. D'où : Virginie, femme d'Antoine de Murat de Lestang, conseiller au parlement, 1690, puis président, 1696, auquel elle apporta les biens de sa maison; et Marie-Anne, femme de François-Alexandre de Périssol.

AYMON (Jean-Louis), premier huissier au parlement, 1586-1592; contrôleur général au grenier de Dauphiné, 1595; secrétaire greffier au parlement, 1596; conseiller du roi, secrétaire en la chancellerie; commis et secrétaire à l'aliénation du domaine delphinal; receveur général des finances, 1614-1633; payeur triennal des gages du parlement, 1630. Il fut anobli, mai 1593, et devint la tige des Aymon de Franquières. Lesdiguières le chargea à diverses reprises, de missions importantes et confidentielles. De Gasparde Perrot, sa femme, il eut :

1^o Philippe s^r de Franquières, secrétaire et audientier en la cour,

par résignation de son père, 1633-1639, trésorier de France en la généralité et receveur général de Grenoble, résigne cet office 1651, mari d'Anne Putod, d'où :

1^o Jacques qui suit; 2^o Paul, s^r d'Avignonet, dont la fille unique épousa Abel de Sautereau.

Jacques Aymon, s^r de Franquières, fils de Philippe, conseiller au parlement 1654, décédé en 1678, avait épousé Anne, fille de François de Portes et d'Anne de Lestang, et vivante en 1697, d'où: Madeleine, religieuse à Montfleury, 1677; Anne, *id*; Gabriel, capitaine d'infanterie; Louis, conseiller au parlement, marié 1^o 20 juillet 1727, à Antoinette de Vidaud, morte 1734; 2^o à N... de Planelli de la Valette. (p. 1, 5, 10, 12, 19, 96.)

B

BALLY (François), s^{sr} de Montcarra, m^e auditeur en la chambre des comptes, par la résignation de Pierre son père, 1630; résigne lui-même cet office, 1663. Il avait épousé Marie de Dorne, dame de Montcarra, tutrice de Joseph, son fils en 1669. (p. 10.)

BARBE (Pierre), s^r d'Avrilly, d'une famille originaire du Bourbonnais, officier, voyageur, chargé par le roi de diverses négociations à l'étranger, fils de Guillaume Barbe, s^r d'Avrilly, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de Marie Sauvat; frère d'Anne, femme de François de Murinais, et tuteur de ses neveux et de ses nièces, vers 1657. Un manuscrit du couvent de Montfleury dit: « C'était un homme rempli de mérite et d'esprit, qui s'était acquis beaucoup de réputation et de crédit parmi les honnêtes gens. » (p. 11.)

Voir MURINAIS (Antoine de).

BARDONENCHE (Jean de), marié, 27 avril 1564, à Jeanne de Révillasc, d'où, entre autres :

Alexandre, s^r de Saint-Martin et de Thorane, lieutenant de M. de Morges gouverneur de Grenoble, épouse : 1^o Christophe de Blosset; 2^o le 19 juin 1621, Lucrece de Montchenu, veuve de Hugues de Calignon, d'où postérité. Il teste 30 juin 1666.

André, s^r des Terreaux, capitaine au régiment de Sault, marié, 21 octobre 1624, à Ennemonde de Reynard, d'où postérité. Il teste, 8 septembre 1660.

César, s^r de Sousville, lieutenant au régiment de Sault, 1626; capitaine à celui d'Enrichemont, 1636; marié à Jeanne Clément, mort 1671, laissant douze enfants. (p. 6.)

BARO (Gaspard), avocat, conseiller 1618, en remplacement de Gaspard son père décédé, meurt le 6 juin 1650. Le R. P. Baro, son frère, était recteur du collège des jésuites, à Tournon. Il avait épousé 1^o 9 mars 1605, Lucrèce Berthier, d'où Pomponne Baro, mort jeune; 2^o Jeanne de Musy, d'où Jeanne Baro, mariée le 31 mars 1651 à Pierre de Vaulx, conseiller au parlement 1651, auquel elle apporta les biens de sa maison. (p. 4, 113.)

BASEMONT (Pierre de), du lieu de Montfort-l'Amaury, épousa Martine Truchon, sœur de Jean Truchon premier président au parlement de Grenoble, 1554, qui attira près de lui son neveu, Macé de Basemont, gouverneur de Montélimar, 1568, président à la chambre des comptes, 1575-1620, conseiller d'État, 1597. Macé épousa, 1576, Françoise, fille et héritière de Séverin Odoard, s^r de Fiancayes, conseiller 1550, et veuve de Jacques de Catinel décédé en 1574, d'où : (p. 4.)

1^o Adrian, s^r de Saint-Laurent-du-Pont, président à la chambre des comptes, après son père, 1621-1651, mari, 1621, de Marie-Pamphile, fille d'Artus de Prunier et d'Honorade de Simiane, d'où Françoise, femme de Jean Audeyer.

2^o Louis, s^r de Fiancayes, capitaine châtelain de Saint-Egrève, 1611, mari d'Éléonore Emé de Saint-Julien, teste 9 janvier 1642, d'où : Marie femme d'Antoine de Reynold, capitaine de 100 suisses; Louise, religieuse à Montfleury, 1649, et un fils, Louis II, s^r de Fiancayes, Saint-Egrève, Proveyzieu, la maison forte de la Barre, etc., vi-bailli de Vienne, conseiller au parlement, 1655, « c'était un très digne magistrat joignant la meilleure conduite à beaucoup de savoir ». Il mourut en 1691, laissant sa charge à Jean-François, son fils. (p. 7, 98.)

BASSET (André), s^r de Saint-Nazaire, recteur de l'université de Valence, conseiller 1612, en remplacement de son père Félix, épousa Marguerite, fille de Jacques de Morges et de Suzanne de Moustier, et mourut 1642. Il fut aussi garde des sceaux. La branche de Saint Nazaire s'éteignit avec André son fils, avocat au parlement. (p. 3.)

BAUDET s^r de Beauregard.

André, greffier au parlement, 1607, mari d'Olympe de Guichard,

père de : 1° Ennemond, conseiller 1640, mari de Catherine Boudral, sans enfant, meurt 1671. 2° Louis qui suit. 3° Pierre, chanoine de N. D. de Grenoble. 4° François, jésuite, missionnaire au Japon.

Louis, s^r de Beauregard, greffier au parlement, 1627, mari de Charlotte Moret, d'où : 1° Jean, substitut du procureur général, 1659, mari de Juliette Deodati, d'une famille de Lucques, d'où un fils né à Rome. 2° François, conseiller, par résignation de son oncle Ennemond, 1671. (p. 12.)

Voir MICHEL.

BAUME (Antoine de la), président au parlement de Paris, mari de Jeanne de Broë, mort 1586, d'où Pierre, Gabriel, Bon, et plusieurs filles.

A. Jean-Pierre, seigneur de la Rochette, Panaray et Chateaudouble, maître des requêtes de l'hôtel de la reine Marie de Médicis, doyen du conseil de Savoye, conseiller du duc d'Orléans, conseiller d'Etat, conseiller au parlement de Grenoble, 1594-1630, mari de Catherine, fille de Jean de Lacroix, évêque de Grenoble, 1607, et de Barbe d'Arzac, d'où : 1° Antoine, mort à l'âge de dix-huit ans, 20 octobre 1621; 2° Pierre, conseiller au parlement de Grenoble 1630, conseiller d'Etat 1653, mari de Pernette Scarron; 3° Jean-Baptiste, conseiller au grand conseil; 4° Jeanne, née le 25 juillet 1607.

B. Gabriel, seigneur de la Rochette, auditeur en la chambre des comptes de Grenoble, 1619-1642, teste 22 octobre 1641, mari, 30 avril 1604, de Catherine de Pluvinel qui teste 2 mai 1646, d'où : 1° Antoine, seigneur d'Egluy, de la Rochette et de Pluvinel, par substitution, écuyer ordinaire de la petite écurie du roi, 1628, et de la grande écurie, 1648, châtelain de Grane 1637, par le décès de son grand-père Jean de Pluvinel, gouverneur de Crest 22 août 1642; il épousa, en 1647, Lucrèce-Alexandrine, fille de Jean de la Roque et de Lucrèce du Puy-Montbrun (p. 9.) 2° Louis, doyen de la cathédrale de Die, conseiller au parlement de Grenoble, 1633, commissaire au procès de Cinq-Mars et de Thou, mort en 1676. 3° Gabriel, auditeur aux comptes, 1642, mort en 1679, mari de Catherine Espeaute, 29 juillet 1663.

C. Bon, juge royal et épiscopal de Grenoble, mari d'Isabeau Basset, d'où : 1° Alphonse, juge royal de la cour commune de Grenoble, conseiller du roi en l'élection de Grenoble, commissaire de la chambre de justice de Paris, 2 décembre 1649; 2° Pierre, chanoine du chapitre de Die, mort en 1667; 3° Bon, capitaine au régiment de Sully;

4^o Ignace, s^r de Saint-Martin, capitaine au régiment de Sault, premier consul de Grenoble, 1670. (p. 3, 5, 95.)

BÉATRIX-ROBERT (Gaspard), s^r de Bouquéron, succède à Jean, son père, comme conseiller, 1586; président 1617, résigne 1621. La terre de Bouquéron passa dans la maison de Chaillol, par le mariage, 1617, de Françoise, une des cinq filles de Gaspard et d'Antoinette de Camus, avec Claude de Chaillol, vibailli de Briançon. (p. 3.)

BEAUMONT (Guillaume de), s^r de l'Isle et de Montaud, co-seigneur de Saint-Quentin, fils de Pierre et d'Anne de Joffrey, épousa 22 décembre 1694, Françoise de Bernière de Ville, d'où postérité. (p. 13.)

Voir CHAMBRIER.

BÉRENGER (Abel de), seigneur de Morges, gouverneur de Grenoble 1591, de Barraux, 1621, maréchal de camp 1597, mort en 1622. Il était fils de Giraud de Bérenger de Morges et de Georgette de Bérenger du Guâ, et neveu de Lesdiguières. Charles de Créquy lui succéda au gouvernement de Grenoble, le 10 février 1622.

Le président Expilly adresse un long discours en vers à

Morges, à qui le Pô deffuz ses rives moles
A veu rompre çant fois les armes espagnoles !

dans lequel il chante les amours de cet illustre guerrier avec une jeune beauté, nommée Catherine, qu'il n'avait jamais vue; ce projet d'union était encouragé par Lesdiguières; ce qui n'empêcha pas de Morges de s'illustrer à la prise du fort Barraux, 1598. Il fut peu après atteint d'une fièvre dangereuse.

Le monde, à Grenoble, éperdu par les rües,
Plaignoit déjà ta mort, an larmes épandües.

Mais l'amour le reconforta :

Ainsi ce grand Amour a sauvé deux amans,
Qui mouroient, l'un de fièvre & l'autre de tourmans...
Doncques pour contanter & ses yeux & les tiens,
Va-t'-an voir à Laris ses grâces infinies,
Et là, ferrant le nœu de vos âmes unies,
Achève ton deffein, et avant ton retour,
Mets fin à ta poursuite, & non à ton Amour.

Malgré ces poétiques conseils, de Morges resta célibataire. (p. 2.)

Alexandre de Bérenger, seigneur de Pipet et de Beaufin, baron de Violles, capitaine au régiment de Sault, épousa, 10 mai 1617, Isabeau, fille de Gaspard de Perrinet (voir PERRINET), dont il eut : François ; Pierre, capitaine de cheveu-légers, marié, 16 avril 1646, à Louise de Langes de Montmirail, et deux filles. (p. 5.)

Gaspard de Bérenger, s^r de Gonas, puis du Guâ, comme héritier de son oncle Gaspard de Bérenger ; commandant une compagnie de 100 hommes au régiment de Canaples, 1613, puis une compagnie franche de 200 hommes ; chargé par le roi de diverses négociations, particulièrement en Suisse, teste 15 juillet 1610. Il épousa, 24 avril 1608, Isabeau d'Arragon dont il eut : Abel mort sans alliance, peu après 1637 ; Alexandre, mari, 24 décembre 1637, de Françoise de Coste, qui continua la branche des seigneurs du Guâ ; et quatre filles, dont Marguerite, femme de Georges du Serf de Crose.

Alix de Lhère, femme de Gabriel de Bérenger, 15 novembre 1576, fit à son fils Gaspard une donation de ses biens, 1612, confirmée par son testament du 8 avril 1614, « étant sur le point de faire profession dans le couvent de Sainte-Claire de Grenoble ».

Gaspard de Bérenger mourut avant Isabeau, sa femme, qui se remaria, 1632, avec Alexandre de Burtio, s^r de la Tour ; elle testa le 4 janvier 1637. (p. 5.)

BIÈVRE, forêt puis plaine. L'empereur Charles le Chauve s'y était réservé la chasse, 877. Cette forêt, garnie de bois de haute futaie, fut successivement défrichée, à partir du xiii^e siècle. Ses limites sont : au nord, les territoires du Grand-Lemps, de Bevenais et de Colombe ; au couchant, ceux de la Frette et de Gillonay ; au midi, ceux de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, de Silans et d'Izeau ; au levant, ceux de Beau-croissant et de Rives. Suivant le plan de l'intendant Dugué, en 1668, cette forêt contenait 14903 sétérées en bois, et 6150 en défrichements. (p. 32.)

BLANC (de). Cette famille a possédé de nombreux fiefs dans le voisinage de la Côte-Saint-André.

i. Guillaume, père de : — ii. Antoine I, 1413, père de : — iii. Antoine II, marié, 19 novembre 1408, à Jeanne de la Balme, teste en février 1458, père de Louis qui suit, et de N... père de François et d'Humbert vivant en 1462 ; Jean, fils d'Humbert, teste en 1518. — iv. Louis, marié, le 18 mars 1437, à Catherine, fille de noble Pierre

de Soliers, du mandement de Roche, en Viennois, père de Antoine III et de Guigue. — v. Antoine III, mari de Charlotte Le Maistre, puis de Françoise de Murinais, d'où : Jacques qui suit ; Guillaume, s^r de la Périère, 1518-1564 ; Pierre, s^r d'ARMANAI ; Rodolphe ; Eynard, âgé de 24 ans, combattit en Italie, 1528 ; Jean, abbé de Saint-Pierre de Vienne, 1560. — vi. Jacques, s^r de la maison forte de PURAS, marié, le 16 janvier 1538, à Méraude, fille de Claude Laurencin, s^r de Vaux, d'où : Claude qui suit ; Antoine IV, s^r d'ARMANAI, blessé au siège de la Mure, 1580, vivant en 1627 ; Jacques, s^r de BLANVILLE qui a fait branche ; Joachime, femme 1^o de Jacques Gabet, juge royal à Vienne, 2^o de Jean de Boissat, s^r de Cuirieu, le 9 janvier 1581.

Jacques de Blanc, s^r de BLANVILLE, habitant à la Côte-Saint-André, épousa Louise de Virieu-Ponterrais, d'où plusieurs filles, et :

A. Aymar, s^r de BLANVILLE, Saint-Didier, Bizannes et ARMANAI, habitant à la Côte, « un des plus honnêtes hommes de la province », servit en Flandre, vers 1634, comme capitaine au régiment de Viriville, 1635, et épousa : 1^o Marie, fille de Charles de Verdonnay, s^r de Villeneuve-de-Marc, et de Marie de Sautereau, d'où trois garçons morts en bas âge, et trois filles ; elle mourut en mai 1648 ; 2^o Marie de Prunier de Lemps (voir Adrien I de PRUNIER), suivant le contrat du 20 février 1653, elle eut en dot 31.000 l. De cette union naquirent, un fils mort jeune, et cinq filles, dont Anne, baptisée le 15 juillet 1668, plusieurs années après sa naissance, qui épousa Scipion, fils de Claude de Monts, s^r de Savasse, capitaine châtelain de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, 1648, et d'Anne de Gautheron, mariés le 6 février 1641. Scipion de Monts avait embrassé l'état ecclésiastique mais, n'étant pas engagé dans les ordres, il rentra dans le monde, à la mort de son frère Alain de Monts qui n'avait point eu d'enfants de son union avec Françoise de Castellane. Scipion de Monts, capitaine châtelain de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, 1680, héritier, par sa femme, de la maison de Blanc de Blanville, testa le 3 octobre 1717, laissant six enfants. La famille de Monts, originaire de Montélimar, est actuellement représentée par deux branches établies, l'une au château d'Allivet, l'autre à celui d'Armanais.

B. Anne, bapt. 1607, mariée à Antoine de Vaure, s^r de Bonces.

Aymar de Blanc et sa femme, Marie de Prunier sont les auteurs de plusieurs poésies reproduites dans ce recueil. (p. 31, 38, 47, 59, 65, 76, 84, 99, 101, 120. Pièces : IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XVIII, XX, XXI, XXII, XXVIII et suivantes.)

vii. Claude de Blanc, s^r de PURAS, marié le 30 juillet 1576 à Ennemonde de Mianes, teste en 1598, d'où : Philibert qui suit ; Jean, s^r de la Puratière, 1626 ; Anne, femme de N. ., de la Fayolle, 1610 ; Claude, s^r d'ALLIVET, mari de Laurence, fille de Claude Alleman, s^r de Chatte, d'où : François, dont la fille, Jeanne de Blanc d'Allivet, était mariée, en 1637, à Thomas Bayet ; Françoise, bapt. en 1612.

Pierre de Blanc, prêtre, 1630 ; Augustin de Blanc, chanoine de Saint-Ruf, cloîtrier de la Côte, 1625-1636, peuvent appartenir à cette branche.

viii. Philibert de Blanc, sr de PURAS, mari d'Anne de Louvat, d'où Blanche de PURAS, vivante en 1645 (p. 54) et Jean-Louis, père de : Charles et Léonard, 1696. Cette branche, qui habitait Viriville, s'est éteinte en 1834.

BLANC (Pierre le), s^r de Mions, fils de Jacques, contrôleur des domaines, 1557, succède à son père en cette qualité, 1578 ; président à la chambre des comptes, 1605 ; anobli par lettres du 13 août 1602, meurt 1643. Il avait épousé, 19 septembre 1619, Catherine-Marie de Vignon, sœur de Marie Vignon, maîtresse de Lesdiguières, remariée, *in extremis*, à Philippe Lagneau, frère de Françoise de la Motte de Bellebrune. (Voir à ce nom.) Abel le Blanc, leur fils, épousa, 4 juin 1639, Marie, fille de Claude de Griffon, co-seigneur de Veynes. (p. 5.)

BOFFIN (Félicien de), s^{gr} d'Argenson et de la Sône, docteur en droit, avocat général, 1581-1631, en remplacement de son père, mari d'Urbaine du Vache, d'où Jean et Thomas. (p. 96.)

Félicien de Boffin, s^{gr} de Revel et de Saint-Jean, baron d'Uriage, fils de Thomas et d'Ennemonde de Bouvier, avocat général au parlement, 1626, épousa, 23 juillet 1626, Jeanne de Lacroix, fille de Félix de Lacroix de Chevrières et de Claudine de Chissé, et mourut le 22 juillet 1643 ; d'où : Joseph, Jean, Joachim, Romain, cinq filles religieuses, et Thérèse, femme, 12 août 1659, de François de Langon à qui elle apporta la terre d'Uriage. (p. 20, 113.)

« Jeanne, devenue veuve fort jeune, songea plutôt, suivant Guy Allard, à une retraite religieuse qu'à un nouveau mariage, et sut mêler les affaires de son salut à celles du monde. Elle eut toujours un soin particulier de l'éducation et de la conduite des protestants nouveaux convertis, et fonda à Grenoble la maison de Propagation de la foi. Elle parlait de Dieu avec autant d'éloquence qu'elle a eu de vivacité

d'esprit à converser avec les Muses. » Elle peut être l'objet d'un couplet (p. 20), sous son nom de Chevrières.

BOISSAT (Pierre de), s^{gr} de Licieu, né à Vienne en 1603, littérateur distingué, membre de l'Académie, mort à Vienne en 1668. Il exerça une grande influence sur le mouvement intellectuel à Vienne, à Grenoble et à Lyon. Sa vie a été écrite par Chorier. (p. 43.)

BONNE DE CRÉQUY (François de), comte de Sault, duc de Lesdiguières, né le 15 octobre 1598, fils aîné de Charles de Créquy, maréchal de France, lieutenant général en Dauphiné, tué d'un coup de canon, en Italie, en 1638, et de Madeleine de Bonne, sa première femme, fille du premier mariage du connétable de Lesdiguières avec Claudine de Bérenger du Guâ. Louis XIII donna au comte de Sault la lieutenance générale du gouvernement de Dauphiné, pour l'exercer en l'absence du connétable et de Charles de Créquy, son père, et en survivance; il en prit possession en janvier 1622. Il fut pourvu définitivement des charges de gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, le 3 juillet 1642, et mourut le 1^{er} janvier 1677. Son oraison funèbre fut prononcée par le P. Brenier dans l'église du collège de Grenoble, le 27 janvier 1677. (Lyon, L. Amaulry, 1678, petit in-8). Il était premier gentilhomme de la chambre du roi et maître de camp du régiment des gardes. François de Créquy épousa : 1^o le 10 février 1619, sa tante Catherine de Bonne, seconde fille du connétable de Lesdiguières et de Marie Vignon, morte sans enfants le 22 mai 1621; 2^o le 11 décembre 1632, Anne, fille de Léonor de la Magdelaine, m^{is} de Ragny, et d'Hippolyte de Gondy, d'où : François-Emmanuel, mort le 10 mai 1681 à l'âge de trente-six ans; et Charles-Nicolas, mort le 28 novembre 1674, qui furent tous les deux des militaires courageux et distingués. La duchesse de Lesdiguières était bien faite, galante et fort lancée à la cour, où elle avait fait parler d'elle, avant la mort de son beau-père. Les coups de bâtons qui firent tant de bruit, à Grenoble, en tombant sur le dos de P. de Boissat, servirent de représailles à quelque médisance importée par l'infortuné académicien. Dans sa *Carte géographique de la Cour*, Bussy-Rabutin dit : « Lesdiguières est une ville assez forte, quoique commandée par une éminence. (Le cardinal de Retz, son cousin.) Elle est hors d'insulte, et on ne saurait la prendre que par les formes. Mais, elle a pourtant été prise et ruinée, comme tout le monde sait, ainsi que la manière dont elle fut traitée par un homme (le duc de Roquelaure), à qui elle s'était rendue sous des conditions avanta-

geuses, et voyant qu'il n'y avait pas de foi parmi les gens d'épée, elle se jeta entre les bras de l'église, et a pris son évêque pour gouverneur. » Des Réaux fait partager la même fortune à l'intendant d'Esmercy et à M. d'Humières, et ajoute : « M. de Lesdiguières ne s'ébranle point sur tout cela, et fait par stupidité tout ce qu'un autre pourrait faire par philosophie. »

Elle mourut, le 2 juillet 1656. Loret lui a consacré une épitaphe, dans sa *Muse historique*.

Le dimanche, second du mois,
Atropos ferma les paupières
De Madame de Lesdiguières,
Qui des yeux des mortels, jadis,
Fut ici-bas le paradis ;
Et dont l'esprit et le visage,
Condition, sang et lignage
La rendaient, durant ses beaux jours,
Digne de mille et mille amours.

.

(p. 58, 94, 108.)

BOUFFIER (Gaspard), avocat à Grenoble, avocat général au parlement, 1628-1653, et au conseil souverain de Chambéry, 1630, anobli, août 1644, teste le 3 septembre 1655. Il acquit une portion de la seigneurie de Treffort, 2 avril 1648. De son union avec Isabeau de Rastel, il laissa : Jean-Claude de Bouffier, s^r de TREFFORT, capitaine au régiment d'Auvergne, 1666. Il signe Bouffier de Trefort. — Pierre, s^r de Julliers, capitaine au régiment de Sault. — Louis, s^r de l'Isle-Verte, capitaine au régiment de la Marine. — César, s^r de la Valette, lieutenant au régiment de Champagne. (p. 9.)

Voir Pierre d'ARMAND, s^r des Herbeys et de Treffort, en partie.

BOURBON (Louis de), comte de Soissons, né en 1604, succéda à son père, Charles, comme gouverneur du Dauphiné, 12 décembre 1612. Compromis dans les intrigues de la fin du règne de Louis XIII, il sortit du royaume et fut tué, en 1641, à la bataille de la Marfée, dans les rangs des armées étrangères.

Lesdiguières, lieutenant-général en Dauphiné, commandait en réalité cette province ; cependant en 1623, le prince vint prendre possession de son gouvernement. (p. 2.)

BOURGADE (Flotard de la), natif de Pillergue-en-Quercy, mari d'Ennemonde Morel, avant 1602, commandant d'une compagnie de maîtres, à la bataille d'Esparron, 1591 ; « l'un des meilleurs capitaines de Créquy » ; fut pris avec ce dernier et mené prisonnier à Turin, en 1598 ; capitaine au régiment de Sault, en 1625, lieutenant du duc de Lesdiguières, à l'arsenal de Grenoble, fit son testament le 25 octobre 1652, à l'âge de quatre-vingts ans, sans laisser d'enfants. (p. 6.)

BOURGUIGNON (Aymar), bailli de Saint-Bonnet et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mort 1605, habitait Grenoble. (p. 11.)

BOUT (Oronce le), s^{gr} de Saint-Didier et de Beauvillars, fils de Melchior et de Marie Nicoud, bapt. 29 novembre 1604, conseiller au parlement, 1642, sur la résignation d'Antoine le Bout, s^{gr} de Freyssinière, son frère, décédé en 1689. Oronce épousa Virginie de Lionne, née vers 1630, fille de Humbert de Lionne et de Virginie Rabot d'Avrillac, d'où : Jean-Oronce-Joachim, s^r de Saint-Didier, conseiller 1686, Jeanne-Virginie et Catherine. Oronce le Bout mourut assassiné en 1659. Son cousin, Hugues de Lionne, écrit à ce sujet : « 6 novembre 1659. J'ai toute l'affliction dont un cœur peut être capable de l'horrible accident arrivé dans votre famille... Voilà ce qui arrive souvent quand on se com-met avec de méchants garnements, et Monsieur le président de Chevrières (Jean de Lacroix, voir pièce LIII), qui pour de petits intérêts de néant met quelquefois les gens au désespoir, en devrait bien faire son profit... » Cette famille fut anoblie en juillet 1661.

Sa veuve acheta, en 1665, la seigneurie de Pellafol. (p. 12.)

BUCHER (Constant), s^r de Saint-Guillaume, épousa, 11 avril 1612, Anne des Portes, veuve en 1640, d'où :

1^o Claude, s^r de Saint-Guillaume, capitaine au régiment du Guâ, mari de Judith Terrier, d'où Jean, officier au régiment de Sault, en 1705, époque où le château et l'église de Saint-Guillaume furent brûlés ;

2^o Antoine, s^r de Saint-Guillaume, major au fort Barraux, n'eut pas d'enfants de Marie de Charbonneau qui épousa en secondes noces Charles de Marnais. (p. 9.)

BUFFEVENT (Abel de), s^r de Buffières, mari de Laurence Mitalier, 16 décembre 1597, père de :

Abel de Buffevent, s^r de Buffières, président à la chambre des comptes, 1643-1675, épouse, 21 juillet 1644, Marie-Angélique, fille de Michel de Millières, conseiller au parlement de Dijon, et d'Anne de Poligny ;

cette branche tomba en quenouille avec leurs filles Louise et Marianne. Le Pays a adressé un madrigal à Mademoiselle de Buffevent, âgée de seize ans, « qui se vantait de n'avoir jamais aimé ». (p. 9, 11.)

BURTIO de la Tour, famille originaire de Parme, fixée à Vif.

Jean-Pierre de Burtio, s^r de la Tour, mari de Madeleine de Margaillan, d'où Etienne, s^r de la Tour, et Charles. Catherine de Burtio de la Tour était veuve de Jean-Baptiste Roux-Déageant, en 1697. (p. 11.)

Voir GARCIN.

C

CALIGNON (Abel de), seigneur de Saint-Vincent et de Voreppe, le second des trois fils du chancelier de Calignon, fut instruit, avec ses frères, par Cameron et Casaubon. « C'estoit, dit Videt, un bel esprit profondément scavant et accomply en toutes les parties nécessaires à un bon juge, et universellement tenu pour un des premiers hommes de son ordre. » Il succéda comme conseiller à la chambre de l'édit, à son oncle Jacques, seigneur de Brénieu, en 1617. De son union avec Olympe Tonnard, fille d'un secrétaire de Lesdiguières, il eut : Abel, mort jeune ; Lucrèce, mariée à Claude Brémond ; Uranie, qui apporta les terres de Voreppe et de Saint-Jean, 20 avril 1650, à son mari Hector d'Agout auquel Abel résigna sa charge, 1650. (p. 4.)

Louis de Calignon, s^r de Laffrey et de Saint-Sauveur, le sixième des vingt enfants de Genthon Calignon et de Clauda Giraud, capitaine de cent arquebusiers, sergent-major de la ville de Grenoble. Il avait été élevé au collège de Tournon et resta catholique, malgré les exemples et les conseils du chancelier, son frère aîné. Il testa, 1621, laissant de son union avec Sébastienne de la Rivière : 1. Pierre, contrôleur des gabelles, mari de Louise de Portes, veuve, 1640 ; 2. Louis, s^{gr} de Laffrey, sergent-major de la ville de Grenoble, 23 mai 1621, par le décès de son père ; son fils François lui succéda dans cette charge et mourut en 1702 (p. 5.)

CATILHON (Antoine de), trésorier des fortifications et avitaillements de Dauphiné, Piémont, Savoie et Bresse, en 1602, contrôleur général du domaine, 1606, trésorier général provincial de l'extraordinaire des guerres, 1610, mort en 1623, mari de Anne Thomasset.

François Boniel, avocat au parlement, par suite de son mariage avec Isabeau, fille et héritière d'Antoine de Catilhon, joignit à son nom celui de Catilhon. (p. 5.)

CHABO ou CHABOU (Pierre), de la Côte-Saint-André, capitaine au régiment de Gordes, 1580, anobli en 1577, acquit la seigneurie de Nantoin, 12 décembre 1603, de la famille du Mottet. De son union avec Aymare de Moreton naquit :

François Chabo, s^r de Nantoin, baptisé, déjà âgé, le 10 février 1595, qui teste en 1640 ; il avait épousé Françoise, fille de Thomas Salignon, s^r de la Buissonnière, le 5 mai 1612, d'où, entre neuf enfants : Antoine, bapt. 1614, qui suit ; Balthazard, bapt. 1615, s^r de la Buissonnière 1647 ; Jean, capitaine de cavalerie, 1661 ; Esther, bapt. 1627, abbesse du monastère de Laval-Bressieu, à la Côte ; Benoît bapt. 1631, vivant en 1653 ;

Antoine Chabo, s^r de Nantoin, marié à Anne, fille d'Horace du Rivail, s^r d'Argenteant, 1650, d'où : Charles-Antoine ; Marie-Anne, 1658 ; Jean, 1661 ; Artus, 1661 ; Charles, 1664 ; Claude, 1665.

Un autre François de Chabou, mari de Françoise de Cruzille, vivait à la Côte, en 1625. (p. 18, 34, 53.)

CHAMBRIER (Claude), s^r de l'Isle, avocat au parlement, 1632, juge des terres du duché de Lesdiguières, 1670, fils d'Yves, mari d'Anne de la Gache, teste le 3 février 1680. (p. 13.)

Voir BEAUMONT.

CHAMPIER (Scipion de), seigneur de Vaux, Saint-Hilaire, le Bouchet, etc., fils de Vincent et d'Antoinette de Longecombe, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, mari de Catherine de Bruges, veuve de Louis de la Baume, testa le 4 décembre 1603, en faveur de sa sœur Jeanne. (p. 103.)

Jeanne de Champier, mariée, 15 janvier 1579, à Gaspard Alleman, seigneur de Montmartin et de Biol, qui teste le 18 août 1600, d'où : Gaspard, marié, 27 janvier 1615, à Jeanne de Loras, teste le 1^{er} février 1639, et meurt le 31 juillet 1643 ; Claude-Jérôme Alleman, leur second fils, seigneur de Champier, Vaux, etc., a été la tige du rameau de Champier ; il était capitaine de cavalerie et épousa Jeanne, fille de Pierre de Chaponay, vi-bailli de Vienne, et de Madeleine de Loras, de laquelle il eut douze enfants, dont : Abel Alleman, marquis de Champier, marié, 22 mai 1692, à Jeanne-Marie de Beaumont, qui continua la branche.

CHAPONAY (Gaspard de), seigneur de Saint-Bonnet, épousa :
1° en 1608, Catherine du Peloux, veuve de noble Pierre Thomasset collecteur de finances, proche parente de saint François de Sales qui vint la visiter à Saint-Bonnet, d'où : Humbert qui suit ; Laurence, religieuse au monastère de Vernaison, le 29 octobre 1634 ; et Ennemonde, bapt. le 21 mai 1610 ; 2° Flory de Langon, d'où Humberte femme de Claude de Vitrolles. Gaspard testa le 6 août 1642, laissant pour héritier, son fils :

Humbert de Chaponay, s^r de Saint-Bonnet, vi-bailli d'Embrun, conseiller au parlement, 1636, mort le 8 décembre 1657. Il avait épousé, vers 1640, Eléonore, fille d'Antoine Pothon, conseiller du roi en l'élection de Vienne, d'où :

A. Georges, mari de Françoise, fille de Sébastien de Guiffrey, s^r du Freney et d'Anne de Micha, morte le 6 août 1674 ; il mourut à l'âge de 53 ans, le 14 juillet 1694, laissant pour héritier son frère.

B. François, marié le 23 février 1683, à Marianne, fille de Jean de Soissons et de Louise Thomé, d'où : Georges, baptisé le 9 novembre 1684 ; François, le 15 décembre 1687 ; Marianne, le 14 février 1689 ; Marie-Thérèse, le 18 septembre 1692 ; Pierre, le 19 décembre 1693 ; Anne, le 26 mai 1698 ; Louise, le 4 octobre 1700.

C. Françoise, femme, 1658, de noble Alexis Romain de Rivole, conseiller au parlement.

D. Marie, femme de Jean-Baptiste de Buffevent, 1675.

E. Louise, religieuse au monastère de Sainte-Cécile, à Grenoble.

Cette famille s'est éteinte avec Amicie de Chaponay mariée, en 1843, au comte de Monteynard, d'où postérité. (p. 10.)

CHARENCEY (Guillaume), conseiller au parlement, pourvu 1597, reçu 1602, résigne sa charge 1622.

Il épousa, le 2 mai 1602, Clémence, fille de Louis de Villeneuve, médecin ordinaire du roi, et acquit la noblesse par 20 ans d'exercice de la charge de conseiller. (p. 3.)

Gaspard son fils, baptisé le 11 juillet 1606, commissaire des guerres en la conduite du régiment de Sault, épousa, 7 décembre 1625, Marguerite du Vivier, d'où postérité.

Guillaume est l'auteur de : *Nouvelle pratique judiciaire*. Grenoble, Charvys, 1658, in-8°, et de : *Nouvelle théorique et pratique des notaires*. Lyon, 1694, in-8° ; ouvrages publiés après sa mort. (p. 2.)

CHAULNES (Antoine de), s^r de Veurey, mari de Madelaine de

Benoît, appartenait à l'illustre famille de ce nom, originaire de Picardie, dont une branche fut établie en Dauphiné, par Pierre son père, vers 1558. Trésorier général ancien des fortifications, il résigna cet office, 1609 ; m^e auditeur aux comptes, 1611-1615 ; l'un des quatre présidents au bureau des finances de Dauphiné, 1628 ; il fut remplacé dans cette charge par son fils Claude. (p. 5.)

Claude, trésorier de France, 1629, mari de Marguerite de Chissé, mort vers 1675. Ce dernier était un bel esprit et tournait agréablement les vers français. Son fils Joseph fit ériger la terre de Noyarey en marquisat, 1684.

CLUZE (la), seigneurie au mandement de Dévoluy, au bailliage de Gap. Altitude : 1258 m. (p. 28.)

COLOMB (Aymon), s^r de Batines et de Saint-Marc, mari de Françoise de Poculot, d'où :

1^o Claude, né 1 décembre 1624, teste 1668, mari de Virginie, fille de Barthélemy du Moulin et de Jeanne Paradis ; elle teste 25 janvier 1697, d'où : A. François Colomb, s^r de Batines, bapt. à la Côte-Saint-André, 1649, mort avant 1709, marié, 30 mars 1682, à Louise, fille de Philippe de Chivallet, s^r d'Hauterive, et d'Isabeau de Meyrat, d'où Félicien, bapt. 1691. — B. Anne, bapt. 7 avril 1657. — C. Eymon, bapt. 20 juin 1658. — D. Véronique, religieuse à la Côte, 1668-75 ;

2^o Eustache, capitaine au régiment du Guâ, puis de Ferron, 1641-81, maréchal des logis aux mousquetaires à cheval de la compagnie du capitaine d'Artagnan, 1668 ; gouverneur d'Orchies, en Flandre, mari d'Anne-Marie du Cros de Grolée. (p. 18, 34.)

CORNU (Pierre de), seigneur de la maison forte de Brossey, fils de Pierre et de Catherine Jabbé, naquit à Grenoble vers 1560. L'un des vingt et un avocats consistoriaux exempts des tailles, en 1589, il fut nommé conseiller au parlement, le 30 juillet 1597, et reçu le 31 juillet 1599. Il épousa, le 5 janvier 1590, la belle Méraude Baro, fille de feu Gaspard, avocat consistorial, née en 1562, et veuve d'un avocat nommé Chevalet. Expilly l'a célébrée, dans ses vers, sous le nom de Chloride. Elle mourut en 1619. De cette union naquirent : 1^o Charles de Cornu, s^r de Brossey, marié le 15 février 1614 à Gabrielle de Virieu, fille d'Arthaud seigneur de Ponterrays et de Bizannes, et de Marguerite de Montagny, dont un fils, Artus. Charles de Cornu étant mort vers 1617, Gabrielle, sa veuve, se remaria à François de Vaulx,

et fut héritière de son fils Artus de Cornu, mort intestat avant 1643; 2^e Isabeau, mariée, 28 février 1623, à Jean du Melezet, poète em-brunois, auteur de : *Les Myrthes funestes d'Iphis...* Grenoble, P. Charvys, 1624, in-8^o. — *Les Myrthes renaissans d'Iphis...* Grenoble, 1628, in-8^o.

Pierre de Cornu épousa en secondes noces, le 18 juillet 1620, Méraude de Francon, fille de Jean, s^r de Saint-Jean, m^o auditeur en la chambre des comptes. Sa dot s'élevait à 11.000 livres et elle reçut, de son époux, en augment, bagues et bijoux, la somme de 10.000 livres. Elle avait alors quinze ans et demi, environ, et son mari soixante. Par son testament, du 6 décembre 1621, P. de Cornu donna à sa femme l'usufruit de sa maison de Grenoble et de ses biens de Gières, et institua héritier universel son petit-fils Artus. Il mourut le 23 janvier 1623, sans enfant de son second mariage. Méraude, sa veuve, épousa, en 1627, Octavien du Mottet, dont elle eut un fils, Pierre, et mourut en 1641. Pierre de Francon, beau-frère du conseiller de Cornu, lui succéda dans sa charge le 22 février 1623. Jean de Francon était tuteur, en 1625, de son petit-fils Artus de Cornu.

Pierre de Cornu hommagea la juridiction et la seigneurie de divers biens situés à Montfort, le 11 mai 1617. La maison forte de Brossey, au mandement de Crolles, passa dans la famille de Coct ou Cot. Noble Charles Cot, du Verney, de Cornu, en est qualifié seigneur en 1655. Ce lieu est actuellement appelé le château de Cornu.

P. de Cornu était un poète de l'école de Pétrarque et de Ronsart. Bien plus que la valeur littéraire de ses sonnets amoureux, la rareté et le haut prix de ses *Œuvres Poétiques* (Lyon, pour J. Huguetan, 1583, in-8) leur ont conservé une certaine notoriété. (L. de Montgermont, 1876, 850 fr. — Rouquette, 1888, 650 fr., etc.). Il a composé, en outre, *Tabulæ... Henrici IV*, Lyon, H. Cardon, 1615, in-4^o; et un *Recueil d'Arrêts*, resté manuscrit, souvent cité par le jurisconsulte Basset. La bibliothèque de Grenoble possède un curieux médaillon, en plomb, de ce magistrat poète. (p. 3, 95.)

A cette famille se rattachent :

Etienne de Cornu, avocat consistorial, dont la fille, Suzanne de Cornu, épousa, le 25 avril 1582, Solon Galatrin, procureur au parlement. Leur fille Marguerite fut mariée, le 20 décembre 1620, à Jean-Louis Benoît, avocat. Jean Cornu était chanoine de Saint-André de Grenoble, en 1502.

COSTE (Arthus), conseiller et anobli, 1598, mort 1637. Il portait le titre de baron de Charmes. Le P. Hilarion de Coste, minime, auteur d'ouvrages historiques, appartenait à cette famille originaire de Romans. (p. 3.)

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (la), chef-lieu de canton, arrondissement de Vienne (Isère). Cette ville et son mandement appartenrent aux comtes de Savoie, jusqu'en 1355, et son château servit de résidence aux princes de cette maison, puis aux dauphins et aux gouverneurs du Dauphiné. Thomas, fils du comte de Savoie, fut enterré dans l'église de la Côte, 1285; Louis XI, encore dauphin, y épousa Charlotte de Savoie, 1452. Le conseil delphinal s'y tint en 1421 et les états du Dauphiné s'y réunirent en 1436. Les murs et le château furent ruinés par les protestants, 1568, ainsi que l'église, rétablie en 1597; cette ville eut beaucoup à souffrir au cours des guerres de religion.

La terre de la Côte-Saint-André fut donnée et transportée, le 12 mars 1484, à Philippe de Savoie, comte de Beaujeu, baron de Bresse, gouverneur du Dauphiné; le 25 juin 1498, à Gaston, duc de Nemours, comte de Foix, gouverneur du Dauphiné. Un inventaire des biens et meubles trouvés dans le château fut dressé par les soins du Domaine, le 20 février 1495. Jean de Chastellier acquit les terres de la Côte-Saint-André et de Saint-Symphorien-d'Ozon, 1576. En 1585, les mesures, cour, placage et fossés furent concédés à Jean de Girard de Saint-Paul, seigneur engagiste de la terre. Ce dernier fit rebâtir une partie du château actuel, sur les ruines de l'ancien. Son frère, Guy de Girard, vicaire général de Vienne, déclara, en 1593, avoir dépensé une somme de 4779 écus, 16 sols, pour frais loyaux et réparations utiles, à raison de la terre de la Côte, qui rentra dans le domaine delphinal, et dont les revenus étaient estimés, à cette époque, à 10.000 livres. Noble Jacques de Gérard, sr de Castillac, s^{gr} engagiste 1600-1607. En 1643, les terres de la Côte, Etoile, Pinet et Réotier furent engagées, au prix de 90.000 livres, à Guy de Ville, mis de Ville, maréchal de camp, dont les descendants, habitant à Turin, en étaient encore possesseurs en 1789. La famille Grattet de Dolomieu, résidait, au moment de la révolution, au château de la Côte, vendu aux Frères des Ecoles chrétiennes, vers 1875, par les héritiers de la dernière représentante de cette famille, M^{me} la marquise de Dolomieu, née de Manuel.

La ville de la Côte-Saint-André et les environs étaient, au xvii^e siècle, le séjour de plusieurs anciennes familles nobles : Alleman, Bocsosel,

Murinais, Buffevent, Bressieu, Argoud, Girard, Lanfrey, Chabo de Nantoin, Colomb de Batines, etc.

Les vins de la Côte, surtout les vins blancs, sont encore estimés de nos jours. (p. 14, 28, 97.)

CROIX (Félix de Lacroix ou de la), s^r de Chevrières, etc., conseiller au parlement 1608, avocat général et conseiller au conseil du roi, maître des requêtes, mourut à Grenoble, 23 novembre 1627, encore jeune. Il avait épousé, 11 juillet 1610, Claudine de Chissé, d'où, entre autres, Jeanne, femme de Félicien Boffin, et :

Jean de la Croix, s^r de Chevrières etc., baron de Serves et de Clérier, comte de Saint-Vallier et de Vals, marquis d'Ornacieu, 1645; docteur en droit, avocat au parlement de Paris, conseiller à celui de Grenoble, 1633, président à celui de Dijon, 1642, ambassadeur à Rome, 1644, conseiller d'Etat, 1645-48, président au parlement de Grenoble, 1650, mourut en 1680. « C'était un homme d'un esprit vif et sublime, d'une conception prompte et d'un raisonnement puissant et solide, » fort riche, mais trop attaché à ses intérêts. Il épousa, 29 avril 1642, Marie, fille unique de Jacques de Sayve, président au parlement de Dijon, et de Barbe Giroud, ce qui l'attira durant quelque temps en Bourgogne. De cette union naquirent dix enfants. (p. 20, 93, 113. Pièce LIII.)

Voir LE BOUT.

CROS (Charles du), avocat au parlement, député aux assemblées protestantes, président de la chambre de l'édit, 1609, mari d'Anne Bertrand, fut assassiné, à Montpellier, par les fanatiques de son parti, le 22 février 1622. Son office de président fut vendu 24.000 livres à Samson de Périssol. (p. 2.)

1^o Pierre son fils, conseiller à la chambre de l'édit, en 1622, périt aussi misérablement dans une émeute de femmes. « Le 13 août 1644, sur le soir, l'on a tué, à Valence, M. de Cros, sortant avec M. Fouquet; M. Coste fut blessé. » Son corps fut retrouvé dans le Rhône dépouillé de son habit et d'une de ses bottes. Il avait épousé Madeleine de Philibert de Venterol, d'où : François et Anne;

2^o Alexandre, établi à Die, a continué la famille.

D

DALLIEZ (Reymond), receveur général des finances, 1595. « Le

roi, dit Chorier, en parlant de cette famille, n'a pas de gens plus fidèles, plus zélés et plus judicieux dans ses affaires. » Samuel Dalliez, sr de la Tour, fils de Guillaume et de Jeanne Odde, se distingua également dans les finances de la province, comme trésorier et receveur général, 1650. (p. 5.)

DÉAGEANT ou DÉAGENT (Guichard), seigneur de Brulon, baron de Vire, premier président à la chambre des comptes, 1619, se démit de sa charge, en faveur de Denis de Salvaing de Boissieu, son gendre, pourvu 1639, et mourut en 1645.

Originaire de Saint-Marcellin, Déageant vint à Paris à la fin du règne d'Henri IV, et fut employé dans les affaires du royaume. Durant la minorité de Louis XIII, il s'attacha à la fortune du duc de Luynes, fut mêlé à l'assassinat du maréchal d'Ancre, et occupé par le roi à certaines affaires secrètes. En 1618, « un Alleman, qui se faisoit appeler le baron de Cruffembourg, fit accroire à M. des Agens, favory de M. de Luynes, qu'il scavoit faire de l'or. Des Hagens luy donna dix mille escus qu'il luy avoit demandé pour cela... Au bout de trois mois, il fit un trou dans la nuit. » Ses relations occultes, avec Richelieu d'un côté, et le parti de la reine-mère de l'autre, eurent pour lui des conséquences plus graves. Le P. Arnoux, confesseur du roi, et quelques puissants personnages dont il s'était attiré l'inimitié, le desservirent auprès de Luynes qui, pour s'en débarrasser, lui fit confier, par le roi, en septembre 1619, la mission d'aller à Grenoble où, tout en exerçant sa charge de premier président, il pourrait maintenir Lesdiguières au service de S. M. et travailler à sa conversion. Quoiqu'enrageant, au fond du cœur, Déageant affecta si bien de paraître content que peu de gens s'aperçurent de sa disgrâce. Le malin chansonnier dauphinois savait pourtant bien qu'il n'était plus en grâce. Après l'abjuration de Lesdiguières, 1622, Déageant rentra à Paris où Richelieu l'occupa à quelques affaires de médiocre importance. Mécontent de ces emplois, il s'insinua auprès du duc d'Anjou et du maréchal d'Ornano. Mais ces intrigues lui coûtèrent cher, car il fut, en compagnie de plusieurs autres, lors de l'arrestation de d'Ornano, emprisonné à la Bastille, le 5 mai 1626. Ce fut moins à cause de ses relations avec Gaston d'Orléans que pour le punir de *ses vieux péchés*, et des mauvais offices qu'il avait jadis rendus à la reine-mère, pour plaire au duc de Luynes. Après une détention de quatre ans et sept mois, il reçut l'ordre de se retirer en Dauphiné. « M. Déageant, père de ma première femme, dit le prési-

sident de Boissieu, mourut en 1646 à Saint-Antoine, où il était allé prendre les eaux d'une fontaine minérale. La nuit de son décez, la ville de Saint-Marcellin, qui estoit le lieu de sa naissance, fut veüe toute en feu ». Ce phénomène, renouvelé des Grecs, faisait beaucoup d'honneur au comparse fourbu des intrigues de la politique, dont Chorier a dit : « ces astres que la cour voit naistre avec tant d'éclat et paroître avec tant de jour, conservent rarement leur lumière, jusques à leur couchant ».

Dans ses *Mémoires*, envoyés au cardinal de Richelieu, et publiés par son petit-fils François Roux de Morges en 1668, il a le tort de sacrifier le connétable de Luynes, auteur de sa fortune, au ministre dont il voulait conquérir les faveurs.

Déageant avait épousé, en première noce, Elisabeth de Tholose dont il eut trois fils, morts jeunes sans alliance, et deux filles : Elisabeth, mariée, mai 1632, à Denis de Salvaing de Boissieu, et Catherine à Etienne Roux qui releva le nom de Déageant. Devenu veuf, G. Déageant refusa en 1617 l'évêché de Lisieux, et se remaria à Paris. Sa seconde femme mourut durant sa détention à la Bastille. (p. 4.)

DORNE (Claude de), conseiller 1613, en remplacement de son frère Gaspard, succède comme président à Expilly, 1627, et résigne cette charge, 1628, en faveur de Claude de Fassion, gendre d'Expilly.

La famille de Dorne, originaire de Valence, y fit bâtir, vers 1530, la belle *Maison des Têtes*, dont il faut se hâter d'admirer les sculptures. Guicharde du Cros, sa femme, veuve en 1632, épousa en secondes noces Charles de Lescot. (p. 4.)

E

ÉMÉ DE SAINT-JULIEN (Octavien), conseiller au parlement, 1575; président, 1585, résigne son office, 1622; teste, 16 mai 1624; et meurt 1627. Il fit construire une chapelle et un tombeau, dans l'église du couvent de Sainte-Claire, à Grenoble. Diane de Monteynard, sa veuve, entra au couvent de la Visitation, 1628, et y mourut en odeur de sainteté, 6 décembre 1629. De cette union vinrent : 1^o Guy-Balthazard Émé de Saint-Julien, conseiller, 1622, mari de : 1^o Lucrèce Barral, 2^o Éléonore Ferrand, veuve en 1655; 2^o Ennemond,

mari de Virginie de Guiffrey de Monteynard, baronne de Marcieu, tige de la branche de Marcieu, représentée de nos jours par Henri Émé, marquis de Marcieu. (p. 2.)

EXPILLY (Claude), un des plus importants personnages du Dauphiné, dans la politique, la jurisprudence et les lettres; né à Voiron, le 21 décembre 1561, avocat au parlement, 1583; président du conseil souverain de Chambéry, 1600; avocat général au parlement, 1604; conseiller d'état, 1608; président au parlement, 1616-1627; président au conseil de Chambéry, 1633. Il mourut, à Grenoble, le 25 juillet 1636. Sa vie a été écrite par A. Boniel de Catilhon, son petit-neveu. Il avait épousé Isabeau de Bonneton, morte le 22 septembre 1627, d'où une fille unique, Gasparde, femme : 1^o de Laurent de Chaponay; 2^o de Claude de Fassion.

« Il était curieux en la recherche des bons livres, » et sa bibliothèque fut conservée par sa fille. (p. 3.)

F

FALCON-SAINT (Jean), sr des Herbeys et de Saint-Jacques, anobli, 1599, fils d'Antoine, sr de Villeneuve, capitaine protestant, acheta la terre de Saint-Jacques, 1606, et la donna en dot à N... sa fille, femme de Pierre d'Armand. Le domaine racheta, en 1606, de Jean Falcoz-Saint la partie domaniale de la terre de Laye, vendue en 1593 à Jean de Saint, et venue, par une alliance avec ce dernier, dans la famille Faucon ou Falcon qui ajouta à son nom celui de Saint. (p. 10.)

FASSION (Claude de), seigr de Sainte-Jay et de Brion. Il épousa, le 10 juin 1615, Gasparde Expilly, veuve, 1613, de Laurent de Chaponay. Son beau-père C. Expilly se démit en sa faveur de la charge d'avocat général au parlement, 1617-1628. Devenu président, il mourut 29 novembre 1630. (p. 96.)

FAURE (François du), procureur général au parlement, 1574-84, teste 10 novembre 1583; épouse, 14 juin 1565, Jeanne, fille d'Ennemond Fléard, d'où : Justine femme de Paul Pourroy; et

François du Faure, sr de la Rivière, docteur en droit, avocat, procureur général au parlement, 1594; président, 1609-28; conseiller

d'état, intendant de justice et des finances au gouvernement et aux armées de Languedoc, près le connétable de Montmorency, 1613; testa 18 juillet 1627, et épousa, 29 janvier 1608, Justine, fille de Th. Dalphas et d'Emeraude Truffet, d'où : Louise, femme de Claude de Simiane, sr de Montbive; Claudine, femme de Pierre de Francon; et

Antoine du Faure, sr de la Rivière, conseiller 1629; président 1649; commissaire au procès de Cinq-Mars et de Thou, mort 8 novembre 1657. Antoine épousa Laurence, fille de Claude Frère, d'où une fille unique Marie, mariée, 16 février 1658, à Nicolas de Prunier de Saint-André. (p. 3, 19, 21, 22, 113.)

FAURE (Pierre), sr des Blains, fils d'Antoine Faure, professeur à l'université de Valence, et d'Isabelle de Dorne; capitaine au régiment de Roussillon, épousa Claudine de Marquet, d'où : André du Faure, sr des Blains, mari de Marie de Veune de Solignac. (p. 6.)

FAURE DE MANTEYER (Marie du), fille de Balthazard du Faure, sr de Manteyer, Saint-André, la Fresinousse, etc., et d'Anne de Paul de Laman. Marie du Faure racheta, 1645, la seigneurie de Manteyer, vendue par son père, en 1636; elle épousa à Gap, le 12 février 1662, Étienne du Bousquet, originaire du Languedoc, baron, puis marquis de Montlaur, capitaine de cheveu-légers, maître de camp d'infanterie, dont elle devint veuve, 1698. Leur fils Charles possédait la terre de Manteyer, en 1676. (p. 20, 22.)

FERRAND (Octavien), remplace Henri son père, « l'un des Aristide de son siècle », comme conseiller, 1602-1663. Il épousa Olympe-Marie de Gilbert de Verdun, d'où : Jean-Marie, Jean-Mathieu, Ennemond, prieur de la Mure. (p. 4.)

FERRAND-TESTE (François), sr de la Motte et de Guimetières, fils de Claude qui teste en 1606, épousa : 1^o Marie, fille de Claude de Garcin et d'Anne de Sassenage, d'où Jeanne; 2^o Fleurie, fille de Gabriel Colomb, sr de Batines, et d'Andrée des Granges, d'où : François II; Jeanne-Andrée, femme de Marc de Grane, de Saint-Donnat, 20 août 1629; Catherine, Florie, Marianne.

François II Ferrand-Teste, sr de la Motte et de Guimetières, gouverneur des forteresses de Demont, Chivas, Trin et de la ville de Sévillan, en Piémont, 1640-50; maréchal de camp des armées du duc de Savoie; mort avant 1699; mari de Diane, fille de Claude de Chaulnes et de

Marguerite de Chissé, dame d'honneur de Madame Royale de Savoie, d'où : Claude-Hiacynthe, marquis de Chaulnes, 1733, lieutenant provincial de l'artillerie à Grenoble, mari de N... de Catinel ; Paul-Joseph, abbé ; Barbe-Madeleine, Rose-Marguerite, Marianne, religieuses aux Hayes ; Marie-Anne-Charlotte, baptisée 19 octobre 1699, à l'âge de vingt et un ans, onze mois, novice aux Ursulines de Saint-Chamond, le 20 octobre suivant. (p. 98.)

FRANC (Jean-Baptiste de), ou Le Franc, trésorier général de France, en Dauphiné, Piémont, Savoie, Bresse, marquisat de Saluces et Terres-neuves, 1600 ; résigne son office en faveur de Charles son fils, 1629. Il reçut des lettres de réserve d'honneur, 1630, et testa le 7 janvier 1634. Il avait été anobli, 26 août 1594, pour avoir conservé Abbeville, son lieu de naissance, au roi. (p. 4, 5, 123.) On lit dans les *Mélanges d'Expilly* :

De Franc, plus franc de cœur et d'ame que de nom ..
 pour s'honorer d'un renom glorieux,
 An armes, se trouvoit au camp victorieux,
 Général intendant des vivres de l'armée.

Bataille de Salbertrand, 1593.

Il avait épousé Isabeau, fille de Sébastien de Lionne et de Bonne de Portes, d'où : Isabeau bapt. 1605 ; Madeleine, 1606, mariée à Louis de Briançon, 2 juin 1632 ; Charles, 1608, trésorier général, 1629, résigne 1634, en faveur de son fils Antoine, marié, le 3 octobre 1649, à Marie-Méraude de Virieu-Pointières ; Antoine baptisé, 1613 ; Laurence, 1615 ; François, 1618.

FRANCON (Jean-Baptiste de), seigneur de Saint-Jean, correcteur à la chambre des comptes, 1594, maître auditeur, 1604-1627, épousa, 12 janvier, 1594, Méraude, fille d'Antoine de Morard, conseiller, marié le 12 octobre 1573 à Méraude Mistral ; il testa le 10 avril 1624. Ses enfants furent entre autres :

1° Pierre, seigneur de la Combe, Saint-Marc, Saint-Jean-le-Vieux, Revel, etc., conseiller au parlement, 1623-1664, épousa, le 6 février 1630, Claudine, fille du président François du Faure et de Justine Dalphas ; d'où : Joachim-Jean-Baptiste, etc. (p. 20.)

2° Antoine, maître aux comptes, en remplacement de son père, 1627 ;

3° Joachim, capitaine au régiment de Sault, vivant en 1685 ;

4° Méraude, mariée à quinze ans et demi, 18 juillet 1620, au con-

seiller Pierre de Cornu, âgé de soixante ans environ; remariée à Octavien du Mottet, 1627. (p. 95.);

5^o Ennemonde, femme de Barthélemy Dauby, 1630, lieutenant de la compagnie de M. de Créquy, mort, 11 avril 1662, dont elle eut quatorze enfants;

6^o Isabeau, Clémence, Jeanne Bonne, mariée 29 novembre 1630 à Alexandre d'Arces de Reaumont, capitaine d'une compagnie au fort Barraux; Bonne femme de Soffrey de Calignon sr de Chamoussière.

FRÈRE (Claude), fils de Giraud, de Valence, pourvu d'une régence à l'université de Valence, 1592, s'attacha à Lesdiguières et devint maître des requêtes de l'hôtel du Roi, 1606; premier président au parlement de Grenoble, 1616, et mourut en 1640. Il avait, assez subtilement, réuni entre ses mains les biens de la maison de Beaumont; mais son habileté ne put prévenir une longue série de procès, à ce sujet, terminés en 1720, qui ne témoignent pas de l'intégrité de ce personnage. De son union avec Madeleine de Plovier, il eut : 1^o Louis, premier président, au décès de son père, fit partie de la commission qui condamna Cinq-Mars et de Thou, constituée par lettre du 27 août 1642 et comprenant neuf membres du parlement de Grenoble. Il avait épousé Charlotte, fille de Denis Brulard, marquis de la Borde et de Marie Massol, et mourut en 1643; 2^o Pierre, conseiller au grand conseil, mort 3 février 1627, âgé de vingt-six ans; 3^o Laurence, femme d'Antoine du Faure de la Rivière; 4^o Madeleine, femme de Charles d'Hostun de Claveyson, gouverneur de Romans, 1624, mort le 25 mars 1656, sans postérité. (p. 2, 123.)

FUSTIER (Ennemond), sieur de la Rochette, conseiller, 1606, décédé, 1665. Cette famille était originaire du diocèse d'Uzès. Ennemond Fustier et François, son père, mari de Françoise de Sassenage, descendante de Claude, bâtard de Jacques, baron de Sassenage « furent des magistrats des plus éclairés du parlement de Grenoble ». Du mariage d'E. Fustier, avec Louise de Simiane, naquirent : Louise, religieuse à Montfleury, 1641, et N... femme de François de Virieu-Pointières. (p. 4, 113.)

G

GALLES (Antoine), collecteur de Voiron, en 1660, marié à Jeanne

fille d'Ennemond Chambrier, commis au greffe de la cour de parlement.

Galles (François de), fils unique de Louis, un des plus vaillants officiers de Lesdiguières, et d'Antoinette de Poisieu; baron de Miribel, seigneur de la Buisse, etc., épousa Marguerite, fille de Claude de la Baume, comte de Montrevel et de Jeanne d'Agoult, et mourut sans postérité, 1670. Joachim de Morard, son cousin, fils de Marguerite de Galles, prit les noms de Galles et de la Buisse. (p. 18.)

GARCIN (Ennemond de), connu sous le nom de sr de la Tour, gouverneur de Cornillon, près de Grenoble, mari de Catherine Le Bout de Saint-Didier, veuve en 1664; d'où : Pierre, sr de la Tour, gouverneur de Cornillon; François et Oronce, officiers; Joseph de Garcin, mari de Madeleine de Mercier; Antoine de Garcin de la Tour, sr de Montfort. (p. 11.)

Voir BURTIO.

GARNIER (Henri-François de), sr de Gurgy-la-Ville, conseiller au parlement de Bourgogne, 1641-1674, épousa le 11 février 1652, Odette baptisée le 8 avril 1630, fille de Bernard le Gouz, sr de Gurgy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et de Marie Morin.

Jeanne Bourgeois, veuve de Jean Morin, par son testament du 28 mai 1649, publié le 30 septembre 1651, avait institué, pour ses héritiers, Bénigne et Odette le Gouz, ses petits-enfants, laissant à sa fille, Marie Morin leur mère, une somme de 3000 livres, et à autre Marie Morin sa petite-fille, femme de François de Bretagne, conseiller au parlement de Dijon, une somme de 14.000 livres. Un procès, résultant de ce testament, ayant été évoqué au parlement de Grenoble, vers 1660, Odette de Garnier dut venir dans cette ville, et le souvenir des charmes de sa personne a été galamment conservé par le chansonnier. (p. 8.)

GELAS (François de), de Voisins, marquis d'Ambres, de Leberon et de Vignolles, etc., servit en Catalogne, à la tête du régiment de Champagne, dont il avait été nommé colonel, à l'âge de seize ans, le 6 mai 1657 : lieutenant général en Guyenne, 1675, etc.; il épousa, le 25 février 1671, Charlotte de Vernou de Bonneuil, veuve de Jean-Louis d'Arpajon, marquis de Severac, fils du premier mariage de Louis duc d'Arpajon, et mourut à Paris le 1^{er} mars 1721. (p. 12.)

Charles-Jacques de Gelas, oncle et tuteur de François de Gelas qu'il fit son héritier, avait intenté, en 1654, un procès à Louis d'Arpajon, évoqué et continué au parlement de Grenoble. Le règlement de ces affai-

res amena, sans doute, le marquis d'Ambres à Grenoble, en 1662, à la suite du duc d'Arpajon.

Voir ARPAJON (Louis, duc d').

La famille de Gelas, originaire de Guyenne, a été représentée, en Dauphiné, par : François de Gelas de Leberon, mari de Anne de Montluc, sœur de l'évêque de Valence ;

Charles de Gelas, leur fils, succéda en 1580 à son oncle Jean de Montluc, évêque de Valence et de Die ; il attira dans la province son neveu Fabien de Gelas.

Pierre-André de Gelas, neveu de l'évêque Charles de Gelas, lui succéda sur les mêmes sièges en 1600.

Charles-Jacques de Gelas, évêque et comte de Valence et de Die, 1624-1654, successeur de Pierre-André de Gelas, son oncle.

Fabien de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie et de Barcelone, épousa le 4 mai 1615, Anne de Moreton, fille de Jacques, seigneur de Chabrilan, d'où :

Charles de Gelas, marié le 3 septembre 1636, à Louise de Grolée-Viriville, d'où :

François-Joseph de Gelas, marié, le 27 juin 1705, à Marie-Françoise fille de François de Gelas de Voisins, marquis d'Ambres, cité plus haut, d'où :

Louis-Hector de Gelas, comte du Passage, mort en Bohême, en 1742, et Marie-Françoise, mariée, le 6 février 1733, à Marc-Antoine, marquis de Levis-Cousan, à qui elle porta les biens de la branche établie en Dauphiné.

GILLIER (Michel de), baron de la Bâtie-Beauregard, au bailliage de Gex, conseiller à la chambre de l'édit, 1608, en remplacement de Gaspard, son père, résigne cette charge, 1629. Le conseil des églises réformées fit des difficultés pour approuver sa nomination, parce qu'il faisait élever son fils par les capucins de Grenoble. Michel de Gillier fournit, le 18 janvier 1643, le dénombrement de la Bâtie-Beauregard lui appartenant en suite d'une donation à lui faite, le 2 novembre 1641, par demoiselle Jeanne Champion, propriétaire de cette terre, comme héritière de noble Jacques Champion son père, et en vertu des substitutions apposées au testament de noble Antoine Champion. Noble Charles de Crose, possédant une partie de la baronnie, du chef de sa grand-mère Jeanne Champion, dut se désister, en faveur du seigneur de Gillier, par transaction du 8 février 1642, comme aussi Dorothée Favre,

veuve de noble Hugues de Crose, et les héritiers de feu Jacques Champion, au profit dudit de Gillier, par acte du 3 juillet 1642. Ces affaires eurent des suites fâcheuses pour Michel de Gillier, qui fut tué en duel par Charles de Crose, en 1647.

Par arrêt de 1647, le parlement de Grenoble déclare Charles de Crose du lieu de la Bâtie, au bailliage de Gex, contumace, atteint et convaincu du crime d'homicide, en la personne de Michel de Gillier, conseiller en la cour, et le condamne à être pendu et étranglé, un jour de marché, sur la place de la Bâtie-Beauregard, et s'il n'est pas appréhendé, à être exécuté en effigie ; plus à une amende de 5000 l. dont 500 l. attribuées à Honorade de Bellujon, dame de la Bâtie de Beauregard, veuve dudit défunt. (p. 4.)

Il y eut de ce mariage plusieurs enfants, entre autres :

Philippe de Gillier, baron de la Bâtie-Beauregard, mari de Doucette de Portes, conseiller au parlement de Dauphiné.

GIRARD DE SAINT-PAUL, Famille établie à la Côte-Saint-André. Antoine de Girard de Saint-Paul teste 1508 ; Claude, son fils, mari de Marianne de Solliers, 1538, d'où : 1° Jean, tué devant Vienne, marié à Esther de Laigue, 31 janvier 1572, puis à Marie de Combourcier, 1585, d'où Balthazard et Guy, grand-vicaire de Grenoble ; 2° Guy, vicaire général de Vienne.

Balthazard de Girard de Saint-Paul, commandant d'un régiment de cavalerie pour S. A. le duc de Savoie, d'un régiment d'infanterie 1621, pour le roi Louis XIII ; maréchal de camp, lieutenant général, tué devant Thionville, 1629 ; mari, 1605, d'Espérance de la Porte de Bocsozel, d'où :

1° François de Girard de Saint-Paul, capitaine de cinquante chevaux-légers, commandant d'un régiment d'infanterie, tué au siège de Roses, 1645, où il reçut vingt-cinq blessures ; mari, 23 juin 1632, d'Anne de Grattet de Granieu, d'où : Jean-Baptiste, bapt. 1639 ; Alexandre, bapt. 1646 ; Espérance, abbesse des Ayes, bapt. 1649 ; Laurence, bapt. 1636 ;

2° Jacques, succéda à son frère comme commandant d'un régiment d'infanterie et fut tué devant Arras, 1654 ;

3° Jean, chevalier de Malte ; 4° Pierre, prieur de Saint-Nicolas et de Saint-Etienne, 1653 ; 5° Andrée, bapt. 1616.

Jean-Baptiste de Girard, comte de Saint-Paul, succéda à son oncle Jacques, comme gouverneur de Château-Dauphin, 7 octobre 1654 ; mari d'Anne, fille de Geoffroy de Gumin, s^r de la Serra, 4 novembre

1654, d'où : Jean, bapt. 1661 ; André, 1662 ; Claude, bapt. 1662 ; Joseph, 1664 ; Jean-Baptiste, 1665 ; François 1666 ; Madeleine, 1667 ; Anne, 1668. (p. 17, 97.)

GOUX DE LA BERCHÈRE (Pierre le), marquis d'Intéville, etc. premier président au parlement de Dijon, puis à celui de Grenoble, en 1644, mort le 29 novembre 1653, avait épousé le 15 août 1627, Louise fille d'Antoine Joly, baron de Blaisy, d'où postérité.

Denis le Goux de la Berchère, marquis de Santenay, son frère, lui succéda dans la charge de premier président, le 16 octobre 1653, et mourut sans alliance, le 4 mars 1681. (p. 93.)

GRATTET (François), sr de Granieu, de Dolomieu, des Avenières, du Bouchage, baron de Faverges, était fils de Pierre-Jacques, sr de Granieu, trésorier général en Dauphiné, 1571, et au marquisat de Saluces, 1573, anobli en 1594, et de Clémence Rabot. François obtint en 1581 la survivance de l'office de son père qu'il résigna en 1632. (p. 5.) Expilly l'a loué dans son *Hymne sur la bataille de Pontcharra*.

Gagnieu riche de biens, de charges et d'honneur,
Sachant que du laurier Mars est le guerdonneur,
Quitte son père vieil, et d'une noble anvie
En veut avoir sa part, au péril de la vie.
Aux yeux des ennemis comme un Tigre il paroît,
Plus on se pousse avant, plus son courage accroit.

De son union avec Laurence de Ferrus, il eut : 1° Pierre, baptisé en 1604, sr du Bouchage, conseiller puis président au parlement, 1632-1650, mari de Marguerite de Clermont-Montoison, d'où : 1° François qui suivra ; 2° Claude, sr de Dolomieu, baptisé en 1607, trésorier général, 1628, marié en 1638 à Marguerite de la Poype-Serrières, d'où François, marquis de Dolomieu, par lettres enregistrées le 15 janvier 1701, mari de Catherine de Virieu. Laurence de Ferrus, dame de Granieu, était en commerce de lettres avec saint François de Sales.

François de Grattet, sr de Brangues, comte du Bouchage, comté sans érection, etc., fils de Pierre, sr du Bouchage, conseiller au parlement à l'âge de vingt et un ans, 1653 ; président, 1684-1696, marié, avril 1665, à Philippe de Micha de Burcin, d'où François-Pierre, né en 1666. (p. 9.)

GROLÉE DE MÉVOUILLON (Louis de), étudiant à Avignon, en 1590, marquis de Bressieu, comte de Ribiers, etc., premier écuyer

de la reine Marie de Médicis, épousa, 16 novembre 1639, sa nièce, Marguerite, fille de Bertrand de Morges, seigneur de la Motte-Verdeyer, et de Magdeleine de Grolée-Mévouillon; il n'eut pas d'enfants et, à sa mort en 1642, la terre de Bressieu passa à Rostaing de la Baume, comte de Suze, marié en secondes noces à Catherine de Grolée, fille de François et de Marguerite de Gaste. La terre de Bressieu fut érigée en marquisat, 1612, en faveur de Louis de Grolée. (p. 96, 122.)

Antoine de Grolée, s^r de Montbreton, etc., mari de Marguerite de Solages, dame de Peyre, 23 juillet 1626, veuve en 1664, d'où : sept fils et quatre filles. (p. 122.)

H

HOSTUN (Aymar d'), seig^r de la Goudumière, à Saint-Hilaire, près de la Côte-Saint-André, et de la maison forte de Boniface ou la Forteresse, héritier de son oncle François d'Hostun, mort sans laisser d'enfant de son union avec Jeanne de Virieu-Pointières, veuve en 1630; Aymar était le second fils d'Antoine d'Hostun de la Baume, maréchal de camp et de Diane de Gadagne, vivante en 1636. Il épousa : 1^o Marie d'Iserand, vivante, 1636, d'où Marie-Magdeleine; 2^o Marie de Blanc de Gaulat, veuve 1641.

Jean d'Iserand, hommagea, 14 juin 1645, la maison forte de la Goudumière, en qualité de tuteur de sa nièce Marie-Magdeleine d'Hostun, qui épousa, 1655, Gabriel de Ginestous. (p. 97, 99.)

J

JANON (Étienne-Philippe), marié à Florie Mouchet du Contant, habitait Penol au mandement d'Ornacieux, en 1640, d'où : Jacques-Philippe Janon du Contant qui a continué la famille tombée en quenouille en 1861; Philippa, mariée, 26 février 1658, à Benoit-Colin la Marche; N... femme de Pierre de Chabanes, fils de Claude, notaire à Saint-Vallier, 1650; N... femme de François de Nantes. (p. 123.)

JOMARON (Jean de), sr du Merlet et de la Roche-de-Glun, fils de Gaspard, citoyen de Romans, contrôleur des guerres, anobli, avril 1603, qui teste 11 juin 1617. Jean fut avocat, conseiller au parlement, 1608, et mourut 3 octobre 1641. Il épousa, 28 décembre 1597, Anne, fille de Joachim de Rue, auditeur aux comptes, d'où : Anne-Louise, femme de François de Ponnat. (p. 3.)

L

LACROIX (de) Voir à CROIX (de la).

LAVAL-BRESSIEU, abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, fondée, en 1164, par Aymar de Bressieu, dans la terre de ce nom. Ruiné par les guerres de religion, ce couvent fut transporté à la Côte-Saint-André, en 1633. Les religieuses furent autorisées, vers 1635, à prendre des matériaux aux vieilles murailles de la ville, pour construire leur nouveau monastère. (p. 17.)

LEMPES, bourg, mandement et seigneurie, au bailliage de Vienne, « situé entre la Valloire et les Terres-Froides, qui sont les contrées les plus abondantes en grains ». Les paroisses et les seigneuries de Colombe et de Bevenais dépendaient de ce mandement. Aujourd'hui, le Grand-Lemps est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vienne. (p. 24, 27, 28.)

LENFREY ou LANFREY (Jean de), habitant à la Côte-Saint-André, mari de : 1^o Félise de Mallemort, d'Anjou, dont il eut trois enfants; 2^o Isabeau de la Grange, d'où :

Pierre-François de Lenfrey, né 1616, capitaine d'infanterie, mari d'Ennemonde de Mellat, d'où : Antoinette et Espérance, baptisées, 1643, et Antoine baptisé, 1648. Il possédait des terres à Nantoin, et fut anobli par lettres de 1638, confirmées en 1668. (p. 18.)

LESCOT (Jean de), auditeur à la chambre des comptes, 1597, conseiller au parlement, 1614, mari de Gasparde, fille de François Carier, procureur à Vienne, et de Drevonne Archimbaud, résigne cet office, en faveur de son fils Claude, 1632. Ce dernier, conseiller d'état, président au parlement, baron de Surieu, etc., mari de Guicharde du Cros, par lettres patentes du roi d'Angleterre, données à Édim-

bourg, 1637, et enregistrées, 1652, fut déclaré issu de l'illustre maison de Scott, au royaume d'Écosse. Cette famille est originaire du Viennois. (p. 3.)

LIERS, forêt, puis plaine, située dans les Terres-Froides, canton du Grand-Lemps. La plaine du Liers est séparée de celle de Bièvre, par la chaîne du Banchet et des Forges (voir BIÈVRE). La forêt, défrichée dès le XIII^e siècle, comptait plus de 5.000 arpents. Sur ce territoire se trouvent les communes de Bizannes, Saint-Didier, Eydoche, Longe-Chénal. (p. 32.)

LIONNE (Hugues de), seigneur de Lesseins, d'Aoust, de Triors, de Flandènes, etc., conseiller, 1613, en remplacement d'Artus, son frère entré dans les ordres. Il mourut, le 17 octobre 1630, de la peste qui faisait alors de grands ravages à Romans, où il fut inhumé dans le couvent des cordeliers. Il avait épousé, le 15 juillet 1615, Laurence, fille unique de Charles de Claveyson et de Renée du Peloux; elle testa le 2 avril 1666. (p. 4, 113.) De cette union naquirent sept enfants, dont :

1^o Sébastien, seigneur de Lesseins, marquis de Claveyson, par lettres patentes du 22 janvier 1658, conseiller 1641-1666, etc., mort le 18 mars 1675, marié le 23 décembre 1642, à Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, dont il eut deux filles;

2^o Humbert II de Lionne, s^r de Flandènes, gentilhomme de la manche du roi, gouverneur de Romans, 1650, mourut le 12 avril 1666, à la suite d'un accident. (p. 124.)

LORME (Thomas de), fut baptisé à la Côte-Saint-André, le 9 août 1639; il était fils de Jean de Lorme, apothicaire, et de Catherine Bruyer, et perdit fort jeune son père qui appartenait à une famille de médecins et d'apothicaires bien posée dans cette ville. Il étudia au collège des jésuites à Vienne où, dès l'âge de quinze ans, il débuta dans l'art de la poésie, sous les auspices de Pierre de Boissat. Après avoir servi en Flandre, vers 1660, il fut reçu bachelier et licencié en droit à Valence, avocat au parlement de Grenoble, 1664, et juge du marquisat d'Ornacieux.

La qualité d'époux n'est pas ce qui me tente,
L'hymen est le plus grand de tous mes ennemis
Et devant que m'y voir soumis,
Je subirois plutôt les lois de Radamante.

Malgré cette déclaration, T. de Lorme épousa, 14 septembre 1686,

Marguerite, fille de feu Nicolas Remy, avocat, et de Marguerite Charvet, dont il n'eut pas d'enfant, et mourut à Grenoble, sous-doyen des avocats, en 1721.

Richelet, qui avait été peu apprécié par les Grenoblois et avait eu maille à partir avec de Lorme, à propos de bouts rimés, s'est vengé en disant : « Que le Seigneur Thomas de Lorme était celui de tout Grenoble qui faisait le mieux de méchants verset et de méchante prose, et que ce pauvre poète avait pour adversaire le bon sens. »

De Lorme a été un jurisconsulte estimé et, à l'occasion, un aimable poète de salons et de ruelles; il a laissé, en manuscrit, un recueil mêlé, en vers et en prose, intitulé *Miscellanea*, un fort bon traité sur les *Institutes* de Justinien et divers écrits sur le droit; plus deux volumes imprimés, œuvres de sa jeunesse : 1° *La Muse Nouvelle, ou Les Agréables Divertissements du Parnasse*, Par T. de Lorme, A. E. P. Marque du libraire. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, A la Victoire. M.DC.LXV. In-12, 12 ff. prel. 269 p.p. 8 ff. pour la table et l'errata. En tête, un frontispice, gravé par N. Auroux, représentant la Muse nouvelle tenant un livre où se trouvent les armes de Bonne-Lesdiguières et, précédant les poésies, un bon portrait de l'auteur, œuvre du même graveur. Parmi les pièces liminaires, on remarque : une Epître au comte de Sault, un avis au lecteur, et un sonnet par A. Noël, rimeur lyonnais, auteur de : *Les Nouvelles Fleurs du Parnasse*, Lyon, D. Gayet, 1667, in-12, où se lit un madrigal de T. de Lorme. Ce dernier dit à propos de son livre :

« Dans le temps que j'étois à Lyon, où je fis imprimer un recueil de mes poésies intitulé *La Muse Nouvelle*, en 1665, je devins amoureux de la fille de mon libraire appelée Aimée Coral, dont je fis aussi l'anagramme, sans y augmenter ni diminuer aucune lettre, en ces deux mots : Ame royale; ce qui exprimait assez naturellement son caractère, car elle avait de très nobles sentiments. » Ces galanteries ne convinrent peut-être point au père, car le libraire et son jeune client se brouillèrent, comme l'indique, à la même date, un second état du titre : *La Muse Nouvelle...* Marque au docteur angélique. A Lyon, chez C. Mathevet, rue Mercière, à l'enseigne de S. Thomas d'Aquin. M.DC.LXV. Sauf le changement au titre, ce volume est identique au précédent, même dans ses imperfections.

2° *Dissertation sur la Muse Nouvelle...* Lyon, chez C. Mathevet, rue Mercière, à l'enseigne de S. Thomas d'Aquin. M.DC.LXVII. In-12, 93 p.p. A Monsieur de Lorme, p. 3. — Le Libraire au Lecteur, p. 5. —

Réflexions sur les poésies de M. de Lorme, p. 7. — Réponse de l'auteur, p. 29, à Grenoble ce 4 aoust 1666. — Apologie par l'auteur, p. 37. — Au Lecteur, p. 93. — Dans cette dissertation, de Lorme et un pseudo-critique se passent la rhubarbe et le séné, en un galimatias sans intérêt.

Thomas de Lorme portait pour armes : d'azur, à 3 trèfles d'or, 2 et 1. Un autre Thomas de Lorme, mari de Claude Cassaigne, trésorier de France, 1593, habitait la Côte-Saint-André en 1599. (p. 47, 57, 63, 65, 67, 73, 120. Pièces : XVII, XIX, XXIV, XXV, XXVII, XXVIII et suivantes.)

LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, pair et amiral de France, second fils de François, duc de Guise, né en 1554, mort en 1611, marié à Henriette de Savoie, marquise de Villars, 23 juillet 1576, d'où postérité. Il succéda, comme chef de la Ligue, à Henri de Guise, son frère, assassiné le 24 décembre 1588. (p. 117.)

LOUVAT ou LOVAT (Jacques de), sr de Barberon, habitant à la Côte-Saint-André, épousa Angèle de Ponchon, d'où : Guillaume, marié : 1^o à Antoinette de Chatelard-Sérézin, 30 mai 1650; 2^o à Marie Pilléron, veuve en 1696; et une fille, Anne.

Sans trop s'appesantir sur l'épigramme (p. 98) concernant M^{lle} de Louvat, on peut supposer, d'après la lettre suivante, que le désir de se marier l'avait poussée à accorder à M. de Valencin (voir Guy de PASCAL), certaines faveurs dont elle exagérait la portée et les suites.

A Monsieur de Blanville, à la Coste,

Monsieur mon neveu... je vous prie de voir Mademoiselle de Louvat & de luy demander si elle aura agréable que je travaille à accommoder l'affaire de sa fille avec M. de Valencin, puisque je suis parent commun, & qu'elle vous dise aussi sa volonté pour le fonds de l'affaire, & qu'elle l'assure que je me nageroi ses intérêts le mieux que je pourroi, pourvu qu'elle se mette à la raison; et que je luy conseille d'en fortir par un accommodement... J'ay trouvé un homme de ceste ville qui a beaucoup de crédit sur l'esprit de Valencin, & qui désire le fortir de ceste affaire, & je crois que luy & moi le pourrions faire; elle doit appréhender les grands frais d'un procès criminel, & les mauvaises suites d'une affaire de ceste nature, où l'on pense de retirer raison d'un affront, & l'on perd par about son honneur...

De Vienne, 26 mars 1641.

De SAUTEREAU

M

MADONTE. Le Pays, dans une lettre à Madame de J., vers 1665,

« Récit d'un songe sur deux beaux tetons », dit : « J'ay cru avoir tous jours auprès de moi les deux tetons de Madonte, & les voir avec ce mefme efclat qui me furprit hier au foir, quand vofre main obligeante les déli-vra de la prifon qui les enfermoit ». (p. 10.)

MAISTRE (Jean-Louis le), fils de Pierre le Maistre et d'Anne Chausson, conseiller, 1588, mort doyen des conseillers, 19 mars 1627, épousa Lucrèce de la Porte dont il eut cinq fils. Ses biens furent saisis et mis en vente, 1617. Famille originaire de la Côte-Saint-André. (p. 3.)

MANISSY (François de), comte de Ferrières, seigneur d'Alivet, Beaucroissant, Rives, etc., conseiller au parlement, 1656; président à la chambre des comptes, 1675, « était homme de mérite, ayant des biens considérables, et fort accrédité dans sa compagnie »; il épousa, 19 février 1667, Marie-Justine de Bressac. (p. 9.)

Claude de Manissy, son père, conseiller, 1629-1656, avait épousé, le 7 juillet 1625, Virginie de Fléard, veuve de Jacques Vignon, baron d'Arlandes, comte de Ferrières, qui lui apporta la terre de Ferrières qu'elle tenait en reprise dotale.

MARÉCHAL (Antoine), commandant à Valence, anobli par lettres de mai 1613, vérifiées au parlement le 20 août 1618; mari de : 1^o Claire Guillot; 2^o Marguerite de Marrel, d'où : François, mari de Marguerite Dubois, d'où : François-Antoine, s^r de Bailly, capitaine au régiment de la marine, teste le 30 juin 1673; Claude, sur la liste des nobles des Abrets, 1666; Joseph, s^r de la Comtesse, id. Françoise, Laurence, Dorothee, Claudine. (p. 7.)

MATHIEU (François), avocat au parlement, 1632, professait la R. P. R.; il épousa Marguerite, fille de Jacques Perrachon, avocat au parlement de Grenoble, et de Dorothee Vymar. « Madame Mathieu l'advocate a un banc de 4 pieds » dans le temple de Grenoble au quatrième rang. » F. Mathieu se réfugia, en Suisse, au moment de la révo-cation de l'édit de Nantes, avec son fils aîné et quatre grandes filles; son second fils, enseigne au régiment de Saintonge, nouveau converti, fut mis en possession des biens de son père, « l'on tient qu'il lui en envoie la plus grande partie, 1686 ». Justine, fille de feu F. Mathieu, et de feu M. Perrachon, demeurant à Grenoble, passa une promesse de mariage avec Marie de Gassand, s^r de Beaurepaire, à Genève, 21 août 1695. (p. 9.)

N... Mathieu, procureur à la cour, 1685, originaire du Gapençais,

avait épousé une demoiselle Blache; leur fils aîné et leur fille étaient sortis du royaume, pour cause de religion.

MICHEL (Sixte), fils de Charles, mort, 1660, et d'Anne Brez, sr de Beauregard, Pellafol, Saint-Léger, Pralong, lieutenant commandant le fort Barraux pour le duc de Créquy, meurt, 1701, laissant pour héritier, son fils François. (p. 12.)

MILLERAN, fameux traiteur de Grenoble, vers 1660. (p. 125.) Ce cuisinier, poète à ses heures, a composé une épigramme *Sur la mort du perroquet de madame la marquise de Claveyson*.

Il est donc mort le Perroquet.
Ah! Madame, c'est grand dommage,
Et la mort ne fut guères sage
De vous priver de son caquet.

A bon droit, en ces vers, chacun le luy reproche,
C'est un méchant morceau qu'on ne peut avaler,
Si c'estoit un Faizan, pour vous en consoler,
Je vous le mettrois à la broche.

MISTRAL (Joachim), fils de François, marié 19 novembre 1548, à Clémence, fille de Laurent Rabot, seigneur de la Manche-d'Entremont, conseiller au parlement 1586, teste le 30 janvier 1613 et meurt 1627. Il avait épousé Madeleine, fille de Jean du Vache et de Gasparde de Monteynard, dont il n'eut pas d'enfants. (p. 3.)

Laurent, sr de Montmirail et de Gonas, son frère, veuf de Marguerite de Jouffrey, épousa, 23 décembre 1602, Marie Thomé, d'où :

Laurent II, conseiller au parlement, 1632-1651, mari de Justine Chapuis de la Brigaudière, d'où :

Jean-Baptiste de Mistral, seigneur de Gonas, baron de Bagnols et de Montmirail, etc., né en 1632, conseiller au parlement, 1651, en remplacement de Laurent II, mourut le 23 octobre 1687. Il avait épousé, le 13 avril 1655, Marie-Diane « femme charmante et spirituelle », fille de François de Ponnat et d'Anne Jomaron. Joachim, l'un de ses fils, fut aussi conseiller, en 1684. (p. 11, 21.)

MONTFLEURY. Le Dauphin Humbert II établit, en 1342, un monastère de filles de l'ordre de Saint-Dominique, dans son château de Montfleury. C'était un asile réservé aux filles nobles qui désiraient embrasser la vie religieuse, et à celles qui venaient y chercher une édu-

cation conforme à leur rang. M. le Camus, évêque de Grenoble, voulut, en 1684, imposer aux religieuses une règle plus austère. Ces dames, approuvées par toute la noblesse de la province, en appelèrent au roi qui les confirma dans tous leurs droits et tous leurs privilèges.

Ce couvent, occupé aujourd'hui par les Dames du Sacré-Cœur, est situé à 3 kilomètres de Grenoble. (p. 8, 31.)

MOREL (André de), s^r du Chafaud, conseiller au parlement de Provence, 1655 ; mari : 1^o 16 septembre 1647, de Marguerite de Villeneuve ; 2^o de Marie-Jeanne, fille de Gaspard de Morges, capitaine de chevaux-légers et de Marguerite de Pontevès de Buoux ; Gaspard de Morges était fils de César et d'Honorade de Burillon et neveu de Ph. Roux. Marie-Jeanne, dame du Chafaut, était veuve à Grenoble, en 1696. (p. 11.)

MORET (Ennemond), avocat au parlement, conseiller 1613, décédé en septembre 1631. Anobli en 1606, il fut la tige des Moret, seigneurs de Bourchenu et de Valbonnais. Il avait épousé Philippe de Peyre, d'où Pierre, et Flodoard, prévôt de Saint-André de Grenoble. (p. 3, 113.)

Pierre Moret, seigneur de Bourchenu, Treminis, Peyre (La Piarre), etc., conseiller au parlement 1632-1680, mari de Philippe Béatrix-Robert de Saint-Germain, d'où postérité.

MORGES (Bertrand de), s^r de la Motte-Verdeyer, fils de Gabriel de Morges, sénéchal du Valentinois et Diois, gouverneur de Grenoble 1573, et de Guigonne de la Colombière, fut cornette de la compagnie de chevaux-légers du duc de Guise, 1595 ; lieutenant d'une compagnie de 200 hommes d'armes ; capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Lesdiguières ; il portait l'épée du connétable, aux funérailles de ce dernier, 1626. De Madeleine de Grolée-Mévouillon, sa femme, il eut : 1^o Louise, femme 19 août 1635 d'Antoine d'Urre, chevalier de l'ordre du roi, ambassadeur en Savoie, auquel elle apporta le fief de la Motte, d'où : Louis-Gabriel, Antoine-François ; 2^o Marguerite, femme de son oncle Louis de Grolée, marquis de Bressieu, sans postérité. (p. 6, 122, 123. Pièce LXVII.)

Jacques de Morges, s^r de l'Espine, Saint-Genis, etc., épousa, le 24 mai 1584, Suzanne de Moustiers, dame de Ventavon, d'où : Balthazard, capitaine de chevaux-légers, marié : 1^o le 13 avril 1636, à Blanche de Vieux ; 2^o à Louise, fille de François de Ponnat, baron de Gresse ; Jean ; seigneur de Gargas ; François, chevalier de Malte, et plusieurs filles. (p. 123.)

MORTE (Jean de la), sr de la Motte-Chalançon, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, 1598; trésorier provincial des régiments, 1627, acquit, 1627, la seigneurie de la Motte-Chalançon, anobli par lettres de juin 1600. « L'un des confidents serviteurs » de Lesdiguières, originaire de Dye. Jean avait épousé Madeleine, fille d'André de Bérenger, sr de Pipet et de Sébastienne de Brenieu. Leur descendance a fourni de nombreux et valeureux officiers. (p. 5.)

André de la Morte, sr de Martourey, son frère.

MOTTE (N... de la), sr de Bellebrune, en Boulonnais, mari de Françoise Lagneau, originaire d'Orange. Ce personnage était un assez mauvais sujet, vagabondant de droite et de gauche, et recourant volontiers à la bourse de Pierre de Boissat qu'il avait connu à l'armée de Charles de Lorraine. Abandonnée par son mari, M^{me} de Bellebrune trouva un refuge à Vienne vers 1640, dans la maison de P. de Boissat, ainsi que sa jeune fille qui était fort jolie. Après quelques mois de séjour, et largement secourue par son protecteur, elle se retira à Grenoble, où elle habitait encore, en 1669, auprès de son frère Philippe Lagneau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fixé dans cette ville. (p. 13.)

Catherine-Marie, sœur de Marie Vignon, veuve de P. Le Blanc, président à la chambre des comptes, mort en 1643, régularisa ses relations avec Ph. Lagneau, par un mariage *in extremis*, 27 juin 1646, et testa le 29 juin suivant. Ph. Lagneau était un bibliophile distingué, et « n'épargnait aucun soin à embellir sa bonne bibliothèque des livres les plus rares et les plus curieux qui se peuvent trouver, le nombre d'iceux excédant 4.000 volumes ». Malheureusement, il fut obligé de la vendre, pour payer les dettes du président, son prédécesseur, et en mourut de chagrin: Il soutint un procès 1651, comme héritier de sa femme, testa en faveur d'Abel Le Blanc, fils de cette dernière, 19 janvier 1649, et fut inhumé aux Jacobins de Grenoble, 6 août 1652.

MOTTE-BUSSELIN (de la). D'après un armorial manuscrit du xvii^e s., cette famille porterait des armes identiques à celles des de Morges, s^{rs} de la Motte-Verdeyer, mais brisées par une bande, ce qui semblerait indiquer qu'elle serait issue d'un bâtard de cette maison.

Pierre de la Motte, sr de Busselin, habitant aux Angonnes, épousa, 3 décembre 1594, Louise de Pascal de Valantier et mourut 27 janvier 1625, d'où :

1^o Antoine, avocat 1623, puis enseigne au régiment de Vernatel, teste 20 juin 1625, en faveur de sa sœur Françoise, et meurt le 20 août ;

2° Jeanne, mariée, 3 février 1619, à Louis Dufour de la Repara, mort vers 1632, conseiller référendaire en la chancellerie, anobli 1618, d'où : A. Jean Dufour de la Repara, s^r de la Motte, capitaine d'infanterie, 1630-1697; B. Louis tué à Montmédy, 1657. C. Antoine, chanoine de N. D. de Grenoble. D. Louise, habitant aux Angonnes, non mariée. E. Catherine. F. Thérèse, religieuse. Ces sœurs, 1630-1655, pouvaient prendre, du chef de leur mère, le nom de BUSSELIN. (p. 124.)

3° Françoise, mariée à Claude Flory avocat, 1^{er} octobre 1624, morte février 1627, d'où postérité. Sa mère est héritière.

4° Madeleine, femme de Pierre Saulze, greffier à Valence.

5° Louis et Claude, morts jeunes.

MURINAIS (Antoine-François de), seigneur de Bosancieu, Revel, Arcoule, Moras, Bellegarde, Montseveroux, la Bâtie-de-Gillonnay, où il habitait, etc., fils de Jean-Buffevant de Murinais qui l'institue héritier universel par son testament du 10 juin 1633, et meurt à la fin de 1639, et d'Eléonore Servien, mariée, 29 septembre 1609 qui, par testament du 27 octobre 1648, institue héritière universelle sa fille Marie de Murinais, femme de Claude d'Avity, ne laissant qu'un diamant à son fils. Antoine-François de Murinais suivit la cour, fut premier chambellan du duc d'Orléans, et employé à diverses négociations, notamment à celles de la paix de Munster. Il occupa comme son père la charge de syndic général des Etats de Dauphiné. Le 8 mars 1648, il épousa Anne BARBE D'AVRILLY, testa le 11 juillet 1657 et mourut peu après. Sa veuve testa le 4 octobre 1665. (p. 15, 38, 76. Pièce III.) Leurs enfants furent :

1° Abel qui a continué la branche de Bosancieu, marié à Françoise Falcoz de la Blache; 2° Pierre-François, page de la Grande-Ecurie, en 1673, mort le 1^{er} décembre 1675 d'une maladie contractée au siège de Limbourg; 3° Marie, femme de H. de Mailli, m^{is} de Carman, 30 août 1674; 4° Eléonore, femme de M. Huchet, comte de la Bédoyère; 5° Anne; 6° Justine, ces deux dernières religieuses à Montfleury.

Madame de Murinais, par son testament, constitua une pension alimentaire de 50 francs au petit de la Colombière, fils naturel de son mari.

P

PASCAL (famille de) :

i. Michel Pascal, mari d'Antoinette de Borrellon, d'où : Claude qui suit; Ennemond et Louise, femme de Philibert Pape.

ii. Claude, s^r de COLOMBIER, mari de Bonne de Brunel, dame de Grammont, 1509, d'où : André; Jean qui suit; Louis, prêtre, 1559; Pierre, tige de la branche de SATOLAS; Claude, tige de celle de VALENTIER, qui suivront.

iii. Jean I^{er}, s^r de Colombier, acquit la seigneurie de Falavier, 16 décembre 1573, 3 300 l., mari de Cécile de Viennois, d'où : Jean II, qui suit; Claude, mari de Claire de Moria (?); Bonne, femme de Fleury de Gandil; Claudine, femme d'Humbert de la Teissonnière; Françoise, femme de Guillaume Rigaud; Sibille et Louise, relig. à Montfleury, 1557.

iv. Jean II, s^r de Colombier et de Malatrait, mari d'Angèle du Mottet, d'où : Gaspard, s^r de Colombier et de Malatrait, mari de Philiberte de Brunel, d'où : Artus-François, chanoine de Saint-Chef, mort 7 mars 1579; Marguerite, femme de Louis de la Poype de Saint-Jullin, s^r de Grammont et de Malatrait, du chef de sa femme; Jean-François qui suit; Jacqueline, femme de Simon Dupuy, s^r de Saint-Marcel; Ennemonde, relig. à Montfleury; Jacquemette qui prit l'habit, au même couvent en 1585.

v. Jean-François, s^r de Colombier, marié, en 1593, à Anne de Prunier, d'où : Guy qui suit; Jean-François, capucin; Angèle, religieuse à Montfleury, 1620; Marie, femme de Melchior de Bernard, d'où : Éléonore, mariée, 11 août 1663, à Pierre Alleman, s^{gr} de Demptezieu.

vi. Guy, s^r de Colombier et de VALENCIN, mari de Marguerite de Sève, veuve en 1640 de Claude Alleman, s^r de Demptezieu, d'où postérité. (Voir Louvat.)

iii. Pierre Pascal, s^r de MALATRAIT et de SATOLAS, épousa, en 1561, Jacquesme, fille d'Anthoine de Torchefelon et de Jeanne Alleman de Puvelin, d'où :

iv. Jean, s^r de Malatrait et de Satolas, mari d'Isabeau Boissat, d'où : Jean, s^r de Malatrait, mort sans postérité, et

v. Philibert de Pascal, s^r de Satolas, mari de Jeanne de Giraud, d'où :

vi. Pierre, s^r de Satolas, châtelain de Lafrey, demeurant à Saint-Symphorien-d'Ozon, 1666, marié à Marie Mignon, d'où :

vii. Jacques, s^r de Satolas, lieutenant au régiment de Limousin, 1696.

iii. Claude Pascal, s^r de VALENTIER et des Angonnes, conseiller au parlement de Grenoble, 1543, second président au parlement de Savoie, 1548, puis premier président en 1551, teste le 8 avril 1553, mari d'Ennemonde Soffrey, veuve d'Aymar de Murinais, d'où : Laurent qui suit ; Anne, femme de Gaspard de Maillans, Jeanne, relig. à Montfleury, 1557, puis prieure, 1595 ; et trois filles : Guigonne, Tievenne, Bonne.

iv. Laurent, s^r de Valentier ou Valantier, capitaine d'arquebusiers, au siège de la Mure, sous le duc de Mayenne, 1580, teste le 2 mars 1634, marié, le 5 janvier 1578, à Diane de Fléard (p. 116, 117. Pièce LXIV) d'où : François qui suit ; Louis, religieux ; Louise, mariée, 3 décembre 1594, à Pierre de la Motte, s^r de Busselin (voir à ce nom) ; Claudine, femme de Jean Alleron ; Ennemonde, mariée, 26 février 1626, à Paul Pourroy, s^r de Vaulserre, veuf d'Élisabeth du Faure ; Isabeau, relig. à Montfleury, 1594.

v. François de Pascal de Valentier (il signait *Valantyer*), avocat au parlement de Grenoble, mort av. 1667, laissant pour héritier Jean Dufour de la Repara, fils de sa nièce, Jeanne de la Motte-Busselin. Il est l'auteur probable des pièces signalées (LXIII), et le dernier rejeton mâle de la branche de Valentier. (p. 107.)

PÉRISSOL (Samson de), fils de Claude de Périssol du lieu d'Orpierre, seigneur du Poët, d'Allières, de Gières, etc., conseiller à la chambre de l'édit, 1601, président, 1622-1652, épousa : 1^o Françoise de Sillol, 2^o en l'église réformée, 19 août 1619, Blanche, fille de Claude Alleman, s^r d'Allières, et d'Anne-Bonne de Prunier ; elle était veuve de Jacques de Martinel, conseiller, mort en 1615, et la neuvième de treize enfants. Samson de Périssol fut si glorieux de cette alliance qu'il prit pour armes celles des Alleman, surmontées, en chef, par les siennes. Il avait obtenu, 1604, des lettres de noblesse, enregistrées 29 août 1605 ; et acquis, 16 août 1620, de Rostaing Cadard d'Ancezune, la seigneurie de Gières, au prix de 43.000 l., et celle de

Saint-Ange, 1637, de Louis de Briançon. M^{lle} de Gières pourrait être une de ses filles. (p. 4, 98.)

Laurent de Perissol-Alleman, seigneur d'Allières, Gières, Roussas, Saint-Ange, etc., fils de Samson de Périssol; président en la chambre de l'édit, 1652, en remplacement de son père, résigne, 1686, en faveur de son fils François-Alexandre, sieur de Saint-Ange, reçu en 1687, mort en 1709, mari de Marie-Anne d'Avity. Laurent de Perissol, épousa Justine, fille du second mariage de Charles-René du Puy, marquis de Montbrun, avec Claudine Monier, dont il eut deux fils, morts sans postérité, et deux filles. (p. 7, 12.)

« M. d'Allières, dit l'intendant de Champigny, est peu habile et peu considéré dans la chambre de l'édit; il est raide et sévère dans son domestique, mène une vie particulière et n'a de société avec personne. » (1663.) Cette famille abjura le protestantisme en 1685. Le major Leclair dit à ce propos : « On les voit le dimanche à la messe, mais on ne les croit pas catholiques pour cela. »

PERRINET (Gaspard de), s^r du Barsac, etc., avocat à Die, sa patrie, où il épousa Noémie Faivre, dont il eut deux fils : Alexandre et Charles; il s'attacha à Lesdiguières et devint successivement trésorier des guerres, m^e auditeur aux comptes, 1598, président, 1620; mais ayant perdu la vue, il dut résigner sa charge en 1637, et mourut en 1654. Expilly fait l'éloge de sa conduite à la bataille de Pontcharra.

J'y reconnoy Barsas, esprit doux, mais ardent,
 Ses beaux jours pour la gloire au combas hazardant,
 Barsas bien jeune d'âge, et chenu de sagesse,
 Qui la prudence a jointe avec la hardiesse.

Quoique n'ayant reçu en dot que 3.000 l. G. de Perrinet devint un des plus riches seigneurs protestants de la province. Il acquit : en 1591 la seigneurie d'Arzeliers, qualifiée de baronnie, mais sans lettres d'érection, il y ajouta, dans les mêmes conditions, le titre de marquisat et y fit bâtir, dès 1614, par Guillaume Lemoine, maître maçon de Paris, le château de Laragne « le plus beau qui soit dans la province »; en 1597, la seigneurie du Bersac ou du Barsac, dont il portait le nom, au prix de 2760 écus; en 1605, celle de Chateauneuf-de-Chabre, au prix de 46.000 l.; en 1610, celle de Montrond, moyennant 24.350 l.; en 1614, celle de Montéglin: en 1618, celle de Barret-le-Bas, au prix de

35.000 l., celle de Beaujeu, en 1632, et la même année celle de Savornon, au prix de 49.050 l. Il était aussi seigneur de Pespain et de Mison en Provence, etc. (p. 5.)

PERROT (Antoine), m^o auditeur, aux comptes, 1605, mari de Marguerite de Garcin, d'où : Antoine, qui lui succéda dans sa charge, 1631, et

Pierre Perrot, vi-bailli de Graisivaudan, 1651, mort en 1654, épousa Marie d'Armand, fille de Guy; son beau-frère Antoine d'Armand lui succéda dans sa charge. Guy son fils fut avocat général au parlement. (p. 5, 11.)

PILHON (René du), prévôt de l'église de Saint-André de Grenoble 1627, avocat, conseiller clerk au parlement, 1617, meurt 23 avril 1651, après avoir résigné son office en faveur d'Alexandre, son neveu, chanoine de N.-D. de Grenoble, pourvu 1652, mort le 17 septembre 1708. (p. 4.)

POLIGNY (Pierre de), sr de la Fare et de Corps, baron de Valbonnais, capitaine au régiment de Sault, lieutenant de l'arsenal de Grenoble 1621, teste le 28 octobre 1656. Il était fils de Jacques qui testa le 27 avril 1592 et fut tué au siège de Beynes, le 15 mai 1592, et de Doucette de la Place. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1641. Son fils Jacques fut un ingénieur distingué. Pierre épousa, le 12 avril 1611, Uranie, fille de Soffrey de Calignon et de Marthe du Vache. « La Douairière de Poligny, dit Videt, était fort avantageusement partagée des grâces de la nature et l'une des plus belles et accomplies femmes de son temps. Elle fait profession de la religion catholique de mesme que son fils ». (p. 5.)

PONNAT (Jean Baptiste de), conseiller 1595, mort 1628, mari de Louise de Garcin, 20 janvier 1605, appartenait à la branche catholique de cette maison qui a fourni de nombreux et excellents magistrats au parlement. (p. 3.)

François de Ponnat, baron de Gresse, son fils, conseiller 1628, mort 13 décembre 1669, « homme de savoir et de vertu », possédait une belle bibliothèque « estimée par la quantité des livres qu'il augmente tous les jours » dont on retrouve des volumes marqués à ses armes, écartelées, parfois, avec celles de sa femme, Anne-Louise de Jomaron. Son frère Jean-Louis, resté célibataire, se distingua par son amour pour les lettres. François eut de son mariage : 1^o Gaspard, conseiller et

président. « Sa nombreuse bibliothèque est une preuve de l'amour qui a toujours régné pour les lettres dans cette famille » ; mari d'Anne de Bérenger du Guâ, d'où postérité ; 2^o Jean, s^r des Herbeys, président aux comptes ; 3^o Pierre, capitaine au régiment de Sault, capitaine-major au régiment de Ragny, mari de Marie Marchier, sans postérité ; 4^e Louise, femme de Balthazard de Morges-Ventavon ; 5^o Olympe, religieuse de Sainte-Cécile, à Grenoble ; 6^o Marie, femme de J.-B. de Mistral ; 7^o Françoise, femme d'Aymar Alleman-Puvelin ; 8^o Ennemonde, femme de François de Pina, conseiller.

La famille de Ponnat est représentée, de nos jours, en Charollais.

PONTEVÈS (Jean de), comte de Carces, sénéchal de Provence 1610, et lieutenant général à la mort de son père Gaspard, 1636, n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec N .., laissa son héritage, 1656, à François, son neveu, fils de Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, et de Gabrielle de Pontevès. (p. 123.)

PORTE (François de la), seigneur de Bocsozel épousa : 1^o Louise de Catinel, dame de Doissin, d'où Jean-Baptiste, s^r de Doissin ; 2^o Antoinette de Boissat, d'où : Benoît qui suit. François teste le 24 octobre 1624.

Benoît, seigneur de Bocsozel et de Saint-Hilaire, près de la Côte, épousa Catherine de Rame, d'où : Jean-Baptiste, né en 1637 ; Anne-Laure, 1643 ; Gabrielle, 1644 ; André, 1648. (p. 101, 120.)

PORTES (Claude de), s^r de Chastellet, conseiller 1585-1627, mari de Louise Coste, 16 janvier 1588. Il cautionne, en juillet 1628, un de ses fils, Pierre, receveur des deniers, qui épousa 29 décembre 1640 la belle Françoise Mignot, successivement femme du maréchal de l'Hôpital et de Casimir, roi de Pologne. (p. 3.)

POTERLAT (Guillaume de), s^r de Saint-Ange, mari d'Hélène de Blanc, d'où :

1^o Balthazard, mari de Marguerite de Vachon, 1596, d'où : 1^o Laurent, s^r de Saint-Ange et de la Bâtie-Geysans, mari de Jeanne de Guillerme, dame de Cras, puis de Marguerite de Grattet, mort 25 novembre 1658, d'où : François, s^r de Saint-Ange, qui épouse, 16 février 1665, Anne-Madeleine Richard de Romans, et teste, 30 juin 1712, d'où postérité ;

2^o Jean, s^r de Saint-Ange, habitant à Upie, mari d'Antoinette de

Chabert, 18 juillet 1647, d'où : Jacques-André, Louis et plusieurs enfants religieux ou religieuses.

3^o Hierosme. (p. 81, 86.)

POURROY (Artus), s^r de Guillemières, contrôleur général des finances, 1618; contrôleur du domaine, 1626; m^e auditeur aux comptes, 1636, par la résignation de son père Paul s^r de Vaulserre; résigne cet office en faveur de François son fils, 1656, avec réserve de service pendant cinq ans; obtient des lettres de réserve d'honneurs, 1661. Il résigne ses offices de contrôleur général des finances, 1634, et de contrôleur du domaine, 1637, en faveur d'Isaac Pourroy, mari de Florence de Marnais. Il avait épousé Laurence Béatrix-Robert de Bouquéron, d'où : François qui suit; Pierre, mari de Camille de Juganin, et Joseph, officiers; Charles, chanoine de l'église de Grenoble. (p. 5, 113.)

François Pourroy, seigneur de Quinsonnas, Guillemières, etc., maître auditeur en la chambre des comptes, 1656; président, 1675; il épousa Marie de Vallin, décédée avant 1657, et mourut le 24 octobre 1716, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son fils, Claude-Joseph, fut admis à la survivance de son office de président, en 1699. (p. 11.)

Cette branche est encore représentée en Dauphiné par le marquis de Quinsonnas et plusieurs rameaux.

Abraham Pourroy, s^r de Lauberivière, mort en 1644, laissa de son union avec Marie de Verdonnay :

1^o Sébastien, s^r de Lauberivière, audencier en la chancellerie, 1640, 1649, par résignation de son père; contrôleur général des finances, par le décès d'Isaac Pourroy, 1647; épousa 1^o Catherine de Portes, 2^o Isabeau de Cassard, ne laissa qu'une fille et mourut 1667.

2^o Philippe, s^r de Lauberivière, avocat général à la cour des comptes, 1637; m^e auditeur, 1651; résigne ses fonctions, en 1668. Magistrat instruit et modeste il composa, en latin, l'éloge des héros du Dauphiné qui n'a point été imprimé. Il épousa Anne de Marnais, fille d'Amar, procureur général à la cour des comptes, et de Virginie Béatrix-Robert de Bouquéron, et mourut le 21 janvier 1682, sans laisser de postérité.

3^o Just, supérieur du couvent des dominicains de Grenoble. (p. 10.)

Aymar Pourroy, s^r de Vaulserre, Cras, Montferrier, etc., fils de Sébastien et de Marie Béatrix-Robert, juge royal en la sénéchaussée de Crest, président au parlement, 1655, sur la résignation de son père que sa bonté avait fait appeler « le père du peuple », meurt en 1683. Il avait

épousé Françoise, fille de Jean Vidaud, s^r de la Tour, échevin de la ville de Lyon, d'où Joseph, conseiller au parlement. (p. 12.)

PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ (Laurent de), baron de Saint-André-en-Bauchaine, seigneur de Virieu, etc., conseiller 1602, président 1616, remplacé en cet office, par Nicolas son fils, 1650. Laurent avait commandé en Dauphiné, de 1642 à 1649, en l'absence des gouverneurs. Il testa le 4 septembre 1649. De son mariage, contracté avec Marguerite de Bellièvre, il eut deux fils : Nicolas qui suit, marquis de Virieu ; Gabriel s^r de Bauchaine, puis marquis de Virieu, à la mort de son frère, mari d'Anne de la Croix de Chevrières, et cinq filles, dont trois se firent religieuses. (p. 3, 113.)

Nicolas de Prunier, né vers 1629, seigneur de Saint-André, de Virieu, etc., marquis de Virieu par lettres de 1655, conseiller au parlement de Grenoble, 1645 ; président à mortier, 1650 ; premier président, 1679 ; conseiller d'état, 1653 ; ambassadeur à Venise, 1668-1671 ; commandant en Dauphiné en l'absence du gouverneur 1679 ; né en 1629, mort le 22 août 1672. Il épousa, le 16 février 1658, Marie du Faure, dame du Teil, « femme d'excellent mérite », fille unique d'Antoine du Faure, seigneur de la Rivière et de Laurence Frère. De cette union naquirent deux filles : Justine, mariée en 1682 à Louis-Alphonse de Sassenage ; et Marie-Claude, en 1696, à Joseph de Forbin. Par suite de substitution, le marquisat de Virieu passa à Gabriel de Prunier, second fils de Laurent. Nicolas de Prunier possédait toutes les qualités qui font un grand magistrat, et était, en outre, un des plus beaux hommes de son temps ; les dames de Venise l'avaient surnommé le bel ambassadeur. En cette qualité, il prit le pas sur l'ambassadeur d'Espagne et mérita les éloges du roi Louis XIV. Il se montra toujours digne des hautes missions dont il fut honoré. Chorier, qui a fait un pompeux éloge du président et de son frère, qualifie leurs femmes de « dames en qui reluisent également toutes les beautés et toutes les bontés de leur sexe ». (p. 12, 19.)

Voir VIRIEU, s^r de Pointières.

Adrien I^{er} de Prunier, seigneur de Lemps, d'Agnières et de la Cluse, second fils d'Artus de Prunier de Saint-André, et d'Honorade de Simiane, avocat en la cour, conseiller en 1627-1650, épousa, le dernier février 1628, Isabeau fille de Philippe Roux (voir Roux), dont il eut : Etienne, mort sans avoir été marié ; Adrien qui suit ; Marie, femme d'AYMAR de Blanc de Blanville. Voir à ce nom. (p. 31, 38, 41.)

Adrien II de Prunier, seigneur de Lemps, d'Agnières, de la Cluse et de Maubourg, né le 9 juillet 1638, fut chanoine de Saint-Pierre de Vienne, mais, à la mort de son frère Etienne, il quitta l'état ecclésiastique et épousa, en 1665, Marie de Montchenu, fille de Gabriel de Montchenu, seigneur de Thodure, marié le 24 novembre 1636, à Joachime du Fay; de cette union naquirent : 1^o François de Prunier de Lemps, marié en 1703 à Barbe de Lacroix de Chevières, 2^o Nicolas, chevalier de Malte, en 1687; 3^o Louis, chanoine de Saint-Chef; 4^o Marie, femme du seigneur de Saint-Vérand. (p. 24, 27.)

PUTOD (Pierre), conseiller en 1595, en remplacement de Jean Vincent, dont il avait épousé la fille Virginie, résigne sa charge en faveur de Jacques, son fils, pourvu en 1622, et meurt le 25 avril 1623.

Famille originaire du Viennois. (p. 4.)

R

RABOT (Laurent), seigneur d'Avrillac et de Veycilieu, conseiller en 1612, résigne en faveur de Pierre son second fils, reçu en 1647. Il épousa, le 25 avril 1608, Marguerite, fille de Jean de Lacroix, ancien président au parlement, nommé évêque de Grenoble, en 1607. Laurent Rabot mourut le 6 novembre 1645 et fut enterré dans le couvent des jacobins de Grenoble. (p. 4, 113.) Il eut entre autres enfants :

Jean Rabot, seig^r de Veycilieu, par testament de son père Laurent Rabot; seig^r de Buffières, Lignet, etc., par testament de son grand-oncle Joachim Rabot; avocat général au parlement de Grenoble 1645; conseiller d'état, 1662; mort 28 janvier 1664; épousa, suivant contrat du 11 septembre 1653, Anne-Lavinie de Reynard d'Avançon dont il eut Laurent et Pierre, morts sans alliance, et six filles. C'était un magistrat de grand savoir et fort éloquent qui a laissé plusieurs ouvrages de droit manuscrits.

REVERDY. Deux familles de ce nom, à la Côte-Saint-André : Benoit Reverdy, mari de Françoise Robert, d'où Florie née en 1647.

Noble Claude de Reverdy, mari de Françoise de Leautard, d'où Anne bapt. à la Côte 1646; Marie, 1655.

Claude Reverdy, marié à Anthoinette Chaboud, d'où Guigue, 1621. (p. 16.)

REVILLASC (Reynaud de), prieur de Saint-Laurent de Grenoble et de Saint-Pierre de Romette, conseiller cleric, 1608, résigne sa charge en faveur de son neveu, Pierre de Bardonnenche, prieur de Saint-Laurent et de N. D. de Bernins, pourvu en 1633. Avant de se faire prêtre, il avait commandé, pendant quelques années, une compagnie de cheveu-légers. (p. 3.)

ROUX (Philippe), docteur en droit, conseiller au parlement, 1596, homme fort instruit et magistrat intègre, « ayant eu toute l'approbation qui est toujours due à la solide vertu ». Il mourut, 18 février 1634, et son éloge funèbre fut composé par Scipion Guillet, un des beaux esprits de la province. Il était fils de Pierre Roux, premier huissier au parl^t de Grenoble et de Catherine de Verdonnay, veuve de noble Paul Aymon, et épousa Marguerite de Burillon, fille de Balthazard de Burillon et d'Anne Bayle de la Tour, et sœur d'Honorade, femme de César de Bérenger. D'Avity, dans ses *Travaux*, a adressé plusieurs sonnets et plusieurs lettres à M^{lle} de Burillon. De cette union vinrent : Etienne, qui suit, et Isabeau, femme d'Adrien 1^{er} de Prunier, s^r de Lemps. (p. 3, 41.)

La famille Roux, puis Roux Déageant, puis Roux de Morges, avait adopté les armes des Burillon : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, en les surmontant, pour brisure, d'un chef de...

Etienne Roux-Déageant, s^r de Morges, Saint-Jean-d'Héran, la Tour, Tréminis, conseiller en 1628, fils de Philippe, mourut le 25 novembre 1667. C'était un homme d'étude et de savoir, « né dans le sein des muses », écrivant le français aussi bien en vers qu'en prose, chose rare en ce temps-là. Il était chargé par ses collègues de la rédaction des remontrances au roi. Il y en eut de fort importantes, 1657-1668, lors des démêlés du parlement avec l'intendant Pellot. En compagnie du conseiller C. Tonnard, il fut député à la cour, par ses collègues, dans des circonstances difficiles. Quoique timide et indécis en affaires, son amour de la justice et de la vérité donnait une grande force à son opinion. L'académicien P. de Boissat le comptait au nombre de ses amis ; Guy Allard et Chorier le considéraient comme un excellent poète. Cependant un sonnet, placé en tête de l'Histoire du Dauphiné, était, jusqu'à ce jour, le seul témoignage connu de son talent. Nous y ajoutons les pièces : I, II, III, IV, V, VI, VII, XV, XVI, LXIX.

Etienne Roux épousa Catherine, fille de Guichard Déageant (voir ce nom) vivante en 1674. De cette union naquirent :

1° Adrien Roux de Morges, avocat, conseiller, 1658; décédé, 1677, laissant pour héritier son frère François. « Il parlait admirablement bien. »

2° François Roux-Déageant, s^r de Morges, né 15 septembre 1638, mari de Marguerite de Virieu-Ponterrais, d'où postérité.

3° Philippe Roux, s^r de Beauvoir.

4° Jean-Baptiste Roux, avocat au parl^t, mari de Catherine Burtio de la Tour, d'où plusieurs filles.

5° Françoise, femme, 1662, de Charles de Virieu, sr de Pupetières, conseiller et garde des sceaux, 1650, décédé 30 avril 1683, d'où postérité.

(p. 23, 28, 36, 38, 41, 127.)

RUBICHON (Philippe), 1607.

Catherine Rubichon, v^{ve} de Vincent Drier, femme de Pierre de la Santé, à Allevard, 1667.

Joseph-Catherin Rubichon, notaire à Saint-Georges, près Grenoble.

On trouve plusieurs personnes de ce nom à Saint-Marcellin. (p. 16)

S

SAINT-OURS (Henri de), seig^r de l'Eschaillon, lieutenant au rég^t de Sault, puis capitaine à celui de Levis, fils d'Etienne et de Marguerite de Dorgeoise, épousa le 25 janvier 1633, Jeanne, fille d'Antoine de Calignon, lieutenant du prévôt de Dauphiné, et de Diane de Beaumont-Saint-Quentin. Elle était veuve en 1656. « Madame de Saint-Ours a un banc de cinq pieds, au second rang, dans le temple de Grenoble », en 1685. De cette union naquirent, entre autres :

Pierre, capitaine au régiment de Carignan, établi au Canada, où cette branche à fait souche.

Louis, seig^r de l'Eschaillon, mari d'Anne Pelissier, 1698. (p. 12.)

SASSENAGE (Gaspard de), marquis du Pont, suivit le parti de Marie de Médicis et fut blessé d'un coup de pistolet, à la figure, à l'affaire des Ponts-de-Cé, 7 août 1620. Il commanda une compagnie de cavalerie au siège de la Rochelle, fut bailli du Viennois, 1635-1644, commis des Etats de Dauphiné, et mourut, à Paris, dans l'hôtel Lesdiguières, en 1649, des suites d'une opération de la pierre. Il avait épousé,

en 1628, Antoinette, veuve de François de la Guigue, fille de Pierre d'Albon, seig^r de Saint-Forgeux et d'Anne de Gadagne, sa première femme. Gaspard de Sassenage, n'ayant pas d'enfant, testa, en 1648, en faveur de sa femme et de Marthe de Sassenage, sa sœur, seconde femme de Pierre d'Albon, son beau-père. Par suite de procès, les biens substitués revinrent à Alphonse de Sassenage, seig^r d'Izeron. (p. 95.)

SAUTEREAU (Guillaume de), s^r de Chasse, conseiller, 1617; membre du conseil souverain de Chambéry, 1630; commissaire au procès de Cinq-Mars et de Thou, 1642; teste 16 mai 1663, et meurt en 1664. Marié, 28 juin 1621, à Emeraude de Sardes, morte en 1663, d'où : Abel, s^r de Chasse, conseiller, 1652; président à la chambre des comptes, 1672; marié, 15 août 1651, à Madeleine, fille de Paul Aymon de Franquières et de Gasparde de Chaulnes; Etienne, lieutenant au gouvernement de Château-Dauphin, s^r du Rosay; Joseph, s^r de Fay, et plusieurs enfants religieux ou religieuses. (p. 4, 7.)

SAVOIE (Charles-Emmanuel II, duc de) né 1634, mort 1675, épousa en secondes noces, à Turin, 11 mai 1665, Marie-Jeanne-Baptiste, née 11 avril 1644, morte 15 mars 1724, fille de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, etc., et d'Elisabeth de Vendôme. (Pièces : LXIX, LXX.)

SERF DE CROZE (Georges de), épousa, vers 1640, Marguerite, bapt. 10 juin 1619, fille de Gaspard de Bérenger du Guâ et d'Isabeau d'Arragon. Cette dame, poétiquement dénommée Margot, était parente des Roux par les mariages d'Honorade et de Marguerite de Burillon avec César de Bérenger et Philippe Roux. Georges de Serf fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du parl^t du 4 août 1623; il testa, à Grenoble, 9 février 1686. François de Serf de Croze, s^r du Passage, son fils épousa Gasparde du Molin. (p. 33, 84, 89.)

SIBEUD (Alexandre II de), s^r de Lesches et de la maison forte du Cabinet (au Grand-Serre) fils puiné d'Alexandre I^{er} s^r de Saint-Ferriol et de Louise de Laval, épousa, le 19 avril 1590, Françoise de Bron de la Liègue, d'où :

Louis, né le 15 août 1600, tué au siège de Galargues en octobre 1628, capitaine au régiment d'Annonay en 1624, marié le 12 septembre 1613 à Charlotte de Revel qui teste le 26 avril 1643, d'où :

1. Alexandre III, s^r de Lesches, du Cabinet et de Beausemblant, né le 8 septembre 1624; 2. Charles; 3. Marie non mariée en 1659. (p. 98.)

SIMIANE-LA-COSTE (Claude de), seigneur de Montbive, remplace Jean-Baptiste, son père décédé, comme conseiller, 1618; président, 1628, résigne cette charge en faveur de François, son fils, pourvu 1655; il testa le 29 mars 1652, et mourut en 1661. Il fut l'un des commissaires nommés par le roi pour juger MM. de Cinq-Mars et de Thou, décapités à Lyon, 1642. Le 13 septembre de la même année, le duc de Bouillon, enfermé à Pierre-Scize, fit mander auprès de lui le chancelier Seguier, assisté de MM. Frère, premier président, de la Coste président au parlement de Grenoble, de Laubardemont, etc., pour leur signifier qu'il remettait la ville et le château de Sedan entre les mains de S. M. suppliant le roi de les recevoir et de lui donner sa grâce.

Le président pouvait, à juste titre, être glorieux d'appartenir à la famille de Simiane, une des plus illustres du royaume, dont la filiation remonterait à Humbert seigneur d'Apt et baron de Caseneuve, en 993. Mais, suivant Barcilon de Mauvans, elle se serait éteinte, avec les deux filles de Rambaud, en 1333, et les Simiane-la-Coste auraient pour tige Jacques Alix, du lieu d'Apt, acquéreur, en 1393, d'une partie des terres de Simiane et de la Coste.

Claude de Simiane épousa, 15 septembre 1621, Louise, fille de François du Faure, sr de la Rivière, et de Justine Dalphas; de cette union naquirent douze enfants: 2 fils, François et Alphonse cités plus loin, 1 fille morte en bas âge, 6 filles religieuses et 3 autres mariées: Laurence à Jean de la Porte, sr de l'Arthaudière, 1 août 1647; Claudine, à Ennemond du Vache; Justine, femme d'Alexandre Long-Berard, sr d'Illins, maître aux comptes, 1663, veuve en 1687. (p. 4, 21, 113.)

François de Simiane de la Coste seigneur de Montbive, conseiller au parlement, 1649; président, 1655; décédé en 1683, épousa: 1^o Anne, fille de J. C. Audeyer, président au parlement; 2^o Marie-Anne, fille de J. Pourroy de Voissans, et de Catherine de Dorgeoise, « femme de grand mérite », gouvernante des filles d'honneur de Madame, vers 1645, morte le 12 janvier 1708, dont il eut trois fils et une fille Marie-Françoise mariée 15 avril 1704 à Gaspard Vidaud de la Tour. Elle épousa, en secondes noces, Philippe le Gentil de la Joncha, lieutenant général des armées du roi. François était « un entier et judicieux magistrat, digne successeur de son père ». (p. 11.)

Alphonse de Simiane, abbé de Saint-Firmin et de Saint-Signant, second fils de Claude de Simiane-la-Coste, sr de Montbive, président au parlement de Grenoble, et de Louise du Faure de la Rivière, était

un des beaux esprits de la province, et tournait agréablement les vers. Chorier et Guy Allard ont fait l'éloge de sa science, de ses talents et de son caractère; le R. P. Dominique Robert dit: son mérite surpasse la réputation qu'il s'est acquise. Sa conduite légère lui attira l'inimitié d'E. Le Camus, évêque de Grenoble, et de l'intendant d'Herbigny qui l'accusèrent, à la cour, « d'actions honteuses », d'être en commerce scandaleux avec deux ou trois filles, d'inspirer aux jeunes gens des sentiments de libertinage, et d'avoir composé une chanson impie et légère. Grâce à l'influence de Le Tellier, l'abbé de Saint-Firmin fut enfermé à Paris au séminaire, vers 1680, et y mourut, au mois de mai 1681, âgé d'environ cinquante ans. Les indiscrètes révélations du *chansonnier* donneraient raison aux détracteurs et tort aux panégyristes. Ses œuvres n'ont point survécu; on retrouve un sonnet parmi les pièces liminaires de l'*Histoire du Dauphiné* de Chorier; un madrigal, dans les *Amitiés, amours et amourettes* de Le Pays; un sonnet sur la calomnie publié par M. Prudhomme, dans une étude sur ce galant abbé, et une poésie en forme de dialogue, reproduite au n^o LXX de ce recueil. (p. 9, 133.)

Gaspard de Simiane, s^r de la Coste-Moirans, lieutenant général de l'artillerie, en Dauphiné, marié, 27 novembre 1617, à Louise, fille de Charles du Peloux, en Vivarais; il fonda le couvent des ursulines, à Moirans. (p. 95.)

T

TOUR-GOUVERNET (Jean de la), seigneur de Mirabel, de Montmorin, de Sigottier, etc., quatrième fils de René de la Tour-Gouvernet, marquis de la Charce, célèbre capitaine protestant, mort 1619, qui avait acquis la terre de Montmorin, d'Antoine de Rivières, 1618. Jean de la Tour-Gouvernet, gentilhomme ord^{re} de la chambre du roi; gouverneur de Nyons, 1599-1620; commandant d'une ci^e de chevaliers légers, 1621; épousa: 1^o Espérite de Villeneuve, 1610, d'où une fille, Claude, morte jeune; 2^o Catherine, fille d'Antoine de Peyre, s^r de Sigottier, 1615, d'où une fille unique, Catherine-Françoise, pupille de son oncle Hector de la Tour-Montauban, 1627, femme de Pierre de la Tour-Gouvernet, mis de la Charce, auquel elle porta les biens de sa branche (p. 5.)

Pierre de la Tour-Gouvernet, marquis de la Charce, baron de Plantières, Alleyrac, Cornillon, etc., né en 1607, fils de César, m^{is} de la Charce, et de Claudine de Ginestous ; embrassa très jeune le parti des armes ; maître de camp, pour le duc de Rohan, 1622, à l'âge de 15 ans ; capitaine dans l'armée royale, au siège de la Rochelle, 1627 ; en Piémont et en Lorraine, 1631 ; brigadier de l'arrière-ban du Capençais et des Baronnies, au siège de Turin, 1631 ; à celui de Perpignan, 1642 ; maréchal de camp, 1652 ; mort 22 août 1675. De son mariage, 5 septembre 1634, contracté, sans l'autorisation des parents, avec Catherine-Françoise, âgée de 14 ans, fille de son oncle, Jean de la Tour, seigneur de Mirabel et de Montmorin, Pierre de la Tour eut treize enfants, dont : Philippe, née à Montmorin le 5 janvier 1645, morte le 4 juin 1703, sans avoir été mariée ; elle conquit une juste célébrité, par son courage, sous le nom de Philis de la Charce.

Le chansonnier raille ce jouvenceau, en feignant de trouver sa vaillance supérieure à celle de son oncle, guerrier éprouvé. (p. 5.)

René de la Tour-Gouvernet, marié 1^{er} janvier 1573, à Isabeau de Montauban, d'où, entre autres :

Hector de la Tour-Gouvernet, baron de Montauban, maréchal de camp, mort septembre 1630, marié, 15 mars 1616, à Anne-Charlotte de Sauvain du Cheylar, d'où :

1^o René de la Tour-Gouvernet, marquis de Montauban, maître de camp de cavalerie, lieutenant général, en Bourgogne, etc., mort en 1687, laissant pour héritiers son frère Louis et sa sœur Lucrèce.

2^o Hector, dit le chevalier de Gouvernet, cornette du maréchal de la Mothe-Houdancourt, mort à 14 ans.

3^o Louis, marquis de Soyans, brigadier des armées du roi, gouverneur de Crest, 1689, mort 1692, mari de Madeleine de Truchet.

4^o Marie-Lucrèce, fille d'honneur de la reine-mère, « douée d'esprit et de vertu », habitait Crest, 1660, où elle mourut, 1698, sans avoir été mariée. (p. 124. Pièce LXVIII.)

5^o Alexandre, marquis de Lachau, maréchal de camp, 1672, marié 14 novembre 1663, à Lucrèce du Puy-Montbrun-Villefranche, teste 8 février 1672 et meurt, à Allex, 16 août 1676.

V

VACHE (Ennemond du), s^r de Vatilieu, conseiller 1660, résigne son office 1677. Il avait épousé Claudine de Simiane-la-Coste, sœur de l'abbé de Saint-Firmin. (p. 12.)

VACHON (Louis de), s^r de la Roche, conseiller 1593, mort sans postérité, résigne son office en faveur d'Ennemond de Vachon, son neveu, pourvu 1625. (p. 3.)

VALBELLE (Jean-Baptiste de), seigneur de Saint-Symphorien, la Tour, Bevons, conseiller au parlement de Provence, 1637, séjourna à Grenoble en qualité de commissaire pour la délimitation du Dauphiné et du Comtat Venaissin, 1639, et épousa, en 1640, Anne-Marguerite de Vintimille, d'où postérité. (p. 123.)

VESC (Jacques de), seigneur d'Espeluche et de Lalo, mari d'Isabeau de Rahuc, 1607, conseiller à la chambre de l'édit, en 1615, remplacé en 1639, par son fils Alexandre qui épousa, en 1639, Françoise le Masson de la Fontaine, « bonhomme de peu de capacité, attaché très médiocrement à sa charge, ayment ses plaisirs, de nulle suite ». On lit sur un cadastre d'Espeluche, de 1644.

Je dirai qu'il fait la fonction
D'un seigneur de bénédiction,
Aimé de Dieu, chéri des hommes,
Au siècle pervers où nous sommes,
Faisant toujours que ses accords
Vont accordant tous les discors,
Et sert à tous d'une fontaine
Qu'on voit courant dessus l'arène...
Sus donc habitants d'Espeluche,
Venez avecque votre cruche
Verser à Dieu vos dévotions,
Afin que ses bénédictions
S'étendent sur toute sa race...

Charles de Vesc, mari d'Isabeau de Priam, père de Jacques, avait été légitimé, en 1599, sur la demande d'autre Charles, son père naturel. (p. 4.)

VIGNON (Antoine), s^r du Mas, fils aîné de Jean Vignon, marchand

de Grenoble, puis châtelain de Theys, et de Françoise Rognon ; frère de Marie Vignon, femme d'E. Matel, maîtresse puis épouse de Lesdiguières. Il servit dans les gardes de Lesdiguières ; en Savoie, dans le rég^t du colonel Allard, l'assassin de Matel, mari de sa sœur ; commanda une cie de cheveu-légers, au service du duc de Savoie, 1618, puis une cie au rég^t de Sault. Il fut anobli par lettres du mois de juillet 1619, enregistrées le 11 avril 1620, ce qui explique l'intention malicieuse du chansonnier, en même temps que son frère Jacques Vignon, dit le s^r de Plantières, baron d'Arlande, etc., capitaine au rég^t de Sault. Ce dernier épousa, 1621, Virginie, fille de Pierre de Fléard et de Jeanne de la Marck, et mourut sans postérité. Antoine, s^r du Mas, se maria, 20 janvier 1611, à Malte Rivet, d'où : Marguerite ; Isabelle, femme de François de Gauville, 1650 ; Virginie dotée, par sa tante la connétable, de 24.000 l. dans son « deuxième contrat de mariage » avec Benoit Amat, s^r de Sigoyer, 15 juillet 1651.

Antoine, s^r du Mas, et Pierre, s^r de Barnous, furent légataires de leur sœur Marie Vignon qui testa le 11 août 1651. (p. 5.)

VIRIEU (Gaspard de), seigneur de Bizennes et de Ponterrais, fils et héritier d'Arthaud, tige de la branche de Ponterrais, conseiller 1617, en remplacement de Charles de Veilheu, son beau-père, résigne son office, 1653. Il ne semble pas avoir été heureux en ménage. Françoise de Veilheu, sa première femme, se sépara de lui, en 1632. Il épousa, en secondes noces, le 15 septembre 1638, Marie de Boissat d'Avernais. Celle-ci dut, aussi, renoncer à vivre avec son mari, les résultats éphémères de ses devoirs d'épouse ne répondant point à des souffrances qui altérèrent sa santé. Elle se réfugia, à Vienne, auprès des siens, réclama sa dot, et mourut quelques années après, laissant pour héritier son frère Pierre de Boissat, l'académicien, qu'elle chérissait particulièrement. La troisième femme de G. de Virieu fut Camille de Juganin, d'une famille de médecins, originaire du Piémont, veuve de Pierre Pourroy de l'Auberivière, capitaine au régiment de Sully, qu'il épousa le 26 juillet 1654. De cette dernière union sont nés : Joseph-Gaspard, et Marie-Gasparde, mariée à Claude-Annibal de Torchefellon. (p. 4.)

Françoise de Veilheu, dame de Buffières, Grandchamp et la Maison-Blanche, était mariée à Henri de Bergkoffer, lieutenant au gouvernement d'Orange, et réfugiée en Suisse, pour cause de religion, en 1665. H. Bergkoffer, comme mari de Françoise de Veilheu, eut un procès avec les consuls de Montléans, en 1667.

Jacques de Virieu, seigneur de Pointières par son mariage avec Louise de Louvat, fille d'Arthaud, seigneur de la Frette, et de Louise de Tabernier de Pointières ; conseiller, 1609, en remplacement d'Aymar son père, résigne cette charge, 1641, en faveur de François, son fils. Il fut la tige de la branche de Virieu-Pointières. (p. 4.)

François de Virieu, s^r de Pointières, conseiller au parlement, 1641, sur la résignation de Jacques, son père, mourut en 1659. Il avait épousé Marguerite Fustier de la Rochette, dont il eut : Ennemond, seigneur de Pointières, et André, seigneur de la Rochette.

La famille de Virieu est représentée en Dauphiné, par le marquis de Virieu-Pupetières et plusieurs rameaux.

VIRIVILLE, bourg au bailliage de Saint-Marcelin, aujourd'hui dans le canton de Roybon, traversé par le torrent de la Peyrouse. On y remarque les ruines d'un vieux château, d'où l'on domine la plaine de la Côte-Saint-André. La seigneurie de Viriville fut érigée en comté, 1569, puis en marquisat, 1639, en faveur de François de Grolée, puis d'autre François, son petit-fils. (p. 56.)

VITROLLES (Jean de), co-seigneur de Chabestan, gouverneur des pages de S. A. R. Gaston d'Orléans, habitant à Moras, testa le 6 octobre 1651. De son mariage, avec Louise de Gruel de Fontager, il laissa :

1^o Charles-Anthoine, mineur en 1651.

2^o Marie, femme, 5 août 1671, de Guigou de Tivoley, à Lens-Lestang.

3^o N., né le 5 octobre 1651.

Claude de Vitrolles, mari de Humberte de Chaponay-Saint-Bonnet, fille de Gaspard et de Flory de Langon. Gabriel et Louis de Vitrolles à Moras, témoins du testament de Jean.

Ferdinand de Vitrolles, s^r de Montanney, lieutenant des gardes du maréchal de la Feuillade, en 1690. (p. 29, 31.)

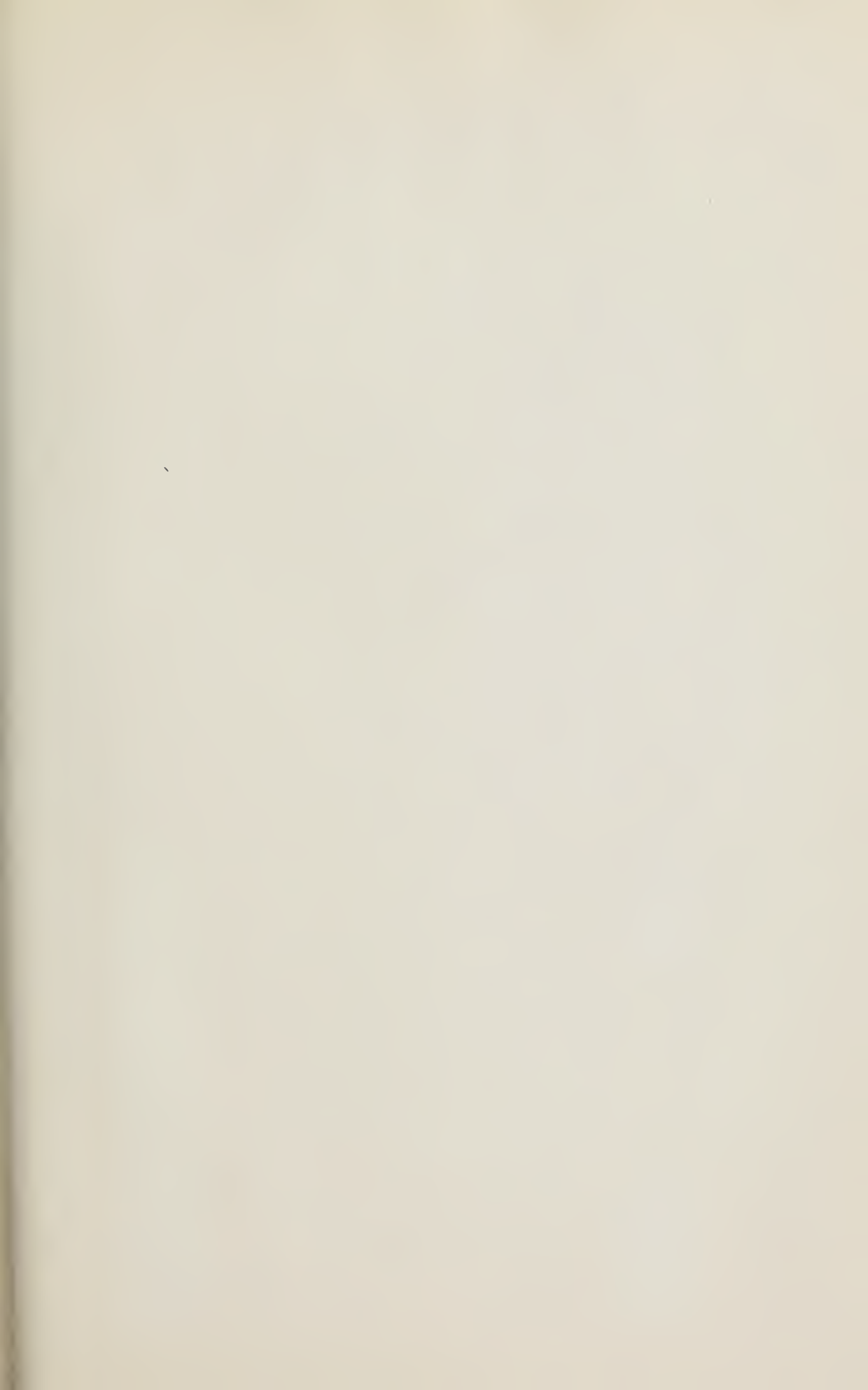
VULSON (Marc), s^r du Collet, avocat au parlement de Paris 1585, fut le premier protestant pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, hors de la chambre de l'édit, nommé 1592, admis 1595, il résigne sa charge, en 1597, en faveur de P. de Cornu ; de nouveau conseiller à la chambre de l'édit, 1599, il résigne en faveur de Charles de Perrinet, son gendre, 1627. Ayant surpris sa femme, Madeleine de Bologne, en *criminal conversation* avec un officier nommé Pierre de Bognot, il tua les deux coupables, et reçut, à cet effet, des lettres de grâce, en 1608. De son second mariage avec Françoise-Louise de Blanchon, il eut une fille unique, Françoise, mariée : 1^o à Charles de

Perrinet ; 2^o à Marc de Perrachon, sr de Pontaix, le 6 janvier 1640. Par une donation, du 17 janvier 1646, Louise de Blanchon abandonne ses biens à ses petits-enfants, et entre autres, à Jean de Perrachon, « la chaisne d'or donnée par le duc de Vitenbac à feu le seigr. conr Vulson son mary » Marc Vulson, zélé protestant, est l'auteur d'un *Traité des Élections*, Grenoble, Verdier, 1623, in-4^o ; et *De la puissance du Pape*, Genève. J. de Tournes, 1635, in-4^o. Il testa le 20 août 1638, et mourut en 1640. (p. 4.)



5714 4

754



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

05 MAI 1989

APR 08 1989



CE PQ 3803
.D3T4 1896
COO TERREBASSE, PCESIES DAUP
ACC# 1244599

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	03	07	07	12	15	2